



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/42/442
12 août 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-deuxième session
Point 87 de l'ordre du jour provisoire*

PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE

Rapports récapitulatifs concernant le Bénin, les Comores, Djibouti, El Salvador, l'Equateur, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, Haïti, Madagascar, le Nicaragua, l'Ouganda, la République centrafricaine, la Sierra Leone, le Tchad, Vanuatu et le Yémen démocratique

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 7	3
II. BUREAU REGIONAL POUR L'AFRIQUE	8 - 205	4
A. Bénin	8 - 24	4
B. République centrafricaine	25 - 42	8
C. Tchad	43 - 68	13
D. Les Comores	69 - 81	18
E. Guinée équatoriale	82 - 99	21
F. Gambie	100 - 120	25

* A/42/150.

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
G. Guinée	121 - 136	29
H. Guinée-Bissau	137 - 150	34
I. Madagascar	151 - 167	39
J. Sierra Leone	168 - 183	43
K. Ouganda	184 - 205	48
III. BUREAU REGIONAL POUR LES ETATS ARABES ET PROGRAMMES EUROPEENS	206 - 226	52
A. Yémen démocratique	206 - 211	52
B. Djibouti	212 - 226	54
IV. BUREAU REGIONAL POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE	227 - 248	57
Vanuatu	227 - 248	57
V. BUREAU REGIONAL POUR L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAIBES ...	249 - 297	63
A. Equateur	249 - 262	63
B. El Salvador	263 - 271	65
C. Haïti	272 - 293	69
D. Nicaragua	294 - 297	75

I. INTRODUCTION

1. A sa quarante et unième session, l'Assemblée générale a adopté, le 8 décembre 1986, les résolutions 41/195, relative à l'assistance à l'Ouganda, 41/198, concernant l'assistance économique spéciale au Tchad, et 41/200, relative à l'assistance au Bénin, aux Comores, à Djibouti, à la Gambie, à la Guinée-Bissau, à la Guinée équatoriale, à Haïti, à Madagascar, au Nicaragua, à la République centrafricaine, à la Sierra Leone, à Vanuatu et au Yémen démocratique. Dans chacune de ces résolutions, l'Assemblée générale priait le Secrétaire général de lui faire rapport à sa quarante-deuxième session sur l'application de la résolution en question. Le présent document contient les rapports présentés par le Secrétaire général en application des résolutions 41/195, 41/198 et 41/200 de l'Assemblée générale.

2. A sa première session ordinaire de 1987, le Conseil économique et social a adopté les résolutions 1987/15, relative à l'assistance pour la reconstruction à Vanuatu, 1987/16, concernant l'assistance à El Salvador, et 1987/17, portant sur l'assistance à l'Equateur. Dans ces résolutions, le Conseil s'est déclaré préoccupé par les conséquences néfastes qu'ont eues sur les pays touchés le passage du cyclone "Uma" dans le cas de Vanuatu et les séismes dans le cas de l'Equateur et d'El Salvador. Il a en outre prié le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale à sa quarante-deuxième session sur l'application de chacune de ces résolutions. Le présent document contient les rapports présentés par le Secrétaire général en application des résolutions 1987/15, 1987/16 et 1987/17 du Conseil.

3. Les programmes spéciaux d'assistance économique exécutés en application des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ont pour but d'aider les pays à faire face à des situations particulières qui compromettent gravement leurs efforts de développement. Ainsi, certains sont des programmes de reconstruction, après des catastrophes naturelles ou causées par l'homme; d'autres sont conçus pour aider les pays à surmonter les obstacles au développement découlant de la faiblesse de l'infrastructure (physique, institutionnelle, technique et administrative). Un certain nombre de pays dans lesquels ces programmes ont été lancés sont en proie à des problèmes inhérents à leur situation de petits pays insulaires en développement ou de pays enclavés. De manière générale, les économies de ces pays sont fragiles et extrêmement vulnérables aux conditions extérieures, en particulier à la situation économique mondiale. Dans ces résolutions, l'Assemblée générale a demandé à la communauté internationale, aux institutions spécialisées et aux autres organismes et programmes des Nations Unies de fournir une assistance à ces pays. En outre, elle a prié le Secrétaire général de s'efforcer de mobiliser les ressources nécessaires pour exécuter les programmes spéciaux d'assistance économique et permettre aux gouvernements concernés de définir les besoins prioritaires de leurs pays.

4. Sur la base de critères économiques et sociaux établis, nombre de pays pour lesquels des programmes spéciaux d'assistance économique ont été institués ont été classés par l'Assemblée générale parmi les pays les moins avancés (PMA); sur les 18 pays cités plus haut dans les paragraphes 1 et 2, 14 appartiennent à cette catégorie. De nombreux pays bénéficiant de ces programmes ont mis en place un système de table ronde ou un mécanisme de suivi du nouveau Programme substantiel

d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés 1/ et ont de plus en plus intégré le programme spécial d'assistance économique au système des tables rondes afin de mobiliser et de coordonner l'aide des donateurs.

5. Le système des tables rondes fournit, grâce à la tenue de conférences, un cadre tout à fait approprié pour l'évaluation de la situation et des besoins futurs de ces pays, étant donné que les consultations avec les donateurs portent essentiellement sur leur situation économique générale. Les gouvernements des pays les moins avancés disposent donc ainsi d'un mécanisme permettant d'organiser des consultations régulières avec les donateurs en vue de rechercher leur appui pour des stratégies de développement nationales. Des documents d'information sont établis à l'occasion des tables rondes afin d'identifier les obstacles au développement à partir d'une analyse macro-économique de la situation économique actuelle de ces pays. Les consultations sectorielles qui font suite aux tables rondes permettent de procéder à des analyses détaillées des principaux problèmes sectoriels et de dégager ainsi des orientations pour les activités de développement futures. Les gouvernements peuvent en outre présenter leurs initiatives politiques les plus récentes et instaurer un dialogue sur la politique économique avec les donateurs pour favoriser la mise en oeuvre concertée de nouvelles stratégies. Ces tables rondes sont aussi l'occasion pour les donateurs de déterminer si l'aide fournie et leurs apports financiers ont contribué globalement à la réalisation des objectifs du développement fixés. L'organisme principalement responsable des tables rondes est le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

6. Dans son rapport intérimaire sur la réforme et le renouveau à l'ONU (A/42/234), daté du 23 avril 1987, le Secrétaire général a décidé que l'administration des programmes d'assistance économique spéciale incomberait dorénavant au PNUD. Cette décision fait suite à la recommandation 22 concernant les programmes d'assistance économique et sociale du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies 2/. En conséquence, le PNUD a établi les rapports figurant dans le présent document à partir des informations communiquées par les gouvernements des pays concernés par l'intermédiaire du Coordonnateur résident des activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement/Représentant résident du PNUD et de données obtenues auprès des bureaux régionaux du PNUD.

7. Ces rapports récapitulatifs sont présentés ci-dessous en classant les pays en fonction du bureau régional du PNUD qui les dessert. Des informations supplémentaires sur les programmes spéciaux d'assistance ou les tables rondes peuvent être obtenues auprès du bureau régional du PNUD approprié ou du gouvernement intéressé.

II. BUREAU REGIONAL POUR L'AFRIQUE

A. Bénin

8. Un programme spécial d'assistance économique au Bénin a été institué en application de la résolution 35/88 de l'Assemblée générale, en date du 5 décembre 1980. Les principales caractéristiques de l'économie béninoise sont décrites dans des rapports antérieurs du Secrétaire général, dont le plus récent a été publié sous la cote A/41/592.

1. Généralités

9. Avec un produit intérieur brut (PIB) par habitant d'un peu moins de 300 dollars et une population d'environ 4 millions d'habitants, le Bénin est classé par l'ONU parmi les pays les moins avancés. Les activités agricoles traditionnelles occupent les trois quarts de la population active et le pays est pour l'essentiel autosuffisant sur le plan alimentaire. L'exploitation récente de ressources comme le pétrole, le ciment et le sucre a élargi la base industrielle constituée jusqu'alors de quelques usines de produits de substitution aux importations et de transformation des produits agricoles. Les exportations des nouveaux produits industriels devraient à terme prendre le pas sur les exportations traditionnelles d'huile de palme et de coton.

10. Après une période marquée par une forte croissance et d'importants investissements publics en 1977-1981, le Bénin a connu des difficultés économiques et financières liées à divers facteurs - accroissement rapide de la dette extérieure, faiblesse de la demande de l'étranger et des pays voisins, conditions climatiques défavorables certaines années - qui, venant s'ajouter aux faibles prix payés au producteur et aux pénuries de facteurs de production, ont ralenti la croissance du secteur agricole. Les difficultés du Bénin se sont traduites par des déficits de la balance des paiements et du budget global, des arriérés de paiements au titre de la dette et une situation précaire sur le plan de la monnaie et du crédit.

2. Résultats économiques, 1986

Croissance

11. Selon les estimations, l'économie a enregistré en 1986 une croissance de 3,3 % en valeur nominale (contre 9 % en 1985), soit un recul en valeur réelle. Ce recul est imputable à divers facteurs : baisse du taux de croissance dans le secteur agricole; dislocation accrue du secteur industriel et des entreprises publiques du fait d'une sous-utilisation de la capacité de production et des difficultés d'accès aux marchés étrangers et voisins; stagnation du secteur tertiaire causée en partie par un fléchissement du commerce de transit; et persistance de problèmes dans les finances publiques et dans le secteur bancaire.

Agriculture

12. Au cours de la campagne 1985/86, la production agricole a augmenté dans l'ensemble de 5 % par rapport à l'année précédente, ce qui traduit une baisse de productivité, compte tenu de l'augmentation des superficies cultivées. Des pluies peu abondantes et tardives ont affecté la production. Néanmoins, la production alimentaire a augmenté de 7,5 % et celle de coton et d'arachides de 19 % et 20 % respectivement. Malheureusement, la baisse continue des cours mondiaux des matières premières et la dépréciation du dollar, monnaie dans laquelle est fixé le prix du coton sur les marchés mondiaux, ont annulé en partie ces hausses de production.

Industrie et commerce

13. Les installations de la Société sucrière de Savé ont continué d'être largement sous-utilisées, avec une production de 7 400 tonnes de sucre, alors que leur capacité est de 45 000 tonnes. Le même phénomène a été observé dans l'industrie du

ciment, phénomène qui s'explique notamment par la faiblesse des marchés régionaux et l'étroitesse du marché intérieur. La production des champs pétrolifères au large de Semé a été en moyenne de 7 500 barils par jour, mais la baisse des prix du pétrole et du dollar ont entraîné une diminution des recettes pétrolières de l'ordre de 7 à 10 milliards de francs CFA. A la suite d'un accident industriel, la capacité de production de la fabrique nationale de boissons a chuté de moitié en 1986 et plusieurs autres entreprises d'Etat ont continué à connaître une situation difficile du fait de marges défavorables et de la faiblesse de la demande.

14. Dans l'ensemble, l'activité commerciale a stagné, sous l'effet conjugué de la réduction du commerce de transit, de la baisse de l'activité économique dans les pays voisins et du malaise économique général qui règne au Bénin. Le nombre de touristes a augmenté de 8,5 % en 1986 par rapport à l'année précédente et les recettes provenant de ce secteur ont été estimées à 6,7 milliards de francs CFA.

Balance des paiements

15. Le déficit des opérations courantes s'est creusé en 1986, et le déficit global de la balance des paiements s'est chiffré à 45,2 milliards de francs CFA, ce qui représente 10,2 % du PNE.

Dettes extérieures

16. La dette extérieure, qui représente près de 95 % de la dette publique, a été estimée à environ 280 milliards de francs CFA à la fin de l'année 1985 et les arriérés à 56,55 milliards de francs CFA. Selon des estimations provisoires, le montant de la dette extérieure exigible en 1987 sera de 37,60 milliards de francs CFA, ce qui représente 70 % des recettes d'exportation et une somme nettement supérieure aux ressources disponibles.

Budget de l'Etat

17. En raison des difficultés économiques du Bénin et de la baisse des cours du pétrole brut et du coton, les recettes publiques ont diminué au cours de l'exercice 1985/86. Il a donc fallu réviser le budget de l'Etat pour l'exercice 1986/87. Le montant initial de 57 milliards de francs CFA prévu pour les recettes et les dépenses a été ramené à 45 milliards de francs CFA; les dépenses d'équipement prévues ont été réduites de 89,7 milliards à 47,8 milliards de francs CFA.

18. Les difficultés financières que connaît le Gouvernement ont eu sans aucun doute des répercussions néfastes sur les services de santé, d'enseignement et autres services sociaux. On craint de ne pouvoir, en raison des coupes budgétaires, continuer à réduire les taux de mortalité et à améliorer les taux d'alphabétisation.

19. Le chômage est un autre motif de grave préoccupation pour le Gouvernement. Le gel du recrutement dans la fonction publique et la liquidation de plusieurs entreprises d'Etat ont aggravé la situation de l'emploi. Les diplômés de l'université nationale et des établissements d'enseignement professionnel trouvent peu de débouchés dans le secteur structuré.

3. Assistance extérieure

20. Des négociations sur les mesures de stabilisation économique et d'ajustement structurel ont été engagées. Si un accord est conclu, les donateurs externes souhaiteront certainement connaître l'importance de l'assistance nécessaire à la mise en oeuvre de ces mesures, compte tenu de leur impact économique et social éventuel.

21. En 1985, le montant total de l'aide extérieure accordée au Bénin sous la forme d'une assistance technique ou d'un financement des biens d'équipement s'est élevé à plus de 100 millions de dollars, dont 46,5 millions de dollars au titre de l'assistance technique. Sur ce dernier montant, 10,5 millions de dollars correspondaient à la contribution du système des Nations Unies, notamment le PNUD. L'aide au titre des investissements fournie par 15 organismes donateurs s'est chiffrée à 53,5 millions de dollars.

Tableau 1

Assistance extérieure au Bénin en 1985

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>Assistance technique</u>	<u>Dépenses d'équipement</u>	<u>Total</u>	<u>Pourcentage</u>
Politique économique et planification	774 500	739 250	1 513 750	1,51
Ressources naturelles	3 143 400	8 230 300	11 373 700	11,37
Agriculture, élevage, sylviculture et pêche	7 564 200	10 521 150	18 085 350	18,08
Commerce et industrie	252 200	2 657 750	2 909 950	2,91
Infrastructure, transports et communications	3 766 300	26 198 750	29 965 050	29,96
Population	488 650		488 650	0,49
Santé	3 404 150	71 300	3 475 450	3,48
Education	8 422 600	4 283 400	12 706 000	12,71
Aide alimentaire à caractère humanitaire	5 348 600		5 348 600	5,35
Divers	13 368 950	775 550	14 144 500	14,14
Total	46 533 550	53 477 450	100 011 000	100,00

Coordination de l'aide

22. On utilise beaucoup en ce moment le système des tables rondes au Bénin. Depuis la tenue d'une table ronde des donateurs en mars 1983, des consultations sectorielles ont eu lieu sur les points suivants : sylviculture, construction du barrage Bénin-Togo, construction de routes principales, tourisme et sous-secteur culturel, santé, développement rural intégré dans la province d'Oumé, projet concernant le revêtement de la route reliant Dassa et Parakou et transports. Il est prévu de tenir avant la fin de 1987 d'autres réunions sectorielles sur les télécommunications, l'aviation civile et la stratégie alimentaire.

23. Le mécanisme de coordination mis en place par le Bénin, le Comité mixte n'étant plus utilisé, le Gouvernement a demandé au PNUD d'organiser un séminaire sur la coordination de l'aide, auquel seraient invités à participer les donateurs et les principaux services gouvernementaux. Le PNUD a accepté de financer ce séminaire dont les recommandations devraient permettre d'améliorer le système gouvernemental de mobilisation et de gestion des ressources externes.

24. L'assistance technique rapide et efficace fournie au Bénin par le biais du Programme des services industriels spéciaux du PNUD et de l'Organisation des Nations Unies pour le développement (ONUDI) à la suite d'un grave accident industriel survenu au milieu de l'année 1986 constitue un exemple remarquable d'aide coordonnée au sein du système des Nations Unies.

B. République centrafricaine

1. Généralités

25. Le programme spécial d'assistance technique à la République centrafricaine a été lancé en application de la résolution 35/87 de l'Assemblée générale, en date du 5 décembre 1980. Le rapport le plus récent du Secrétaire général sur cette question a été publié sous la cote A/41/592. Dans sa résolution 41/200, l'Assemblée générale a noté que, malgré les progrès enregistrés récemment vers un redressement de l'économie, la situation en République centrafricaine demeure précaire.

26. Avec une population de 2,6 millions d'habitants, dispersés sur un territoire d'une superficie de 623 000 kilomètres carrés et un revenu par habitant de 270 dollars (1984), la République centrafricaine est classée parmi les pays les moins avancés. Sa situation de pays enclavé, l'insuffisance des moyens de transport, une population dispersée, l'étroitesse du marché intérieur et le manque de qualifications des ressources humaines constituent les principaux obstacles à son développement.

2. Situation économique

27. Une très mauvaise gestion économique dans les années 70 a provoqué une baisse de la production, situation qui a été aggravée par l'effondrement des cours mondiaux du coton et du café à la fin de la décennie. Avec une augmentation des déficits budgétaires, une contradiction des investissements et une réduction de l'aide, l'infrastructure nationale a commencé à se détériorer et l'administration

publique à se dégrader. Le taux d'investissements dans le secteur économique est tombé de 21 % du PIB au début des années 60 à moins de 10 % en 1980 (l'un des taux les plus faibles en Afrique), pour remonter légèrement à 11,5 % en 1985.

28. Malgré les sérieux efforts de redressement entrepris en 1982 par le nouveau Président Kolingba, le PIB réel a fortement chuté en 1983 (de 6,1 %) principalement du fait de la sécheresse. Il a augmenté de 8,8 % en 1984, de 3,8 % en 1985 et de 2,8 % en 1986.

29. Le ralentissement de la croissance observé en 1986 est essentiellement imputable à la baisse de la production de café destiné à l'exportation, les exportations de café ayant diminué de 39 % en volume et de 45 % en valeur. Les exportations dans leur ensemble, constituées pour l'essentiel de diamants, de café, de bois et de coton, ont diminué de 22,5 % en valeur en 1986. (L'effondrement des cours mondiaux du coton entre 1984 et 1986 a eu des conséquences particulièrement graves, la valeur des exportations de coton ayant chuté de 51 % alors qu'elles avaient augmenté de 11 % en volume.) La valeur totale des importations est tombée de 12 % en 1986. De ce fait, les recettes d'exportation n'ont permis de couvrir cette année-là que 52 % du coût des importations, contre 59 % en 1985.

30. De l'avis de certains experts, le pays risque de connaître à nouveau des conditions climatiques défavorables non seulement parce que la saison des pluies est généralement en retard, mais aussi en raison de l'insuffisance des précipitations, ce qui pourrait avoir un effet désastreux sur la production agricole en 1987, dans la mesure où les semailles ont dû être retardées d'un ou deux mois dans certaines régions. La baisse du niveau des cours d'eau pourrait aussi affecter sensiblement la production énergétique.

3. Programme d'ajustement structurel et plan de développement

31. Le Fonds monétaire international (FMI) avait appuyé les efforts de stabilisation et de redressement entrepris par le Gouvernement en signant des accords de confirmation d'un an en 1983 et en 1984, et un accord de confirmation de 18 mois pour la période allant de juillet 1985 à décembre 1986. Le Gouvernement a présenté dans les grandes lignes les principales orientations et les stratégies macro-économiques et sectorielles de son plan de développement quinquennal (1986-1990), lors d'une réunion préparatoire de la Table ronde, organisée par le PNUD à l'intention des donateurs à Bangui en mars 1986. Les donateurs ont vu dans ce projet de plan un document décisif jetant des bases stratégiques solides pour entreprendre les réformes radicales nécessaires à une croissance accrue et viable à moyen terme. Afin de traduire ce plan en un programme d'action détaillé et cohérent, le Banque mondiale, le FMI et plusieurs principaux donateurs ont collaboré étroitement avec le Gouvernement en vue de formuler un programme précis d'ajustement structurel, dont la première phase a été décrite dans la note du Gouvernement sur la politique de développement, publiée en juillet 1986.

32. L'Association internationale de développement (IDA) et le Fonds spécial d'aide à l'Afrique subsaharienne ont fourni une assistance pour l'exécution de cette première phase du programme d'ajustement structurel en octroyant en septembre 1985 des crédits de 30 millions de dollars au total, qui seront versés sur une période de 18 mois. En outre, le 1er juin 1987, le FMI a conclu avec la République

centrafricaine un accord de confirmation d'un montant de 8 millions de dollars de droits de tirage spéciaux (DTS) sur 12 mois (soit 26 % du plafond), ainsi qu'un accord concernant l'octroi d'un montant de 14,3 millions de DTS sur une période de trois ans dans le cadre de la facilité d'ajustement structurel, avec un premier versement annuel de 6,1 millions de DTS.

33. L'objectif général du programme d'ajustement, qui est conforme au plan de développement quinquennal, est d'assurer une certaine croissance du revenu réel par habitant durant la période 1987-1990 tout en limitant le déficit du compte des opérations courantes à un niveau tolérable, sans inflation, c'est-à-dire de maintenir un taux de croissance du PIB d'au moins 3,5 % par an, soit un taux légèrement supérieur à celui de la croissance démographique (2,5 % par an). La stratégie de développement du Gouvernement peut donc se résumer en cinq points :

1) Maintien d'un climat favorable au développement du secteur privé, notamment par la libéralisation des prix, la suppression des contrôles administratifs inutiles, la recherche de moyens permettant d'accroître l'épargne intérieure privée et de l'orienter vers des investissements productifs, et la prise de mesures d'encouragement particulières en faveur des petites et moyennes entreprises;

2) Réduction du rôle de l'Etat dans les activités des entreprises de production et commerciales, et amélioration de la gestion des entreprises qui demeurent dans le secteur public;

3) Amélioration de la gestion des fonds publics et de l'efficacité de la fonction publique, notamment réduction du déficit budgétaire, amélioration du système de recouvrement des impôts, réduction du nombre de fonctionnaires tout en offrant une meilleure formation et de plus grandes motivations à ceux qui restent en poste;

4) Mesures propres à renforcer les moyens de planification, d'évaluation, de gestion et de suivi des projets, y compris la mise en place d'ici à 1988 d'un programme triennal continu dans le cadre du plan de développement quinquennal et l'établissement d'un rapport périodique sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du plan d'investissement annuel en cours;

5) Adaptation de l'éducation et de la formation aux besoins économiques et sociaux, d'abord dans l'enseignement primaire et ensuite dans l'enseignement secondaire et supérieur.

34. En résumé, le programme d'ajustement (tout comme le plan de développement) met l'accent sur une stratégie de croissance axée sur l'agriculture sur la base de l'avantage comparatif et la création d'un climat favorable à l'activité du secteur privé grâce à un retrait du secteur public des opérations de production proprement dites, à la libéralisation du commerce et des prix, à l'accroissement des investissements publics dans les activités de production. Les activités entreprises pour mettre en oeuvre ce programme sont notamment les suivantes :

a) Les allocations prioritaires au titre du développement rural et de l'infrastructure en vue d'appuyer les activités de production représentent 80 % du budget d'investissement affecté aux projets qui ont démarré en 1986 et 1987;

b) Le système de fixation des prix a fait l'objet de réformes constantes; libéralisation en novembre 1986 des marges fixes sur les produits de luxe et abolition, en février 1987, des marges fixes sur les pièces détachées. Depuis lors, les prix des articles manufacturés localement ont été libérés et les marges fixes sur les importations de produits de première nécessité ont été supprimées. Les contingents d'importation ont été levés en juillet 1986 et les licences d'importation ont disparu en avril 1987; de plus, le système d'autorisation des exportations a été remplacé par un système de déclaration des exportations en janvier 1987;

c) Le Gouvernement a géré la dette extérieure avec prudence et, au cours des neuf mois qui se sont écoulés depuis septembre 1986, il n'a été contracté aucun nouvel emprunt externe à des conditions commerciales; la plupart des accords bilatéraux de rééchelonnement de la dette ont été conclus selon le calendrier prescrit par le Club de Paris;

d) A la suite d'une nouvelle chute brutale des cours du coton en 1986, le Gouvernement a renforcé son programme d'assistance d'urgence en faveur de la SOCADA (organisme de développement rural spécialisé dans la culture du coton), et un programme d'ajustement dans l'industrie cotonnière, pour lequel l'IDA et la facilité d'ajustement structurel ont octroyé des crédits à décaissement rapide d'un montant total de 23 millions de dollars des Etats-Unis, a été approuvé le 7 juillet 1987;

e) Dans le cadre de la réforme de la fonction publique, de septembre 1986 à mars 1987, 260 fonctionnaires ont été rayés des états de paie, ce qui a permis d'économiser 16,5 millions de francs CFA, et, pendant la même période, on a recruté quelque 110 fonctionnaires dont le coût représente environ 5,5 millions de francs CFA;

f) La Banque mondiale compte fournir une assistance au titre d'un programme d'ajustement plus vaste dans le secteur agricole en 1988 et entreprendre l'année suivante l'examen d'un deuxième programme d'ajustement structurel; pour ce qui est des projets, la Banque pense qu'un crédit de 20 millions de dollars de l'IDA au titre d'un projet d'enseignement sera approuvé en 1987 et de nouveaux projets sont prévus dans les secteurs des transports, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises;

g) Les objectifs précis du programme pour 1987 sont les suivants : taux de croissance réelle de 3,3 %; limitation du déficit des opérations courantes avec l'extérieur (à l'exclusion des aides publiques) à 16 % du PIB; maintien du taux d'inflation à 4,5 % au maximum; et limitation du déficit budgétaire du gouvernement central (à l'exclusion des aides mais y compris les dépenses d'investissement) à 12,2 % du PNB.

4. Système des tables rondes et coordination de l'aide

35. A la suite de la réunion préparatoire tenue à Bangui en mars 1986, mentionnée plus haut, une table ronde (organisée par le PNUD) des pays et organismes souhaitant appuyer le développement économique de la République centrafricaine a eu lieu à Genève les 18 et 19 juin 1987. Cette table ronde a été ouverte par le Président de la République qui a déclaré que, face à une conjoncture économique internationale défavorable et à la détérioration de la situation interne, son pays mettait en oeuvre des mesures d'ajustement rigoureuses "malgré les conséquences socio-politiques qu'elles pourraient entraîner".

36. Les pays et organismes suivants ont participé à la Table ronde : Allemagne, République fédérale d', Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Japon, Banque africaine de développement, Banque mondiale, Commission des Communautés européennes, Fonds international de développement agricole (FIDA), FMI, Fonds saoudien pour le développement économique et PNUD. Le Canada, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et la CNUCED y ont également participé en qualité d'observateurs.

37. Les participants ont félicité le Gouvernement des mesures courageuses qu'il avait prises et de son efficacité dans leur mise en oeuvre et ont reconnu que, pour mener à bien son programme d'ajustement et son plan de développement, il aurait besoin, dans les années à venir, d'importantes ressources financières extérieures à des conditions de faveur et notamment d'un volume considérable d'aide non affectée à des projets.

38. Les ressources extérieures nécessaires pour financer le programme d'investissement ont été estimées à environ 160 millions de dollars par an pour les trois prochaines années. Les indications préliminaires données par les participants permettent de penser que ces besoins seront largement couverts.

39. Les participants ont demandé que soient organisées des réunions sectorielles afin de donner suite aux décisions prises lors de la Table ronde. De telles réunions auront lieu à Bangui en décembre 1987 pour le développement rural, et vers le milieu de 1988 pour l'enseignement, la formation et l'emploi. En outre, des groupes spéciaux chargés des questions concernant la santé et l'approvisionnement en eau, les transports et les moyennes entreprises se réuniront selon que de besoin.

40. Il est prévu de tenir en septembre 1987 un séminaire sur le processus de planification nationale qui tiendra lieu de consultation sectorielle entre donateurs sur cette question.

41. Dans le cadre d'une autre importante opération de coordination, la République centrafricaine est l'un des pays choisis pour une opération d'analyse et de programmation nationales de la coopération technique (NATCAP), organisée par le PNUD. Deux missions de consultants internationaux et nationaux ont eu lieu en mai et octobre 1986. Quatre ministères (Ministères de la planification, des statistiques et de la coopération économique et financière; du développement rural; de l'éducation nationale; de la fonction publique et du travail) ont été retenus en priorité pour cette opération à laquelle ont été étroitement associés des représentants des principaux donateurs à Bangui. Un programme d'action pour ces

quatre ministères a été proposé au Gouvernement en 1986 qui, sur la base de ce programme, effectue actuellement une étude de l'organisation du Ministère du développement rural avec l'assistance du PNUD, et a également entrepris de réorganiser le Ministère de l'éducation nationale.

42. Le quatrième programme de pays du PNUD concernant la République centrafricaine pour la période 1987-1991 a été approuvé en juin 1987. Les ressources nécessaires à son exécution sont estimées à 22,3 millions de dollars (dont 2,2 millions de dollars de sources autres que les CIP). Le nouveau programme du PNUD contient un projet visant à appuyer les activités du Ministère du Plan; un nouveau projet sera proposé au cours du quatrième cycle pour aider à coordonner l'assistance technique.

C. Tchad

1. Généralités

43. Un programme spécial d'assistance économique au Tchad a été lancé en application de la résolution de l'Assemblée générale 35/92 du 5 décembre 1980. Le rapport le plus récent du Secrétaire général sur ce programme a été publié le 19 septembre 1986 sous la cote A/41/592. Dans sa résolution 41/198, l'Assemblée générale a renouvelé son appel en faveur de secours humanitaires d'urgence et d'une assistance à la reconstruction et au développement du Tchad.

44. Le Tchad, pays sans littoral, d'une superficie de 1,3 million de kilomètres carrés compte une population d'environ 5 millions d'habitants qui disposait d'un revenu par habitant de 130 dollars seulement en 1985. C'est l'un des pays en développement les moins avancés, qui figure parmi les plus défavorisés pour ce qui est de l'espérance de vie, de l'instruction et des indicateurs de santé.

45. Le nord saharien a une population très clairsemée de bergers nomades de troupeaux transhumants, concentrée dans les oasis et dans les plaines en période d'inondations. Dans la zone centrale du Sahel, on passe de l'élevage (transhumant ou sédentaire) au nord, à des cultures sèches à grande échelle au sud (principalement de millet et de sorgho). Dans la zone méridionale près du Soudan (25 % du territoire), des précipitations plus abondantes permettent la production du coton comme culture marchande, et de céréales, tubercules et d'arachides comme principales cultures vivrières.

2. Besoins et secours d'urgence

46. La sécheresse dévastatrice des années 1983-1984 a entraîné de graves pénuries alimentaires dans certaines régions, le déficit vivrier du pays ayant été estimé à 138 000 tonnes pour cette campagne agricole. Cette sécheresse a provoqué des déplacements importants de population à l'intérieur du pays. La communauté internationale a répondu à cette situation d'urgence en fournissant des vivres, des médicaments, une aide pour la distribution des secours ainsi que d'autres formes d'assistance.

47. Au cours des deux campagnes suivantes, les récoltes ont été bonnes, ce qui a favorisé la réinstallation permanente des personnes déplacées du fait de la sécheresse ou leur retour dans leurs villages natals. Ainsi, la plupart des

projets de réinstallation des personnes déplacées victimes de la sécheresse sont progressivement supprimés ou transformés en projets de développement à long terme.

48. La situation est toute différente en ce qui concerne la population de la province septentrionale du Tchad, déplacée en raison du conflit armé qui se déroule dans cette zone. Entre 1983 et 1987, on évalue à 60 000 les personnes ayant quitté la province du nord pour aller dans le sud. De plus, vers la fin de 1986 et au début de 1987, 10 000 à 15 000 personnes ont fui les zones de combat pour se réfugier dans la région méridionale. Parmi ceux qui sont restés, beaucoup ont déserté leurs villages natals pour fuir dans les montagnes environnantes. Des secours d'urgence (couvertures, tentes, médicaments et vivres) ont été fournis à ce nouveau groupe de personnes déplacées par des donateurs bilatéraux, des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales.

49. Quand le Gouvernement tchadien a acquis le contrôle de vastes zones de la province septentrionale, à la fin du mois de mars 1987, il a constaté qu'une aide d'urgence était nécessaire pour répondre aux besoins de la population locale. Comme aucune culture n'avait été pratiquée pendant la période de violents combats, celle-ci n'avait rien ou pratiquement rien pour se nourrir. Divers donateurs ont expédié des denrées alimentaires, des couvertures, des matériaux pour la construction d'abris et d'autres formes de secours dans les zones sinistrées.

50. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a évalué les besoins en matière de santé et des organisations non gouvernementales ont apporté rapidement des secours d'urgence ainsi qu'une aide médicale.

51. Afin d'aider les Tchadiens qui souhaitaient retourner dans le nord, mais qui n'avaient pas les moyens de le faire, le Gouvernement a sollicité une assistance extérieure. L'aide des donateurs a permis de réaliser plusieurs opérations de cette nature.

52. A l'avenir, une assistance extérieure continuera d'être nécessaire pour aider les personnes déplacées à se réinstaller et faciliter le relèvement de la région septentrionale à la suite du conflit armé qui a duré pendant de longues années.

53. Selon les informations communiquées au Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, l'aide, en espèces ou en nature, apportée par la communauté internationale pour faire face à cette situation catastrophique est évaluée à 6,46 millions de dollars pour la période du 11 novembre 1986 au 15 juillet 1987.

3. Situation économique

54. En 1985, l'agriculture occupait 85 % de la population et comptait pour 44 % du PIB. Environ 20 % provenaient des secteurs industriels et énergétiques, tandis que le secteur des services (comprenant les activités commerciales des secteurs structuré et non structuré) a compté pour environ 36 % du PIB. Le secteur non structuré a fait preuve d'une grande capacité de résistance, ce qui a permis au pays de survivre pendant les années de guerre civile entre 1979 et 1982; toutefois, il prive maintenant l'Etat d'une importante source de recettes. L'industrie cotonnière domine l'économie, procurant en temps normal 80 % des recettes

d'exportation et constituant une source de revenus pour 40 % de la population. Le relèvement économique entrepris après la guerre civile a été interrompu en 1983-1984 par une sécheresse sans précédent et le début d'une crise dans le secteur du coton (provoquée par un effondrement brutal des cours mondiaux de ce produit, qui sont tombés en dessous des prix payés aux producteurs par la cotonnerie nationale COTONCHAD).

55. Après la sécheresse des années 1983-1984, les récoltes ont heureusement été bonnes durant les deux campagnes suivantes et en 1985-1986, la production alimentaire avait presque retrouvé les niveaux atteints avant la sécheresse. Toutefois, des problèmes et des risques demeurent : l'éventualité d'une nouvelle période de sécheresse, la nécessité d'éviter le retour prématuré des agriculteurs et gardiens de troupeaux déplacés dans les zones écologiquement instables du Sahel, la grave détérioration du réseau routier et le manque de services d'appui à l'agriculture.

56. Le pays ayant retrouvé une stabilité politique relative en 1983 et la sécheresse n'étant plus aussi grave, le Gouvernement tchadien, les organismes des Nations Unies ainsi que d'autres donateurs, bilatéraux et multilatéraux, ont pu en 1986 passer des opérations humanitaires d'urgence et de relèvement à des activités de développement à long terme. Le redressement a été quelque peu compromis par l'effondrement des cours du coton, les problèmes de désertification, le maintien de l'occupation étrangère sur une partie du territoire national et la capacité limitée du pays d'absorber à court terme les apports économiques. Cependant, des progrès modestes sur la voie du relèvement ont pu être observés en 1986. Grâce à sa capacité de résistance, le secteur non structuré a connu une forte expansion et le secteur moderne a lui aussi nettement progressé.

57. La reprise de l'activité économique et la croissance du PIB ont permis au Gouvernement de plus que doubler ses recettes (qui sont passées de 9 milliards de francs CFA à 22 milliards de francs CFA) entre 1983 et 1985. Toutefois, à la fin de 1986, ces recettes sont retombées à 18 milliards de francs CFA en raison de la diminution du produit de l'impôt sur les exportations de coton. Le déficit budgétaire (exprimé en pourcentage des recettes) est passé de 22 % en 1984 et 1985 à 35 % fin 1986. Les dépenses publiques ont pourtant été maintenues à un niveau faible par rapport aux besoins existants, grâce à une politique d'austérité budgétaire, notamment en ce qui concerne la rémunération des fonctionnaires qui ne perçoivent que la moitié de leur traitement nominal de 1978 (soit moins d'un tiers en valeur réelle).

58. Le coton constitue un poste prédominant de la balance des paiements côté exportations; côté importations, on note un nombre croissant de produits subventionnés. La balance des opérations courantes a été excédentaire en 1983 et légèrement déficitaire en 1984 (4 milliards de francs CFA). Ce déficit est passé à 53 milliards de francs CFA en 1985 et a été estimé à 40 milliards de francs CFA en 1986. Le montant net de l'aide publique au développement, tel que l'a indiqué l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE), est passé de 65 millions de dollars en 1982 à 95 millions de dollars en 1983, puis à 115 millions de dollars en 1984 et à 182 millions de dollars en 1985, ce qui témoigne dans une large mesure de l'attitude très généreuse de la communauté internationale face à la situation d'urgence au Tchad.

4. Planification du développement, tables rondes et coordination de l'aide

59. La coordination de l'aide extérieure destinée aux investissements publics (et qui en est la principale source de financement) s'est effectuée dans le cadre du Plan intérimaire (1986-1988) établi par le Gouvernement avec l'aide du PNUD, qui a été soumis aux donateurs lors de la Table ronde organisée à Genève en décembre 1985.

60. Les principaux objectifs du Plan (mettant l'accent sur l'aspect humanitaire et la reconstruction du pays) sont les suivants :

a) Répondre aux besoins essentiels de la population, même en cas de retour ou de persistance de la sécheresse, en assurant une autosuffisance alimentaire dans toutes les régions, à commencer par celles où le déficit potentiel est le plus grand et en assurant sur tout le territoire une protection sanitaire suffisante, axée sur la promotion et le développement des soins de santé primaires et le renforcement des structures de base existantes;

b) Remédier rapidement aux conséquences persistantes de la sécheresse, en reconstituant le cheptel de façon rationnelle, en assurant la réinstallation permanente des populations déplacées par la sécheresse, en luttant contre la désertification et en accélérant le programme d'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine et animale;

c) Augmenter durablement la production grâce aux mesures suivantes : intensification et diversification de l'élevage et des cultures afin de dégager un excédent exportable; meilleure intégration de l'agriculture, de l'élevage et de la sylviculture; mise en valeur des ressources naturelles; amélioration des structures commerciales et financières; développement des échanges avec les Etats voisins; et amélioration des moyens d'accès;

d) Assurer une répartition équitable des revenus, en réduisant les disparités régionales, en augmentant la participation active de la population, en accroissant les revenus des populations rurales et en améliorant l'efficacité de l'Administration.

61. Le Gouvernement entend atteindre ces objectifs en continuant d'appliquer des mesures libérales en faveur du secteur rural, en limitant l'intervention de l'Etat, en évitant le développement excessif de la fonction publique et en encourageant les initiatives privées, notamment l'implantation de petites entreprises financièrement autonomes dans des secteurs traditionnels. Les prix à la production continueront à ne faire l'objet d'aucun contrôle et, hormis le coton, les facteurs de production agricole ne bénéficieront toujours pas de subventions (les subventions à la production du coton prendront fin en 1988).

62. Le Plan intérimaire énumère environ 200 projets devant faire l'objet d'un examen plus approfondi. Le Gouvernement s'efforce, en collaboration avec les donateurs, de définir des stratégies sectorielles appropriées et de regrouper ces projets dans le cadre d'un programme réaliste d'investissements publics, tenant compte des contraintes budgétaires et des moyens administratifs limités de l'Etat. Le premier projet de programme d'investissements publics pour 1987 a été établi

avec l'aide de la Banque mondiale et d'autres donateurs. Lors de la Table ronde tenue en 1985, les donateurs se sont engagés à aider le Gouvernement à se doter des moyens nécessaires à la planification du développement et à la programmation des investissements.

63. La plupart des donateurs bilatéraux et multilatéraux ont annoncé les contributions qu'ils s'engageaient à verser pour financer certaines propositions sectorielles présentées par le Gouvernement. Au total, les engagements (effectifs et prévus) annoncés lors de la Table ronde de 1985 se chiffraient à 485 millions de dollars, soit environ 20 % de plus que le montant total des ressources nécessaires indiqué dans le Plan intérimaire.

64. A la suite de la Table ronde, deux importantes consultations sectorielles, à savoir a) une sur le coton (octobre 1986), et b) une autre sur l'agriculture, la sylviculture et l'élevage (décembre 1986), ont eu lieu à Washington, D. C., et à N'Djamena respectivement. En ce qui concerne le coton, la Banque mondiale a entrepris une étude, avec l'aide financière du PNUD, en vue d'identifier les mesures immédiates à prendre pour faire face à la crise du coton et aux besoins à long terme (y compris la réforme de la société para-étatique COTONTCHAD). Ces propositions ont été examinées avec les donateurs lors d'une réunion préliminaire tenue à Washington, D. C., en mars 1986. Les négociations qui ont suivi ont abouti à l'adoption d'un programme d'action d'urgence dans le sous-secteur du coton, programme financé par l'Association internationale de développement (IDA), la Caisse centrale de coopération économique (CCCE), le Fonds européen de développement (FED), les Pays-Bas et le Fonds d'aide pour la coopération (FAC) pour un total de 39,5 millions de dollars venant s'ajouter aux 7,9 millions de dollars mobilisés sur le plan local. S'agissant de l'agriculture, le Gouvernement a entrepris, avec l'aide d'un consultant de la FAO rétribué par le PNUD, une étude complète de ce secteur, portant notamment sur l'élevage, la sylviculture et la pêche, laquelle a permis d'élaborer une stratégie intégrée dans ce secteur hautement prioritaire, qui a été exposée aux donateurs lors de la réunion de décembre 1986.

65. D'autres réunions sectorielles de suivi sont prévues : une réunion de consultations sur les transports, sous la direction de la Banque mondiale, doit avoir lieu en septembre 1987. Des préparatifs sont en cours en vue de la tenue, en 1988, d'une réunion de suivi concernant le secteur des ressources humaines, et notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, ce qui montre une fois de plus l'importance accordée par le Gouvernement et les donateurs à l'aide humanitaire. Une autre réunion est envisagée en 1988 pour l'industrie. Les études portant sur les secteurs précités seront financées par le PNUD et la Banque africaine de développement.

66. Pour tenir compte de la réorientation de l'assistance d'urgence vers le développement à long terme du Tchad, la communauté internationale des donateurs a adapté ses programmes d'aide en fonction des priorités nationales de développement. Après un projet satisfaisant de redressement économique financé par le PNUD en 1986, plusieurs missions de la Banque mondiale au cours de la même année ont permis d'élaborer des programmes d'action de la Banque pour l'agriculture, les transports routiers, le coton, le pétrole et l'enseignement. En février et en octobre 1986, le FMI a engagé des pourparlers avec le Gouvernement concernant un

éventuel programme financé par le Fonds. Par ailleurs, les consultations portant sur un programme d'ajustement au Tchad se poursuivent.

67. Le quatrième programme de pays du PNUD en faveur du Tchad pour la période 1987-1991 est axé sur trois grandes priorités nationales : le développement agricole, sylvicole et pastoral, le développement de l'infrastructure des télécommunications et des transports, et la mise en valeur des ressources humaines. Les ressources nécessaires à l'exécution de ce programme sont évaluées à 179,3 millions de dollars, dont 138,9 millions doivent provenir de sources autres que les CIP.

68. Le nouveau projet visant à fournir un appui à la planification qui figure dans le programme de pays revêt une grande importance pour la coordination de l'aide. Le Ministère délégué à la présidence, chargé du Plan, ne dispose pas d'un personnel qualifié et expérimenté suffisant à un moment où le Gouvernement tchadien s'engage dans une phase de négociations avec le FMI et la Banque mondiale pour bénéficier d'un programme d'ajustement structurel. Ce projet aidera le Ministère à actualiser le cadre macro-économique, à préciser les stratégies sectorielles, à définir un programme d'investissement annuel et à mettre au point une méthode pour suivre et améliorer la coordination de l'assistance. Le budget prévu pour ce projet triennal, dont la Banque mondiale est l'agent d'exécution, est de 3,5 millions de dollars.

D. Les Comores

69. A sa trente et unième session, l'Assemblée générale a, par sa résolution 31/42, en date du 1er décembre 1976, lancé un programme spécial d'assistance économique pour les Comores afin de permettre à ce pays de surmonter les graves difficultés économiques auxquelles il s'est trouvé confronté depuis son accession à l'indépendance. Les informations les plus récentes sur l'assistance aux Comores figurent dans le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/41/592. Dans sa résolution 41/200, l'Assemblée générale a exprimé sa profonde inquiétude de voir que les Comores se heurtaient toujours à de graves difficultés économiques et a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle réponde généreusement aux besoins qui avaient été identifiés.

1. Généralités

70. Le Secrétaire général a décrit dans des rapports antérieurs les obstacles qui entravent le développement économique et social des Comores, que l'Organisation des Nations Unies a classés parmi les pays les moins avancés (PMA) puisque le PIB par habitant y est d'environ 300 dollars. Comme ce pays est un archipel, sa population, qui compte moins de 500 000 habitants, est dispersée entre différentes îles. Le fait que cet archipel soit à l'écart des grands marchés internationaux et des grandes voies maritimes nuit à la compétitivité des exportations des Comores. Ce pays a très peu de ressources naturelles, et moins de la moitié de ses terres se prêtent à l'agriculture ou à l'élevage, tandis qu'il ne dispose d'aucune ressource minière.

71. L'infrastructure est inadéquate, et les services d'enseignement et de formation technique sont loin de répondre aux besoins tandis que les services et la situation sanitaires sont insuffisants. La malnutrition et les carences protéiques y sont des phénomènes répandus. L'agriculture, qui était dominée à l'époque coloniale par trois grandes cultures d'exportation, n'a guère évolué depuis l'indépendance. Différentes possibilités de diversification agricole sont toutefois apparues, et certaines épices et divers fruits tropicaux semblent à cet égard offrir des perspectives prometteuses. Les rendements des cultures vivrières sont généralement faibles, et il serait possible de mieux tirer parti du potentiel de la pêche. Celle-ci, qui est pratiquée à l'échelle artisanale, pourrait adopter à long terme des techniques industrielles. L'agriculture reste toutefois le principal secteur économique puisqu'elle représente près de 40 % du PIB et que les produits agricoles constituent la quasi-totalité des recettes d'exportation.

72. La population est très jeune et s'accroît au taux annuel de 3,5 %. Le chômage est élevé mais, même lorsqu'il existe des possibilités d'emploi, le pays est largement tributaire de l'assistance technique du fait des carences de l'éducation et de la formation technique et de la faiblesse des infrastructures institutionnelles. Pour développer l'industrie du tourisme, génératrice d'emplois, il faudrait que le Gouvernement consacre d'importants investissements au renforcement des infrastructures telles que les routes et les systèmes d'approvisionnement en eau et en électricité. En outre, il se peut que les Comoriens ne conservent qu'une faible valeur ajoutée de ces opérations après déduction des versements dus à l'étranger. L'industrie est embryonnaire car elle représente moins de 5 % du PIB et a des effectifs inférieurs à 4 000 personnes.

2. Situation économique

Croissance économique

73. L'économie des Comores s'est progressivement ralentie ces dernières années : le taux de croissance réel, qui dépassait légèrement 4 % en 1984, a été inférieur à 3 % en 1985 et les chiffres provisoires pour 1986 font état d'un taux de croissance d'environ 2 %. Ce ralentissement tient en grande partie à l'achèvement d'importants projets d'infrastructure. Le fléchissement des secteurs du bâtiment et des travaux publics a été partiellement compensé par un accroissement de la production agricole, et notamment de la pêche. La production d'un certain nombre de denrées agricoles a bénéficié des améliorations apportées à la commercialisation de ces produits et des activités de vulgarisation agricole entreprises dans le cadre de projets soutenus par des donateurs.

Finances publiques

74. Le budget de l'Etat a enregistré d'importants déficits chroniques qui ont constamment obligé les pouvoirs publics à accroître les recettes ou à réduire les dépenses ou à opérer sur ces deux fronts à la fois. Le déficit global s'est accru au cours des dernières années et représente presque 39 % du PIB en 1985, au lieu de 26 % en 1982. La quasi-totalité du déficit a été financée par des dons et des prêts extérieurs. Il ressort des données préliminaires pour 1986 que le déficit budgétaire global est revenu à environ 30 % du PIB. Le budget pour 1987 comporte

un certain nombre de mesures d'austérité qui traduisent la volonté du Gouvernement de réduire davantage le déficit ainsi que la décision de certains donateurs de réduire leur assistance.

Balance des paiements

75. La balance commerciale des Comores est traditionnellement déficitaire. En 1985, le montant franco de bord des importations s'est élevé à 25,7 millions de dollars, soit 10 millions de dollars de plus que celui des exportations. D'après les chiffres préliminaires pour 1986, le déficit commercial aurait été ramené à 6 millions de dollars, surtout grâce à l'augmentation des recettes d'exportation. Les entrées de capitaux ont largement compensé le déficit de la balance des opérations courantes, qui était évalué à 16,5 millions de dollars en 1986.

76. Les recettes d'exportation dépendent de trois produits de base - la vanille, le clou de girofle et le ylang-ylang - qui fluctuent suivant les aléas de la demande mondiale. En 1986, les exportations de vanille des Comores auraient atteint, d'après les données préliminaires, le niveau record de 15,4 millions de dollars, ce qui reflète des augmentations de prix et de volume. Cependant, les recettes d'exportation ont souffert de la brusque chute des cours du clou de girofle au dernier trimestre de 1986. Les recettes d'exportation de cette épice se sont élevées à 3,1 millions de dollars en 1985 mais sont retombées à 1,9 million de dollars d'après les chiffres préliminaires pour 1986. Les exportations de ylang-ylang se sont accrues pour passer de 1,5 million de dollars en 1985 à 1,7 million de dollars en 1986. Le cyclone qui a ravagé la région en janvier 1987 semble n'avoir guère eu d'effet, sinon aucun, sur les cultures d'exportation du pays.

Dettes extérieures

77. Lors de leur accession à l'indépendance, les Comores manquaient des infrastructures élémentaires. Le Gouvernement a massivement emprunté à l'étranger pour remédier à cette situation. Le montant de la dette a continué d'augmenter rapidement ces dernières années, pour passer de 68 millions de dollars en 1982 à 156 millions de dollars en 1986, soit l'équivalent de 96 % du PIB. La quasi-totalité de la dette a été contractée à des conditions favorables avec de longues échéances et de faibles taux d'intérêt, mais le service de la dette pèse lourdement sur l'économie du pays. Il s'élève en effet à 5,5 millions de dollars pour 1986, soit l'équivalent de près de 20 % des recettes d'exportation de biens et services du pays, et le montant des arriérés va croissant.

3. Aide extérieure

78. La première table ronde pour les Comores s'est tenue en juillet 1984. Le financement d'investissements supplémentaires a été retardé jusqu'à l'issue des négociations relatives au problème de la dette extérieure comorienne. Le Gouvernement comorien prendra sans doute des mesures d'ajustement économique avant la tenue d'une deuxième table ronde.

79. La situation s'améliore toutefois quelque peu sur le plan de l'assistance extérieure. Le Gouvernement comorien a signé avec la France un accord portant sur

un prêt de 1 milliard de francs CFA, destiné à l'agrandissement de l'aéroport de Moroni-Hahaya, qui est accordé à des conditions favorables analogues à celles des crédits de l'IDA. Des négociations sont en cours en vue de l'octroi, aux mêmes conditions, d'un nouveau prêt financé conjointement par la Communauté économique européenne (2,8 milliards de francs CFA) et la France (1,8 milliard de francs CFA).

4. Coordination de l'aide

80. Comme l'aide financière et technique extérieure continuera de jouer un rôle essentiel aux Comores pendant les années à venir, il importe d'utiliser efficacement ces ressources en mettant rapidement en place un mécanisme satisfaisant de coordination de l'aide. Des efforts continuent d'être déployés pour instaurer de tels mécanismes, qui permettent aux donateurs - bilatéraux et multilatéraux - d'opérer systématiquement en liaison étroite avec le Gouvernement comorien. La planification, l'éducation et l'agriculture sont les domaines où le besoin de coordination se fait particulièrement sentir.

81. Le Gouvernement a l'intention, pour sa part, de créer un service interministériel de coordination de l'aide. Les donateurs, quant à eux, ont renforcé leur coopération au cours de l'année écoulée afin d'analyser, pour chaque secteur, les besoins d'aide technique et financière du pays et d'éviter tout double emploi. La coopération du PNJD avec les donateurs a eu des résultats satisfaisants et ceux-ci ont apporté une contribution supplémentaire ou complémentaire à certains projets financés par le Programme et exécutés aux Comores, concernant notamment la planification du développement rural, la pêche et l'approvisionnement en eau.

E. Guinée équatoriale

82. Par sa résolution 34/123, adoptée le 14 décembre 1979, l'Assemblée générale a lancé le Programme spécial d'assistance économique à la Guinée équatoriale. On trouvera dans le document A/35/447 et Add.1 le rapport de la mission envoyée par le Secrétaire général en application de cette résolution. Les informations les plus récentes fournies par le Secrétaire général en la matière figurent dans le document A/41/592.

1. Généralités

83. Le Gouvernement, qui a pris le pouvoir en Guinée équatoriale en août 1979, a trouvé une structure économique et administrative entièrement détruite. La production agricole et les exportations ne représentaient plus qu'une fraction de leur valeur antérieure; l'industrie manufacturière avait presque cessé d'exister, la plupart des services publics ne fonctionnaient plus et les infrastructures avaient été quasiment laissées à l'abandon. Il était manifeste que la reprise économique demanderait des années. D'ici là, le Gouvernement aurait beaucoup de mal à se procurer sur place les ressources nécessaires du fait de l'atonie de l'activité économique et des carences de l'appareil administratif.

84. Lors de l'accession du pays à l'indépendance, en 1968, l'économie reposait essentiellement sur la production et les exportations agricoles, et tout particulièrement de cacao, de café et de bois d'oeuvre. Une petite quantité d'huile de palme et de produits dérivés était également exportée. La production de

cacao a chuté de 36 400 tonnes à 4 500 tonnes entre 1968 et 1979. De même, la production d'autres biens d'exportation s'est effondrée au cours des années 70, pour n'atteindre qu'une fraction du niveau atteint avant l'indépendance.

85. Le Gouvernement qui a pris le pouvoir en Guinée équatoriale en 1979 a adopté un train de mesures visant à sortir le pays du chaos économique et administratif où il se trouvait. En 1980, le Gouvernement a passé un accord avec le FMI en vue de l'exécution d'un programme de stabilisation. La participation effective de la Guinée équatoriale à l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC), en décembre 1983, et à la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC), en janvier 1985, a constitué un progrès important vers la restructuration de l'économie. Dans le cadre de cette démarche, la Guinée équatoriale a adopté le franc CFA comme unité monétaire à partir de janvier 1985.

2. Activité économique

Production et exportations agricoles

86. Selon les données préliminaires pour la campagne 1986/87, la production du cacao aurait diminué de 10 % par rapport à 1985 et de 37 % par rapport à 1984, atteignant son plus bas niveau depuis l'indépendance. Ce recul a été dû à différents facteurs : conditions climatiques, baisse des prix à la production du fait du recul des cours sur les marchés internationaux, retards de livraison et renchérissement des facteurs de production. La valeur des exportations de cacao a diminué de 24 % en 1986, ce qui a entraîné une baisse sensible des recettes fiscales.

87. Pour stimuler la production, le Gouvernement a mis en place un mécanisme rattachant directement le niveau des droits à l'exportation à celui des cours mondiaux; un système de classement visant à améliorer la qualité a simultanément été adopté. L'incidence de ces mesures devrait se faire sentir sur la campagne 1987/88.

88. En revanche, la production de bois d'oeuvre s'est accrue de 25 % en 1986 par rapport à l'année précédente tandis que la valeur des exportations de ce produit a augmenté de 50 %, ce qui a plus que compensé la baisse des exportations de cacao.

Balance des paiements

89. Le déficit commercial, qui s'était élevé à 3,7 milliards de francs CFA en 1985, a quelque peu diminué en 1986 du fait de l'augmentation des recettes d'exportation, tandis que le niveau des importations est resté à peu près constant. Selon les données préliminaires pour 1986, le déficit global de la balance des paiements a représenté environ 20 % des exportations, au lieu de 60 % en 1985.

Tableau 2

Balance des paiements

(En milliards de francs CFA)

	1984	1985
Exportations (franco bord)	8,2	10,5
Importations (coût-assurance-fret)	13,1	14,2
Banque commerciale	-4,9	-3,7
Balance des opérations courantes	-4,9	-3,5
Mouvements de capitaux à long terme	0,4	-0,4
Mouvements de capitaux à court terme	...	1,6
Erreurs et omissions	0,6	-4,0
Balance globale	-3,9	-6,3

Dettes extérieures

90. D'après les données réunies par la Banque mondiale, la dette extérieure de la Guinée équatoriale s'élevait à 133,2 millions de dollars à la fin de 1985. Ce montant fait apparaître une augmentation proche de 15 % par rapport à la fin de 1984 et de 77 % si l'on prend 1980 comme année de référence. Cette dette représente un lourd fardeau pour un pays dont le PNB est estimé à environ 85 millions de dollars. Sur ces 133,2 millions de dollars, 119,3 millions de dollars correspondaient à des emprunts à long terme contractés auprès de sources publiques ou garantis par celles-ci, tandis que les crédits alloués par le FMI s'élevaient à 7,9 millions de dollars et que le montant de la dette à court terme était de 0 millions de dollars. Pour alléger le poids de la dette, le Club de Paris est convenu, lors d'une réunion en juin 1985, de reporter à 1991 le remboursement d'une portion importante de l'encours de la dette.

Finances publiques

91. Les recettes publiques ont diminué de près de 30 % en 1986 du fait de la baisse des droits sur les exportations de cacao. Elles ont aussi souffert des graves difficultés de trésorerie du secteur bancaire, qui ont nui à l'activité commerciale. Bien qu'il ait été décidé de réduire sensiblement en 1986 les dépenses ordinaires et les dépenses d'équipement de l'Etat, en vue de ramener le

déficit global à 1,4 milliard de francs CFA, le montant effectif de celui-ci a atteint 2,3 milliards de francs CFA. Il est évident que les obligations de la Guinée équatoriale au titre de la dette étrangère pèsent lourdement sur sa politique budgétaire, étant donné que les sommes dues au titre des intérêts et de l'amortissement de la dette représentent environ 80 % des recettes publiques.

Banques

92. En 1986, les deux institutions bancaires opérant en Guinée équatoriale ont éprouvé des difficultés qui ont failli les mettre en état de cessation de paiement. La nouvelle entreprise conjointe, qui a été constituée par la Banque internationale pour l'Afrique occidentale (BIAO), le Gouvernement de la Guinée équatoriale et des investisseurs privés locaux, devrait être devenue pleinement opérationnelle en 1987.

Stratégie d'ajustement

93. La Guinée équatoriale continue d'éprouver de graves difficultés. Le Gouvernement devra encore pendant plusieurs années s'efforcer de corriger les déséquilibres internes et externes tout en favorisant l'accélération de la croissance économique. Le pays peut heureusement accroître fortement ses exportations, mais la reprise économique dépendra du maintien et du renforcement de l'aide extérieure.

3. Aide extérieure

94. En 1986, la Guinée équatoriale a reçu environ 30 millions de dollars de l'étranger; 58 % de la consommation et 85 % des investissements du secteur public ont été financés par des sources extérieures.

Aide multilatérale

95. Comme le pays ne pouvait satisfaire toutes les conditions d'un accord de confirmation signé avec le FMI en 1985, seuls 5,4 millions de DTS ont pu être prélevés sur un crédit total de 9,2 millions de DTS. Des négociations ont été entreprises aux fins d'obtenir des ressources financières dans le cadre du mécanisme d'ajustement structurel.

Aide bilatérale

96. La Guinée équatoriale continue de prendre les mesures visant à accroître et à diversifier ses sources extérieures de financement et elle a tenu des consultations avec d'autres pays d'Afrique ainsi qu'avec certains pays donateurs traditionnels.

Tables rondes

97. Une deuxième table ronde pour la Guinée équatoriale doit se tenir au dernier trimestre de 1987; à cette occasion, le Gouvernement exposera sa stratégie de relèvement pour la période 1986-1991 ainsi qu'une liste de projets requérant une aide extérieure. La valeur des projets qui seront présentés aux donateurs à cette réunion s'élève à 59,2 millions de dollars, dont 54,4 millions seront nécessaires

au cours des cinq années en question. Le Gouvernement espère qu'au moins 70 % des sources extérieures de financement seront des dons et que le solde de 30 % fera l'objet de prêts à des conditions très favorables (période de franchise d'au moins cinq ans, taux d'intérêt de 3,5 % au maximum et échéance d'au moins 10 ans). L'aide sera sollicitée dans les trois domaines suivants : investissements dans les projets; assistance technique et appui financier direct au budget de l'Etat et à la balance des paiements, pendant la période durant laquelle le Gouvernement cherchera à rétablir les équilibres.

4. Coordination de l'aide

98. Dans le cadre du Fonds pour les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés, le PNUD a contribué au renforcement des moyens de coordination de l'aide au sein du Ministère des affaires étrangères et de la coopération. Le secteur de la planification a été l'un des secteurs où l'aide du PNUD à la Guinée équatoriale a donné les meilleurs résultats. Le système d'information mis en place grâce à un projet financé par le PNUD a joué un rôle fondamental dans l'élaboration de stratégies de développement et dans l'identification de quelque 110 projets y afférents. Ces documents ont sensiblement amélioré la coordination entre les institutions gouvernementales, entre le Gouvernement et les organismes d'aide multilatérale et bilatérale ainsi qu'entre ces organismes eux-mêmes. Ces stratégies et projets de développement sont présentés dans la documentation destinée à la table ronde. Le processus même de celle-ci a favorisé la collaboration entre organismes des Nations Unies.

99. Le PNUD reconnaît que l'aide extérieure peut être efficacement utilisée si les efforts et les ressources sont concentrées sur des secteurs clefs et si les projets sont complémentaires. Comme d'autres donateurs apportent une aide importante dans les domaines de l'aviation civile, des télécommunications et de l'énergie, l'aide du PNUD à la Guinée équatoriale portera à l'avenir sur le renforcement de la capacité de planification de l'Etat ainsi que sur la mise en valeur des ressources humaines, l'accent étant mis en particulier sur l'administration publique.

F. Gambie

100. Le programme spécial d'assistance économique à la Gambie a été lancé en application de la résolution 36/220 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1981 pour aider le pays à faire face à ses besoins urgents en matière de relèvement et de reconstruction. Les principales caractéristiques de l'économie gambienne ont été décrites dans les rapports antérieurs du Secrétaire général, dont le plus récent figure dans le document A/41/592.

1. Généralités

101. Classée par l'Organisation des Nations Unies dans la catégorie des pays les moins avancés (PMA), la Gambie est un des pays les plus pauvres du monde, avec un PIB par habitant nettement inférieur à 300 dollars. Elle ne dispose pas de ressources minérales ou d'autres ressources naturelles en quantité importante. Son économie dépend largement d'une culture commerciale unique, l'arachide, qui constitue la principale source de revenus des deux tiers de la population et représente 85 à 90 % des exportations du pays. Sa faible superficie - pour une

population estimée à 750 000 habitants -, son ouverture commerciale et sa forte dépendance à l'égard d'une culture d'exportation unique font de la Gambie un pays vulnérable sur le plan économique et hautement sensible aux insuffisances touchant la production de sa culture principale, aux conditions du marché mondial et aux modifications des termes de l'échange.

102. On estime que le revenu réel par habitant en Gambie a subi une diminution de 16 % entre 1970 et 1985 par suite de l'atonie de l'économie durant les années 70, du déclin du PIB en termes absolus dans les années 80 et du doublement de la population entre 1965 et 1985.

103. Le taux de chômage, en particulier chez les jeunes, est élevé. Les enfants de moins de 15 ans, qui seront à la recherche d'un emploi dans les prochaines années, constituent plus de 40 % de l'ensemble de la population.

104. Si la Gambie s'efforce actuellement de résoudre ses graves problèmes économiques et financiers, il n'en reste pas moins qu'elle a marqué d'importants progrès depuis son accession à l'indépendance il y a 20 ans en ce qui concerne la mise en place d'infrastructures économiques et sociales (écoles, dispensaires, routes, administration publique).

2. La situation économique

105. Nombre des difficultés économiques et financières que connaît la Gambie sont interdépendantes. La nette tendance à la baisse observée dans la production d'arachide est à l'origine du faible taux de croissance générale de l'économie. Si le déclin de la production d'arachide est imputable, pour certaines campagnes, à une grave sécheresse, comme cela a été le cas en 1980/81 et de 1982/83 à 1984/85, celui-ci est également dû depuis quelques années au déficit budgétaire qui a réduit la capacité du Gouvernement de fixer des prix à la production appropriés ou d'assurer un approvisionnement efficace en semences et en engrais. Un facteur qui a contribué au déséquilibre budgétaire a été le développement rapide du secteur public, le nombre de fonctionnaires ayant doublé entre 1976 et 1980. Un autre facteur de déséquilibre a été l'accroissement rapide du service de la dette qui a atteint 28 % de l'ensemble des dépenses budgétaires en 1985.

106. Le faible taux de croissance économique de la Gambie s'explique aussi par le fait que les programmes d'investissements publics successivement mis en oeuvre ne sont pas parvenus à diversifier la base de production. Ainsi qu'il a été indiqué ci-dessus, d'importants progrès ont été réalisés dans le développement des infrastructures économiques et sociales, mais ceci s'est fait aux dépens d'autres investissements, notamment d'investissements productifs, et s'est répercuté sur les dépenses de fonctionnement, le coût des importations et le service de la dette.

3. Programme de redressement économique

107. Après une série de programmes de stabilisation, le Gouvernement gambien a lancé au milieu de l'année 1985 un vaste programme de redressement économique en vue d'inverser la tendance au délabrement de l'économie. Ce programme prévoit des réformes dans les domaines suivants : système des taux de change, secteur financier, fonction publique et organismes parapublics. Il vise également à

accroître la productivité agricole, à promouvoir des activités productives, notamment la pêche, l'industrie manufacturière et le tourisme, et prévoit une restructuration du programme d'investissements publics.

4. Mise en oeuvre du programme de redressement économique en 1986/87

Taux de change et prix

108. Le Gouvernement gambien a fait tout son possible pour assurer l'application des mesures inscrites dans son programme de redressement économique. En janvier 1986, le contrôle des changes a été levé et la monnaie nationale est devenue flottante, entraînant une première dévaluation de 100 % par rapport à la livre sterling sur laquelle le dalasi avait auparavant été indexé. Au cours des mois suivants, le taux de change s'est stabilisé. En juin 1987, l'écart entre les taux du marché officiel et ceux du marché parallèle était réduit à 5 %. La dévaluation a été suivie par une augmentation des prix à la consommation qui se sont stabilisés par la suite; mais ces mesures auxquelles s'est ajoutée la suppression des subventions sur le riz, ont gravement affecté l'ensemble de la population.

Production agricole

109. L'accroissement des prix à la production et une pluviosité supérieure à la moyenne ont entraîné une augmentation sensible de la production d'arachide. Des efforts ont été faits pour diversifier la production agricole en encourageant les cultures pluviales et la culture des rizières inondées ainsi qu'en développant l'élevage, la pêche et l'horticulture. Malheureusement, la production de céréales a été réduite en 1986 à la suite d'une invasion de sauterelles et à cause des cantharides, de la moisissure et de l'arrêt précoce des pluies. On s'attend à une nouvelle invasion de sauterelles en 1987.

Politique budgétaire

110. Les dépenses publiques devraient être considérablement réduites à la suite d'une compression de personnel dans l'administration publique. Le nombre de fonctionnaires a été réduit de 3 400, soit de plus de 30 % de l'effectif total. Mille deux cents autres postes ont été déclarés superflus durant l'année 1986.

Balance des paiements

111. A la suite de l'application des mesures monétaires, les opérations de change effectuées par le système bancaire se sont considérablement accrues. On s'attend en conséquence à une amélioration de la situation en matière de change. Les données disponibles indiquent une tendance générale à un accroissement des importations destinées à la réexportation. Bien que les exportations se soient accrues de 28 % au cours de l'exercice budgétaire 1985/86, le déficit commercial a augmenté de 18 % durant l'année écoulée. Il semblerait que les recettes du tourisme aient diminué en 1986.

Dettes extérieures

112. En 1985, la dette extérieure cumulative de la Gambie s'élevait à quelque 250 millions de dollars, soit 200 % de son PIB. Les obligations liées au service de la dette représentaient 28 % des dépenses budgétaires pour l'exercice 1985/86 et, sans compter les arriérés, 50 % environ des recettes des exportations de biens et de services enregistrées durant la même année. La dette extérieure publique de la Gambie a été rééchelonnée lors d'une réunion du Club de Paris tenue en septembre 1986.

5. Aide extérieure

113. Le programme de redressement économique de la Gambie a bénéficié d'un crédit d'ajustement structurel de 30 millions de dollars approuvé par la Banque mondiale en août 1986. Ce crédit a été cofinancé par l'Overseas Development Administration du Royaume-Uni et par le Fonds africain de développement. Une première tranche de 17 millions de dollars a été versée en décembre 1986. A la suite d'une appréciation favorable du FMI et de la Banque mondiale concernant les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du programme de redressement économique, une deuxième tranche a été versée en mai 1987.

114. En septembre 1986, le Conseil du FMI a approuvé le treizième accord de confirmation pour la Gambie, qui est étroitement coordonné au crédit d'ajustement structurel de la Banque mondiale et qui soutient directement le programme de redressement économique. La Gambie reçoit également des ressources du FMI dans le cadre du mécanisme d'ajustement structurel et des mécanismes de financement compensatoire. Ces ressources se sont élevées respectivement à 3,42 millions de DTS et à 4,71 millions de DTS en 1986.

115. D'autres organismes et institutions des Nations Unies ont soutenu avec succès les efforts de redressement économique et de développement déployés par le Gouvernement gambien, dans certains cas en coopération avec des donateurs bilatéraux. L'aide fournie par le PNUD a porté sur l'aménagement des parcours, le boisement, l'horticulture, l'agrométéorologie et l'hydrologie, ainsi que sur la planification de l'économie. Le FIDA s'est attaché au développement de la riziculture, tandis que le FISE a soutenu le programme élargi de vaccination mis en oeuvre par la Gambie. En août 1986, deux campagnes de vaccination de masse ont été organisées à la suite d'une épidémie de polio. Les programmes de l'OMS visaient à contribuer, au niveau national, à la réalisation de la Stratégie mondiale de la santé pour tous d'ici à l'an 2000.

116. La FAO a répondu à une demande du Gouvernement gambien de protéger les cultures contre les invasions de sauterelles durant la saison de 1986. Sur le terrain, l'Organisation a coordonné les activités d'autres donateurs qui avaient répondu en temps voulu aux demandes en fournissant une aide de 1,5 million de dollars. La FAO a déjà signalé aux donateurs le risque de nouvelles invasions en 1987, et il est prévu de suivre de près l'évolution de la situation.

117. Le PAM a fourni, durant la période allant de juillet 1985 à juin 1986, des céréales et d'autres produits alimentaires d'une valeur totale de 4,4 millions de dollars, essentiellement pour soutenir des projets d'alimentation scolaire et de développement rural.

118. L'assistance fournie par des donateurs bilatéraux témoigne de leur souci d'appuyer les efforts déployés par le Gouvernement en vue de diversifier la base économique du pays. Quelque 80 % du Programme de Lomé III de la Communauté économique européenne sont consacrés à la production alimentaire. L'essentiel du programme de la République fédérale d'Allemagne est consacré à des projets de sylviculture. L'Agency for International Development des Etats-Unis (USAID) alloue 18 millions de dollars, sur une période de sept ans, à la recherche dans le domaine de l'agriculture et aux innovations techniques concernant des cultures traditionnelles et nouvelles. Des donateurs multilatéraux et bilatéraux contribuent au renforcement de l'administration gouvernementale. Des organisations non gouvernementales ont contribué avec succès au développement du pays, notamment dans le secteur hydrologique.

Coordination de l'aide

119. A la suite de la première table ronde pour la Gambie, qui s'est tenue en novembre 1984, une réunion d'étude sectorielle consacrée à la santé a eu lieu en décembre 1984, suivie d'une réunion sur la pêche en juin 1985 et d'une autre sur le financement hors projet en septembre 1985. Des consultations sectorielles sur l'agriculture et les ressources en eau sont prévues pour la fin d'octobre 1987.

Rôle des donateurs

120. Il est essentiel que les donateurs poursuivent leur appui en vue d'assurer le succès du programme de redressement économique et de développement de la Gambie. L'aide financière doit être accordée non seulement en quantité suffisante, mais encore à des conditions hautement favorables. Il serait également utile de prévoir des formes plus souples de soutien aux projets permettant de couvrir les dépenses à un niveau plus local ainsi que les dépenses de fonctionnement.

G. GUINEE

1. Généralités

121. Le programme spécial d'assistance économique pour la Guinée a été lancé en application de la résolution 1984/59 du Conseil économique et social en date du 26 juillet 1984 et a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 39/202 du 17 décembre 1984. Le rapport le plus récent du Secrétaire général sur ce programme figure dans le document A/40/441 daté du 13 septembre 1985. Dans sa résolution 41/200, l'Assemblée générale a noté que la Guinée continuait de se heurter à de sérieuses difficultés dans la mise en oeuvre de son programme intérimaire de redressement économique.

122. Malgré ses vastes ressources en terres et en minéraux, la Guinée, avec une population de 6 millions d'habitants, enregistre un PIB par habitant de moins de 300 dollars et est classée parmi les pays les moins avancés du monde. Selon le Gouvernement de la deuxième République parvenu au pouvoir en 1984, ce paradoxe entre la grande richesse potentielle du pays et la profonde pauvreté qui y sévit actuellement est dû à la politique économique et sociale poursuivie durant 25 ans par les dirigeants de la première République. L'Etat exerçait alors un contrôle pesant et inefficace sur tous les secteurs clefs de l'économie. Les taux de

change, les prix et les salaires étaient fixés en fonction de critères le plus souvent contraires aux lois de l'économie. Le taux de change officiel avait encouragé l'afflux des importations et la fuite des devises. La production agricole avait diminué en raison de la faiblesse des prix à la production, d'un contrôle inefficace des réseaux de distribution et d'un système fiscal mal conçu. Le secteur d'Etat des industries manufacturières s'est dégradé en raison du manque de matières premières et de pièces détachées, et la production est tombée à un niveau de 15 % à 20 % de sa capacité nominale.

2. Programme de redressement économique et financier pour 1985-1987

123. En septembre 1985, le Gouvernement a lancé un programme de redressement économique et financier de 30 mois en vue d'opérer des changements économiques et financiers immédiats et d'instituer des réformes structurelles radicales afin de stabiliser l'économie et de jeter les bases d'un système économique faisant largement appel à l'entreprise privée, après un quart de siècle d'activité économique presque entièrement dirigée par l'Etat.

124. Les mesures économiques et financières appliquées sont les suivantes :

a) Dévaluation radicale (93 %) de la monnaie en janvier 1986 et introduction d'un système de vente de devises dans le cadre d'enchères hebdomadaires, système qui a été progressivement développé pour inclure, depuis le début de 1987, presque toutes les transactions courantes. Ce système de vente aux enchères fonctionne d'une façon satisfaisante et a permis l'élimination virtuelle du marché parallèle qui avait prospéré avant la dévaluation;

b) Le contrôle des changes sur les importations de marchandises a été supprimé;

c) Les prix des produits de base et des services publics (eau, électricité, transports, etc.) ont enregistré une forte hausse en application d'un système de fixation des prix en fonction des coûts réels (par exemple, le prix du riz et de l'essence importés ont plus que quadruplé au début de 1986);

d) Libéralisation totale des prix agricoles, mesure qui a été accueillie favorablement par la population rurale et les agriculteurs; par exemple, les prix à la production de la noix de palme sont passés de 15 à 60 francs guinéens le kilo, et ceux du café de 60 à 400 francs guinéens le kilo;

e) Suppression de la régulation des exportations pour le commerce privé (ce qui a conduit, par exemple, à l'exportation de 5 000 tonnes de café en 1986, alors que celle enregistrée par le monopole d'Etat était quasiment nulle en 1985);

f) Simplification et abaissement général du tarif douanier à 10 % pour presque toutes les importations;

g) Les taux d'intérêt sur les dépôts ont été augmentés, et l'on s'apprêtait à mettre en place un système de prêt à des conditions favorables aux petites et moyennes entreprises et à l'agriculture, basé sur des lignes de crédits provenant de sources d'aide à des conditions de faveur;

h) Des réformes du système fiscal ont permis d'élargir la base d'imposition;

i) Enfin, la Guinée a conclu un accord en avril 1986 en vue de négocier le paiement de 201 millions de dollars d'arriérés sur sa dette extérieure avec les membres du Club de Paris (auxquels reviennent 40 % environ du montant total non réglé de la dette guinéenne qui s'élève à 1,4 milliard de dollars); le rééchelonnement, assorti de conditions relativement favorables, couvre les arriérés de paiements établis à la fin de 1986 et les échéances comprises entre le 1er janvier 1986 et le 28 février 1987; des négociations étaient également en cours avec d'autres bailleurs de fonds en vue d'obtenir un nouveau rééchelonnement de la dette.

125. Les mesures visant à l'instauration de réformes structurelles radicales sont les suivantes :

a) Liquidation des six banques d'Etat, remplacées en 1985 par trois nouvelles entreprises bancaires privées à participation étrangère;

b) Liquidation de toutes les entreprises d'Etat non viables dans le domaine du commerce, des transports et des services et le réaménagement des entreprises viables par la privatisation ou la création de sociétés mixtes; l'application de ce programme se fait plus lentement qu'initialement prévu mais, au début de 1987, 12 sociétés étaient appelées à être liquidées et cinq autres à être transformées en sociétés mixtes;

c) Restructuration du secteur industriel public par voie de privatisation et de liquidation; sur quelque 46 entreprises industrielles d'Etat, 17 ont été fermées et la privatisation de 15 grandes autres entreprises est presque achevée;

d) Dans le cadre de la réforme administrative tendant à la réorganisation et à la rationalisation du service public, suppression de 30 000 postes environ dans les entreprises publiques, sur un total d'environ 88 000; 10 000 postes de fonctionnaires ont d'ores et déjà été éliminés en 1986. Cependant, cette opération s'avère plus difficile que prévu, car les réductions de personnel devaient s'effectuer principalement par l'encouragement au départ volontaire des fonctionnaires désireux de travailler dans le privé, à l'aide de subventions et de prêts accordés par la communauté internationale des donateurs, mais ce plan n'était pas encore pleinement opérationnel à la mi-1987;

e) Augmentation des salaires des employés maintenus à leur poste et efforts en vue de leur assurer une formation professionnelle intensive afin d'accroître leurs compétences.

126. Le Gouvernement a également entrepris de réformer la législation et la réglementation en matière économique : un code pétrolier et un code minier ont été adoptés en 1986, et un code des investissements en janvier 1987; parmi les autres codes qui devaient être achevés à la mi-1987 figurent un code de la pêche, un code de passation des marchés publics, un code de commerce, un nouveau plan de comptabilité des entreprises, un code de l'électricité et un code des marchés publics.

127. Pour appuyer le programme susmentionné, le Gouvernement guinéen a conclu au début de 1986 un accord d'ajustement structurel de 42 millions de dollars avec la Banque mondiale et un accord de confirmation de 39 millions de dollars avec le FMI, et il a obtenu une aide supplémentaire de donateurs d'un montant de 180 millions de dollars (en plus de l'allègement de la dette mentionné ci-dessus).

128. Les répercussions des mesures d'ajustement structurel ont été le plus souvent positives, ainsi qu'il ressort de ce qui précède, mais un effet défavorable se fait sentir dans deux domaines : l'augmentation des prix et ses retombées sur le coût de la vie; et le chômage découlant de la suppression d'emplois dans la fonction publique et du faible développement du secteur privé dans un pays où, jusqu'en 1985, chaque secteur était dirigé par l'Etat ou constituait un monopole d'Etat. Le Gouvernement est tout à fait conscient de ces effets négatifs et s'efforce d'améliorer la situation à court terme. S'agissant du plus long terme, la Banque mondiale (avec un financement du PNUD) réalise une étude sur l'effet social des mesures d'ajustement structurel.

3. Stratégie de développement à moyen terme pour 1987-1991

129. Les objectifs du Gouvernement pour la période 1987-1991 consistent à subvenir aux besoins essentiels de la population et à parvenir à un équilibre structurel en matière macro-économique et financière. Les besoins essentiels sont les suivants : sécurité alimentaire, réorganisation et renforcement de l'efficacité des services publics en matière de santé, d'éducation et de formation professionnelle, d'assainissement, d'approvisionnement en eau et d'électricité; création d'emplois, en particulier dans les zones urbaines; et amélioration du logement.

130. Le déséquilibre structurel des finances publiques et de la balance des paiements est si prononcé que les importants efforts consentis par la Guinée devront être complétés par une aide extérieure au cours des cinq prochaines années pour permettre au pays de couvrir ses dépenses publiques, de remplir ses engagements extérieurs et de mener à bien sa politique d'investissements en vue d'accomplir son redressement économique. Cela implique notamment :

a) Un rôle accru des exportations de produits agricoles et de minéraux autres que la bauxite, étant donné la diminution prévue (de plus de 25 % à partir de 1988) des recettes d'exportation de la bauxite, compte tenu de la renégociation probable des contrats passés avec les compagnies minières conformément aux tendances du marché mondial; c'est là un ajustement de taille, puisque la bauxite représentait 70 % des recettes d'exportation en 1986. En compensation de ces pertes, on prévoit que les exportations de diamants augmenteront d'un tiers d'ici à 1991, tandis que celles d'or seront multipliées par huit, que celles de café augmenteront de deux tiers et que la pêche (un nouveau secteur d'exportation) se développera jusqu'à constituer 7 % de l'ensemble des exportations;

b) La diversification et l'élargissement de la base d'imposition et le recouvrement régulier de tous les impôts. La bauxite et l'alumine représentaient 83 % des recettes fiscales de l'administration centrale en 1986, part qui devrait tomber à 54 % d'ici à 1991 (même si la valeur du dollar demeurait inchangée);

c) La nécessité de maîtriser le difficile problème du service de la dette durant la période 1987-1991 en recherchant essentiellement un financement à des conditions de faveur (en particulier sous la forme de subventions ou de quasi-subventions). Tandis que les paiements dus au titre du service de la dette en 1986 ont été sensiblement réduits à la suite du rééchelonnement, le service de la dette rééchelonnée a été dans une certaine mesure reporté aux années suivantes et se fera pleinement sentir à partir de 1990; quoi qu'il en soit, la part du service de la dette par rapport aux recettes d'exportation entre 1987 et 1991 devrait être en moyenne de 31 % par an.

131. La politique suivie par le Gouvernement dans le cadre de la stratégie de développement à moyen terme continuera d'insister sur l'aide aux exploitations agricoles familiales, l'encouragement du secteur privé, la réforme et l'amélioration du système d'enseignement et de formation professionnelle, la mise en place de services publics efficaces et l'affirmation du principe de non-réglementation des prix en vue d'encourager l'activité des producteurs (en particulier des agriculteurs) et d'assurer une allocation efficace des ressources.

132. Un instrument essentiel de planification est le programme d'investissements publics (PIP) à horizon mobile de trois ans, initialement formulé pour 1987-1989, qui prévoit 670 millions de dollars de dépenses au total (175 millions de dollars en 1987, 234 millions de dollars en 1988, et 261 millions de dollars en 1989). A la fin de 1986, 78 % de ces fonds s'élevant à 670 millions de dollars avaient déjà fait l'objet d'engagements de dépenses de la part de donateurs extérieurs. A titre de comparaison, le flux brut d'aide publique au développement pris dans son ensemble s'élevait, selon l'OCDE, à 126 millions de dollars par an en 1984 et en 1985.

133. Quarante-et-un pour cent des investissements prévus au titre du PIP pour 1987-1989 seront consacrés au réaménagement et au développement des infrastructures, 25 % au développement rural, 18 % à l'extraction minière, à l'industrie et à l'énergie, 13 % au secteur social (notamment à la santé, à la sécurité sociale et à l'éducation) et 3 % à la réforme administrative et à la décentralisation.

134. Au cours de la période 1987-1991, la Guinée prévoit d'investir environ 1,2 milliard de dollars, dont 90 % proviendront d'apports financiers extérieurs assortis de conditions essentiellement favorables. En outre, plus de 300 millions de dollars seront nécessaires pour améliorer la situation de la balance des paiements et du budget d'Etat durant cette période de cinq ans.

4. Groupe consultatif pour la Guinée et coordination de l'aide

135. Lors d'une réunion entre les autorités guinéennes et les principaux fournisseurs d'aide hors projet au pays, tenue le 11 avril 1986 à Paris, les représentants de la Guinée ont fait part de l'intention de leur gouvernement d'établir un groupe consultatif sous l'égide de la Banque mondiale. La première réunion de ce groupe consultatif a eu lieu à Paris les 18 et 19 mars 1987. Des représentants de huit pays et de 11 institutions multilatérales assistaient à cette réunion. Les représentants de donateurs présents ont indiqué le montant prévu de

leurs contributions financières, qui devraient couvrir l'essentiel des besoins de la Guinée. Ainsi, la réunion a reçu des assurances concernant les 670 millions de dollars d'aide aux investissements et les 200 millions de dollars destinés à réduire le déficit de la balance des paiements dont la Guinée a besoin pour mener à bien son courageux et ambitieux programme économique pour 1987-1989. Les représentants ont noté avec satisfaction la réaction positive de la population guinéenne, notamment des zones rurales, à l'égard du programme de réforme. La stratégie de développement et les priorités sectorielles du gouvernement ont reçu l'appui des participants et la réunion a approuvé sans réserve l'accent mis sur l'encouragement du secteur privé. Les représentants sont tombés d'accord sur la nécessité d'améliorer la coordination de l'aide en organisant des réunions en vue d'examiner les perspectives de développement sectoriel, et il a été prévu de tenir des réunions de ce type sur le développement rural, les transports et les secteurs de l'énergie dans le courant de 1987.

136. En ce qui concerne la planification de l'assistance technique du PNUD, le quatrième cycle de programmation pour 1987-1991 prévoit une aide de 32,5 millions de dollars (dont 2,2 millions de dollars de ressources hors CIP). Ce programme a été approuvé en juin 1987.

H. Guinée-Bissau

1. Généralités

137. Le programme spécial d'assistance économique à la Guinée-Bissau a été initialement formulé en 1978 et approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 33/124 du 19 décembre 1978. Il a été modifié suite à une mission d'étude, comme indiqué dans le rapport présenté par le Secrétaire général en 1982 (A/37/137). Le dernier rapport du Secrétaire général concernant ce programme a été publié sous la cote A/41/592. Dans la résolution 41/200, l'Assemblée générale a noté que malgré les efforts du Gouvernement pour redresser l'économie de la Guinée-Bissau, la situation économique et financière du pays avait empiré.

2. Situation économique

138. La Guinée-Bissau a une population d'environ 900 000 habitants et un PIB total (1984) de 152 millions de dollars, soit un produit brut par habitant inférieur à 200 dollars - ce qui de toute évidence classe la Guinée-Bissau parmi les pays les moins avancés. La Guinée-Bissau a enregistré une baisse de 4,3 % du PIB en termes réels en 1983 et le Gouvernement a engagé un processus d'ajustement structurel avec un programme de stabilisation en 1984. Par la suite, le PIB a augmenté de 1,2 % en 1984, de 3,3 % en 1985 et d'environ 2,6 % en 1986, et, selon les projections, devrait augmenter de 4,3 % en 1987. Malgré ces progrès, le pays a continué de se heurter à des obstacles structurels énormes et de pâtir en particulier de déséquilibres croissants, qui ne peuvent être tolérés longtemps (et qui ont suscité de nouvelles réformes). Ces obstacles et ces déséquilibres, dont le Gouvernement et les donateurs ont reconnu la gravité, sont dus notamment aux éléments suivants :

a) Une faible productivité de l'agriculture (qui emploie plus des trois quarts de la population); ce secteur n'est que marginalement intégré à l'économie

monétaire et la faiblesse de la production est imputable à des conditions qui n'encouragent pas suffisamment la commercialisation des récoltes;

b) La consommation (publique et privée) est très élevée par rapport au PIB : l'exportation de biens et services ne représente qu'un quart de la facture, élevée et croissante, d'importation; le déficit de la balance commerciale s'est élevé à 61 millions de dollars en 1986;

c) Le programme d'investissement public est difficile à gérer car il est trop important et il n'a que peu contribué à accroître la production (les dépenses publiques d'équipement, qui représentaient 28 % du PIB en 1981, sont passées à 48 % en 1985);

d) Un déficit budgétaire financé par des emprunts trop lourds, contractés sur le marché intérieur et à l'étranger (le déficit est passé de 27 % du PIB en 1981 à 36 % en 1985, et, à maintes reprises, l'Etat s'est trouvé à court de fonds pour payer les salaires des fonctionnaires);

e) Une augmentation rapide de la masse monétaire, imputable au déficit budgétaire, qui a alimenté l'inflation (les prix ont augmenté de 68 % en 1986) et annulé les effets des dévaluations successives du peso de la Guinée-Bissau en 1985 et 1986 (le taux offert sur le marché parallèle était jusqu'à trois fois supérieur au taux officiel) - situation qui n'a été corrigée qu'en avril 1987;

f) D'importants déficits de la balance commerciale qui traduisent l'insuffisance des mesures d'incitation à l'exportation et du poids excessif des importations;

g) Une dette extérieure qui augmente rapidement, et des paiements au titre du service de la dette qui dépassent les possibilités de remboursement du pays, ce qui entraîne une accumulation rapide des arriérés extérieurs (lesquels s'élevaient à 25 millions de dollars à la fin de 1985, soit plus de 100 % des exportations annuelles); les paiements au titre du service de la dette sont passés de 10 millions de dollars en 1984 et 1985 à 15 millions de dollars en 1986 et, en l'absence d'un allègement de la dette, devraient dépasser 20 millions de dollars par an jusqu'à la fin des années 80; le montant total de la dette impayée a augmenté, passant de 104 millions de dollars à la fin de 1981 à plus de 280 millions de dollars à la fin de 1985, soit près du double du PIB; si les prêts publics consentis par des donateurs bilatéraux et multilatéraux de l'OCDE et des pays arabes ont été accordés à des conditions très favorables, près de la moitié de l'augmentation récente de la dette est imputable à d'autres emprunts et à des arriérés commerciaux.

3. Le programme d'ajustement structurel

139. Compte tenu des graves déséquilibres économiques et financiers décrits ci-dessus, le Gouvernement a décidé de proroger et de renforcer considérablement, pour la période 1986-1989, le programme de stabilisation des trois années précédentes, inaugurant ainsi une période de transition vers une croissance économique réelle en 1990-1992, en vue de connaître ensuite une période de croissance essentiellement autonome.

140. Pour renforcer son programme de stabilisation économique et financière, le Gouvernement a notamment conclu en mai 1987, avec la Banque mondiale et le FMI, un accord concernant un programme d'ajustement structurel, dont la première phase vise expressément à stabiliser la situation économique et financière et à rétablir l'équilibre macro-économique. Le programme, qui prévoit déjà 50 millions de dollars de financement, comprend les principaux éléments suivants :

- a) Rétablissement de la parité entre le taux de change officiel et le taux du marché parallèle : en avril 1987, le peso a été dévalué de fait de 150 %, ce qui donne un taux de 650 pesos pour un dollar des Etats-Unis (ce taux était de 40 pesos en 1983, de 100 en 1984, de 160 en 1985 et de 250 en 1986);
- b) Réduction de la masse monétaire et contrôle de l'inflation;
- c) Restructuration du crédit en faveur du secteur privé;
- d) Limitation des dépenses d'équipement publiques aux projets ayant un fort taux de rentabilité;
- e) Réduction des autres dépenses publiques et des effectifs de la fonction publique;
- f) Accroissement des recettes fiscales;
- g) Augmentation du prix des produits agricoles;
- h) Libéralisation des politiques et pratiques commerciales;
- i) Simplification des procédures et des tarifs douaniers;
- j) Contrôle de la dette extérieure;
- k) Mobilisation et utilisation plus efficace de l'aide extérieure, en particulier grâce à des tables rondes;
- l) Amélioration de la gestion économique, grâce notamment à l'établissement d'un système de planification nationale.

141. Bon nombre des politiques décrites ci-dessus ont été mises en oeuvre, au moins partiellement en 1986 et au début de 1987. Le Gouvernement a créé en 1986 une commission régionale de coordination et de contrôle économiques afin de coordonner les différents centres de décision dont l'action a des répercussions sur le niveau de la dette extérieure. La dette bilatérale contractée par la Guinée-Bissau auprès du Portugal et de l'URSS a été réaménagée à la fin de 1986 et en 1987; les crédits commerciaux consentis par le Portugal ont été rééchelonnés sur une période de 10 ans. En 1985 et 1986, les prix des produits agricoles à l'exploitation ont augmenté. Au début de 1987, le Gouvernement a entrepris une réforme administrative qui entraînera le licenciement de 4 650 fonctionnaires sur une période de trois ans. Enfin, comme on l'a déjà signalé, le peso a été fortement dévalué en avril 1987.

142. La réaction des donateurs au programme d'ajustement structurel a été favorable. La Banque mondiale a annoncé l'octroi de trois nouveaux crédits de l'IDA à la Guinée-Bissau : le premier, d'un montant de 10 millions de dollars, est un prêt général d'ajustement structurel, qui sera complété par 5 millions de dollars fournis par le Fonds d'aide à l'Afrique; le deuxième, d'un montant de 4 millions de dollars (auquel s'ajouteront 200 000 dollars de fonds de contrepartie du Gouvernement), sera consacré au secteur de la santé et de la nutrition (réorganisation du Ministère de la santé publique, gestion des fournitures médicales, modernisation de 25 centres sanitaires, etc.); le troisième crédit, d'un montant de 3,7 millions de dollars (auquel s'ajouteront 800 000 dollars de fonds de contrepartie du Gouvernement), est destiné au secteur agricole (équipement, assistance technique, renforcement des organisations villageoises), et est complété par 5,3 millions de dollars du FIDA et 2,5 millions de dollars des Pays-Bas. Au total, le programme d'ajustement structurel a aussi reçu l'appui financier suivant : 4,2 millions de dollars du FMI, 5,2 millions de dollars de la Suisse, 3,2 millions de dollars de l'Arabie saoudite, 11,3 millions de dollars du Fonds africain de développement (AFDF) de la BAFD et 2,2 millions de dollars de la République fédérale d'Allemagne.

143. Le PNUD a contribué au programme en organisant à son sujet des réunions officieuses de coordination et a préparé de nombreux projets d'appui au programme, en particulier afin d'atténuer ses effets négatifs : un projet de recyclage des fonctionnaires licenciés; le financement d'un programme spécial de travaux publics; une aide à la création de petites entreprises; et une étude des effets sociaux du programme en collaboration avec la Banque mondiale et l'Institut national d'étude et de recherche. Au total, le PNUD a lancé 18 projets de développement en 1986, d'une valeur supérieure à 3 millions de dollars. Le troisième programme de pays pour la Guinée-Bissau pour la période 1987-1991, a été approuvé par le Conseil d'administration du PNUD en juin 1987, et s'élève à 19,3 millions de dollars (dont 3,1 millions de dollars en ressources hors CIP).

144. Les institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies continuent d'apporter à la Guinée-Bissau un appui important qui contribue à la fois au programme d'ajustement structurel et à la stratégie de développement à long terme. Pour ne citer qu'un exemple, le Programme alimentaire mondial appuyé des projets, concernant la formation professionnelle, les services de santé et le développement rural, d'un montant total de 2,1 millions de dollars en 1986 et a fourni 4 500 tonnes de produits alimentaires (évalués à 3,1 millions de dollars) au cours de la même période.

4. Le plan de développement national

145. Le plan intérimaire élaboré pour 1987 retient les principaux objectifs du premier plan de développement économique, mais privilégie les éléments du programme d'ajustement structurel, en particulier en ce qui concerne les investissements. Ces objectifs sont : l'autosuffisance alimentaire d'ici à 1990; la valorisation des ressources humaines; la promotion des initiatives communautaires ainsi que des petites et moyennes entreprises dans divers secteurs économiques et sociaux; la redéfinition du rôle de l'Etat dans la vie économique du pays; la réforme de

l'administration; la libéralisation du commerce; et la restructuration institutionnelle. Le Gouvernement prépare maintenant son deuxième plan de développement économique et social, qui entrera en vigueur en 1988.

5. Tables rondes des donateurs et coordination de l'aide

146. En 1986 et 1987, le Gouvernement de la Guinée-Bissau a organisé, avec l'aide du PNUD, plusieurs réunions, aussi bien officielles qu'officieuses, afin de donner suite à la table ronde des donateurs qui s'était tenue à Lisbonne en 1984. La consultation sectorielle en matière de santé qui a eu lieu en février 1986 a été l'occasion pour le Gouvernement de définir clairement ses politiques et pour les donateurs de préparer la mobilisation de 10 millions de dollars de fonds qui serviront à financer l'infrastructure, la formation et l'équipement médicaux et la fourniture des médicaments essentiels.

147. Les consultations sectorielles en matière de culture et de pêche, qui ont eu lieu en Guinée-Bissau en mai 1987, avaient pour objectif immédiat, non pas d'étudier de nouveaux investissements, mais de rechercher un accord sur les moyens de rationaliser et de mieux utiliser l'aide accordée à ce secteur et de définir l'orientation future des investissements en vue de les intégrer dans le deuxième plan de développement (en cours de préparation) de manière réfléchie et méthodique. Presque tous les grands donateurs y ont participé. Le Gouvernement a décrit son effort intensif de stabilisation, et fait connaître son intention de réduire le budget d'équipement public à 60 millions de dollars en 1987 (soit une baisse de 16 %) et de continuer à réduire le budget d'équipement de 15 % en 1988 et 1989. D'une façon générale, les donateurs ont été favorablement impressionnés par les efforts de stabilisation du Gouvernement et ont pleinement appuyé les directives qu'il a énoncées en matière de développement agricole. S'agissant des consultations relatives à la pêche, les participants ont unanimement reconnu la nécessité d'améliorer la surveillance de la zone économique extérieure de la Guinée-Bissau et le PNUD envisagera l'organisation d'une réunion sous-régionale avec les pays côtiers voisins afin d'étudier la possibilité d'organiser des opérations de surveillance communes, compte tenu des recettes considérables que les pays pourraient obtenir s'ils participaient directement à la pêche industrielle; en attendant de parvenir à un accord sur la politique à suivre en matière de pêche industrielle, on continuera d'appuyer le développement de la pêche artisanale.

148. Le PNUD coordonne activement une étude entreprise pour la Guinée-Bissau dans le cadre d'une opération NATCAP (évaluations et programmes nationaux de coopération technique), ainsi que les préparatifs de la prochaine table ronde sectorielle concernant les ressources humaines (préparée en collaboration avec la Communauté européenne), qu'il est prévu de tenir à la fin de 1987 ou au début de 1988.

149. En mai 1987, le PNUD a approuvé un projet d'appui au Secrétaire d'Etat à la coopération, d'un montant de 145 000 dollars, afin de renforcer la coordination de l'aide au sein du Gouvernement et avec les donateurs, de permettre au Gouvernement d'être mieux à même d'élaborer des politiques de coordination de l'aide, et d'appuyer le Gouvernement dans ses négociations concernant la coordination de l'aide. En juin 1987, un projet d'assistance technique d'une durée de trois ans a été approuvé afin de dispenser au Gouvernement, et en particulier au Ministère des

finances, une assistance en matière de planification financière, de contrôle budgétaire, de sélection et d'évaluation des projets d'investissement et de gestion de la dette extérieure; ce projet a bénéficié d'une contribution de 600 000 dollars du PNUD et de 750 000 dollars du Programme d'action spécial pour le renforcement des capacités administratives et de gestion.

150. Aux différentes réunions officielles et officieuses qui ont récemment eu lieu dans le cadre des tables rondes, les donateurs ont été unanimes à dire que, dans toute la mesure du possible, leur aide prendrait la forme de dons et qu'ils prendraient à leur charge le maximum des dépenses de contrepartie afin d'alléger le fardeau qu'elles représentent pour le budget de fonctionnement et d'équipement de la Guinée-Bissau.

I. Madagascar

1. Généralités

151. Le programme spécial d'assistance économique à Madagascar a été lancé en 1984 en application de la résolution 1984/3 du Conseil économique et social en date du 11 mai 1984, pour aider le pays à faire face aux conséquences des cyclones et des inondations qui l'avaient dévasté. Le rapport le plus récent du Secrétaire général sur ce programme figure dans le document A/41/522, daté du 22 septembre 1986.

152. Après avoir connu une évolution économique défavorable au cours des années 70, Madagascar, pays de 10 millions d'habitants où le revenu par habitant est inférieur à 300 dollars, a dû faire face à une grave crise économique depuis le début des années 80, qui a fait ressortir l'influence de facteurs à long terme comme le déclin de la production agricole (en particulier de riz, aliment de base national), l'augmentation du prix du pétrole, une croissance démographique rapide, et la prépondérance croissante du secteur public dans l'industrie, le commerce et les transports, et qui a abouti à une détérioration rapide de la balance des paiements, à une diminution des recettes publiques et à de graves difficultés en ce qui concerne le service de la dette (en conséquence d'investissements excessifs financés par des emprunts à des conditions trop rigoureuses et de la détérioration des termes de l'échange).

153. Les catastrophes naturelles n'ont fait qu'aggraver cette situation. C'est ainsi qu'on prévoyait que le cyclone de mars 1986, qui a dévasté le principal port du pays et certaines régions agricoles, aurait pour effet de réduire l'amélioration escomptée du déficit de la balance des paiements pour cette année puisque, d'après les estimations, les dégâts subis par les cultures d'exportation et les stocks devraient réduire les recettes d'exportation prévues d'environ 25 millions de dollars (soit de 8 %) et que des importations supplémentaires seront nécessaires pour réparer ou remplacer l'infrastructure et le matériel endommagés et pour fournir des secours immédiats aux sans-abri, ce qui nécessiterait des dépenses immédiates d'un montant de 23 millions de dollars (les dépenses additionnelles dues au cyclone étant estimées à 50 millions de dollars au total).

2. Efforts de stabilisation économique

154. Afin de résoudre la crise économique, le Gouvernement a lancé en 1982 une opération de stabilisation d'une durée de quatre ans, avec la coopération de la Banque mondiale et du FMI. Depuis 1980, le FMI a négocié six accords de confirmation avec le Gouvernement. Parmi les mesures spécifiques qui ont été prises pour réduire la demande globale, celles qui concernaient le taux de change et les subventions à la consommation ont été les plus remarquables. La valeur du franc malgache a baissé constamment par rapport au DTS : le taux est passé de 288 francs par DTS à la fin de 1980 à 698 (fin 1985), 942 (fin 1986) et 1 024 (fin avril 1987). En ce qui concerne les subventions à la consommation, le Gouvernement a plus que doublé le prix nominal du riz distribué par les circuits officiels et les subventions à la consommation pour le riz importé ont été supprimées. Parmi les autres mesures de stabilisation, on peut citer des mesures fiscales, une réduction des dépenses, une augmentation des prix des biens et services offerts par les entreprises publiques, et une forte réduction des importations; en outre, des plafonds très stricts ont été imposés sur les crédits bancaires afin de réduire l'inflation. On a également entrepris un processus de reprivatisation dans l'industrie et les transports et on a élaboré un nouveau code des investissements.

155. Le déficit commercial (c'est-à-dire l'excédent des importations de biens et de services non facteurs sur les exportations) a été réduit de 557 millions de dollars en 1980 à 140 millions de dollars en 1985. Toutefois, la valeur des exportations a diminué en même temps que les importations et est passée de 518 millions de dollars à 348 millions de dollars. Les transferts nets de ressources vers Madagascar sont tombés de 650 millions de dollars en 1980 à 75 millions de dollars en 1985.

156. Les paiements au titre du service de la dette extérieure sont passés de 17 % de la valeur des exportations en 1980 à 47 % en 1985 (et cela après avoir été rééchelonnés). Entre 1981 et 1987, le Gouvernement a négocié des accords de rééchelonnement portant sur environ un milliard de dollars de paiements au titre du service de la dette extérieure (dont quelque 660 millions de dollars dus à des créanciers officiels). Si le Gouvernement ne parvient pas à obtenir un nouveau rééchelonnement de la dette extérieure à des conditions plus souples que celles qu'il a obtenues jusqu'à présent, on prévoit que les paiements au titre du service de la dette extérieure pour le reste des années 80 dépasseront 50 % de la valeur des exportations.

157. Le déficit global des finances publiques a été réduit et son niveau est passé de 18 % du PIB en 1980 à moins de 5 % en 1985. Les prix et la commercialisation ont été libéralisés; cependant, le taux d'inflation annuel est passé de 30 % en 1981-1982 à 10 % en 1985.

158. Lorsque les mesures de stabilisation ont commencé à produire de l'effet, le Gouvernement a concentré son attention sur les politiques visant à stimuler la production intérieure. Le PIB, après avoir enregistré une baisse en 1981 et 1982, a légèrement augmenté au cours de la période 1983-1985, mais moins que le taux de croissance démographique (2,8 %); les estimations préliminaires pour 1986 indiquent un taux de croissance du PIB d'à peine 1 %, mais on espère que ce taux atteindra en 1987 le niveau de 3 % prévu dans le Plan de développement.

159. Entre 1980 et 1985, le PIB réel a baissé de 6 %, ce qui signifie que le PIB par habitant a diminué de 20 %. Par conséquent, le niveau de vie de l'ensemble de la population a fortement baissé au cours de la période de stabilisation, et des facteurs comme la montée du chômage, la chute continue des salaires et des revenus et la réduction des services sociaux ont contribué au déclin substantiel de la qualité de la vie aussi bien dans les zones urbaines que dans les zones rurales.

3. Le Plan de développement national pour la période 1986-1990

160. Le succès de la politique d'austérité et du programme de stabilisation a permis de réduire l'inflation et l'écart entre les dépenses et les recettes publiques, mais il a aussi empêché la pleine utilisation du mécanisme de production, du fait de l'insuffisance des ressources et des dépenses, et d'autres mesures sont nécessaires afin d'instaurer le climat dynamique dont on a besoin pour donner un nouvel élan à la croissance économique. Le Plan de développement national pour la période 1986-1990 prévoit un taux de croissance annuel moyen du PIB d'un peu plus de 3 %, c'est-à-dire un taux qui suffira tout juste à permettre l'augmentation du PIB par habitant. Bien que modeste, ce plan, grâce à l'apport d'une aide extérieure supplémentaire et à un nouveau rééchelonnement de la dette extérieure, permettra au pays de sortir de la situation difficile dans laquelle il se trouve depuis la fin de la période de stabilisation : il est en effet impossible d'importer les matériaux et les pièces de rechange nécessaires pour stimuler la production, et surtout celle des produits d'exportation indispensables pour obtenir des devises étrangères nécessaires au financement du service de la dette extérieure.

161. Les trois principaux objectifs du Plan de développement national pour la période 1986-1990 sont l'autosuffisance alimentaire, l'accroissement des exportations et l'amélioration du niveau de vie. Les stratégies qui seront appliquées visent principalement à accroître la production agricole et à moderniser les secteurs de l'industrie et des transports. Les principales mesures envisagées sont les suivantes :

a) Une plus grande libéralisation des prix et des tarifs pour la plupart des produits agricoles et industriels et pour les services, surtout dans le secteur des transports;

b) La suppression progressive des subventions;

c) Des politiques d'encouragement du crédit et d'incitation fiscale;

d) L'application du Code des investissements et la promotion des investissements étrangers privés;

e) Une promotion vigoureuse des exportations agricoles et industrielles, en particulier des produits traditionnels comme le café, la vanille, le poivre et le clou de girofle;

f) La revalorisation et l'expansion des exploitations agricoles et des industries réductrices d'importations, lorsque cela est rentable;

g) La remise en état des routes, des chemins de fer, des ports, des aéroports et des réseaux de télécommunications, en tenant compte de la rentabilité;

h) La promotion de l'emploi, et notamment les mesures visant à créer des activités à forte intensité de main-d'oeuvre;

i) La promotion des petites et moyennes entreprises et des industries familiales, et le renforcement de la formation professionnelle;

j) L'amélioration générale de la qualité de la vie par le renforcement des initiatives juridiques concernant les projets communautaires, tels que l'approvisionnement en eau des zones rurales, les centres de soins de santé primaires et les centres communautaires.

162. Le Plan contient un Programme d'investissements publics pour la période 1986-1990, qui sera ajusté annuellement afin d'être appliqué au cours des trois années suivantes en tenant compte des résultats déjà obtenus. Le montant total des investissements du Programme s'élève à 1 071 milliards de francs malgaches (soit environ 1,4 milliard de dollars), dont 55 % en devises étrangères. Sur ce montant total, 39 % seront affectés à l'agriculture, 25 % aux transports, 15 % à l'industrie (y compris les mines et l'énergie), et 21 % aux autres secteurs. En outre, on prévoit que le secteur privé fournira environ 400 milliards de francs malgaches (500 millions de dollars).

163. Dans le secteur agricole, les investissements prévus visent à accroître la production, surtout en ce qui concerne le riz pour lequel on a mis en place un système de gestion et de stockage à cause de son importance en tant qu'aliment de base; d'autres projets concernent la sécurité alimentaire, les semences améliorées, l'infrastructure rurale, l'aménagement des bassins fluviaux, et la conservation des sols. Le Gouvernement vient de créer un Département de la sécurité alimentaire au sein du Ministère de la production agricole et de la réforme agraire, auquel il a confié la gestion du stock régulateur de riz qui a été constitué en 1986. Ce stock régulateur, qui est alimenté principalement par des dons de riz provenant de l'étranger, jouera un rôle de régularisation sur le marché intérieur du riz grâce à la vente de riz du stock dès que le prix dépasse un certain niveau et permettra donc d'éviter une augmentation temporaire et spéculative du prix comme celle qui s'est produite en 1985 (augmentation de 300 %). Le système a bien fonctionné pendant la campagne 1986-1987, et le prix est resté stable.

4. Le Groupe consultatif et la coordination de l'aide

164. La troisième réunion du Groupe consultatif pour Madagascar, organisée au nom du Gouvernement par la Banque mondiale, s'est tenue à Paris les 24 et 25 avril 1986, avec la participation de 22 pays et organisations. (Les réunions précédentes du Groupe avaient eu lieu en avril 1983 et en novembre 1984.) Les participants à la réunion ont observé le passage de l'austérité et de la stabilisation des trois années précédentes à une stratégie d'ajustement dans la croissance. Les efforts visant à réduire le déficit budgétaire et le déficit de la balance des paiements ont abouti à un succès, mais au prix d'une réduction de la consommation et de l'investissement, ce qui a entraîné une augmentation du chômage

et une détérioration de la situation sociale. Les participants à la réunion sont convenus qu'il était urgent de relancer la croissance et que le Gouvernement avait besoin d'un appui extérieur substantiel pour ses mesures visant à renforcer l'économie. Ils ont également estimé que les programmes de réforme des politiques proposés par le Gouvernement étaient sur la bonne voie et demandé instamment qu'ils soient poursuivis et étendus. L'appui extérieur substantiel devra être fourni grâce à l'augmentation de l'aide publique au développement, surtout sous forme d'aide à décaissement rapide et au rééchelonnement de la dette. Les donateurs ont donné des indications au sujet de l'appui qu'ils avaient l'intention de fournir en 1986 et 1987 et dont le total devrait s'élever à plus de 650 millions de dollars au cours de cette période de deux ans.

165. Afin d'assurer le suivi de la réunion du Groupe consultatif, on espère pouvoir organiser des réunions locales à Tananarive sur des questions sectorielles particulières, comme le programme relatif au riz, ainsi que d'autres réunions afin d'examiner la coordination globale de l'aide (et de fixer la date de la prochaine réunion du Groupe consultatif).

166. Le Département de la planification, qui relève directement de la Présidence de la République, est responsable de la coordination de toute l'aide extérieure au développement de Madagascar. Afin d'accroître ses capacités dans ce domaine, le Département a annoncé, lors de la réunion du Groupe consultatif, son intention de créer deux services, dont l'un serait responsable de l'évaluation des projets et l'autre de la coordination et du contrôle de l'aide internationale. L'établissement de ces deux services fera l'objet de deux projets formulés et exécutés conjointement par le Département et la Banque mondiale et financés par le PNUD. (Le projet relatif à la coordination de l'aide étrangère devait être opérationnel à partir de mai 1987.)

167. Le quatrième programme de pays du PNUD concernant Madagascar, qui porte sur la période 1987-1991, prévoit l'octroi de 38,5 millions de dollars au titre de l'assistance technique. Dans le domaine de la coordination de l'aide, il comprend de nouveaux projets d'un montant de 375 000 dollars pour le renforcement du Département de la planification dans le domaine de l'évaluation des projets et d'un montant de 350 000 dollars pour la coordination et la gestion de l'aide extérieure; parmi les projets en cours, le projet relatif à la gestion de la dette extérieure se poursuivra avec un financement additionnel de 100 000 dollars.

J. Sierra Leone

168. Un programme spécial d'assistance économique à la Sierra Leone a été lancé conformément à la résolution 37/158 de l'Assemblée générale datée du 17 décembre 1982. Le rapport de la mission interinstitutions envoyée en Sierra Leone en 1983 par le Secrétaire général figure dans le document A/38/211. Le rapport le plus récent du Secrétaire général figure dans le document A/41/592.

1. Généralités

169. La Sierra Leone a été classée par l'Assemblée générale des Nations Unies parmi les pays les moins avancés en 1981. Le PNB moyen par habitant en 1982 était évalué à 390 dollars. Etant donné qu'il y a de grandes disparités dans la répartition du revenu, le revenu annuel d'une grande partie de la population est nettement inférieur à 390 dollars. Le niveau de développement social reste bas puisque le taux d'analphabétisme est compris entre 80 et 85 %, que le taux de mortalité maternelle et infantile est élevé et que l'espérance de vie à la naissance est faible.

170. Toutefois, le pays possède certaines ressources naturelles et pourrait parvenir, ultérieurement, à une croissance autonome. Une grande partie du pays se prête à l'agriculture, ce qui permet actuellement une soixantaine de cultures différentes; la population étant d'environ 3,7 millions d'habitants, il n'y a pas une forte pression démographique sur les terres. Le secteur agricole emploie environ 65 % de la main-d'oeuvre et il représente plus de 30 % du PIB et 35 % des recettes d'exportation. Le pays possède également des gisements minéraux, notamment des diamants, de la bauxite et du rutile. Le minerai de fer a été exploité dans le passé et il y a également une production très modeste d'or. Le secteur minier représente 65 % des recettes d'exportation. Il existe également d'excellentes possibilités de mise en valeur des ressources hydro-électriques.

171. Après avoir connu un taux de croissance annuel d'environ 4 % pendant les années 70, l'économie sierra-léonienne a été gravement touchée par la récession mondiale au début des années 80 et est restée pratiquement stagnante depuis lors. Etant donné que le taux de croissance démographique annuel a été de 2,7 % au cours de la période intercensitaire 1974-1985, le revenu par habitant de la Sierra Leone a baissé.

172. Bien que les données statistiques dont on dispose pour la Sierra Leone soient très incomplètes, elles permettent de dégager une tendance à l'accélération du déclin économique et à l'aggravation des déséquilibres et des distorsions. La contrebande des diamants et des autres produits d'exportation a réduit le volume disponible des devises étrangères nécessaires pour payer les importations de biens essentiels, effectuer les paiements dus au titre de la dette et des obligations commerciales et elle a également réduit les recettes publiques provenant des impôts sur les transactions commerciales. L'économie a été caractérisée par des déficits importants des finances publiques et de la balance des paiements, une hyperinflation, un moral très bas parmi les fonctionnaires, une faible productivité parmi les travailleurs, surtout dans le secteur agricole en raison de la surévaluation de la monnaie et de la faiblesse des prix à la production, une érosion de la confiance des investisseurs, une détérioration des usines, et une pénurie de facteurs de production pour l'industrie. Cette situation, qui vient s'ajouter à la fragilité des infrastructures matérielles et sociales, rend extrêmement difficile l'action entreprise par l'Etat pour promouvoir le redressement économique et la croissance autonome. Au fur et à mesure que le malaise économique se prolonge, il est de plus en plus difficile d'atteindre les objectifs fixés, réduire les déséquilibres et les distorsions et assurer la relance économique.

173. En décembre 1985, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures correctives, notamment le contrôle des prix et des mesures concernant le change, qui n'ont pas eu les résultats escomptés.

174. A l'issue de négociations menées avec le FMI à la mi-1986, le Gouvernement s'est engagé à appliquer un ensemble de mesures de stabilisation économique.

2. Le Programme de stabilisation économique de 1986

175. Depuis le milieu de 1986, l'évolution économique de la Sierra Leone a été dominée par les effets des vastes réformes d'ordre économique et fiscal entreprises par le Gouvernement, en application du programme de stabilisation économique qu'il s'était engagé à mettre en oeuvre aux termes de l'accord conclu avec le FMI. Les objectifs que le Gouvernement s'est fixés sont notamment les suivants : un taux de croissance annuel d'environ 3 %, une réduction substantielle du taux d'inflation qui devrait se situer entre 10 et 15 % en 1988/89, et une réduction du déficit du compte des opérations avec l'extérieur qui devrait passer d'un niveau estimatif de 4 % du PIB en 1986/87 à environ 2 % en 1988/89.

176. Le Programme comprenait des mesures dans neuf domaines, dont les principales sont décrites ci-après :

a) Monnaie et taux de change. Suite à la décision prise par le Gouvernement de laisser flotter le leone le 27 juin 1986, le taux de change est passé d'environ 5 leones pour 1 dollar des Etats-Unis en juillet 1986 à 38 à 40 leones pour 1 dollar à la fin de 1986. Le système de retenue de garantie spéciale pour les devises étrangères a été aboli, l'accès au marché des devises a été autorisé pour les transactions courantes légitimes, les contrôles sur le compte des opérations en capital vers l'extérieur ont été rationalisés et renforcés;

b) Le régime des licences d'importation a été libéralisé. On a mis en oeuvre un programme visant à supprimer le contrôle des prix sur le riz et à privatiser les importations de riz. Le prix au détail du riz vendu par le Sierra Leone Produce Marketing Board a augmenté de 100 % en août 1986;

c) Les subventions ont été supprimées. La dépréciation du leone avait provoqué une forte augmentation des prix du pétrole, du carburant diesel et du kérosène. Lorsque les subventions ont été supprimées, les prix des services publics comme l'électricité, l'eau, les transports et les télécommunications ont augmenté en flèche;

d) Service de la dette extérieure. Des négociations qui ont permis d'aboutir à un rééchelonnement des arriérés de la dette extérieure ont eu lieu dans le cadre du Club de Paris en novembre 1986;

e) Finances et banques. A partir du 4 septembre 1986, on a appliqué une politique souple en ce qui concerne les taux d'intérêt dans le système de vente publique des bons du Trésor; les taux offerts pour les services bancaires ont été augmentés; des mesures ont été prises pour améliorer les services bancaires dans les zones rurales;

f) Contrôle des dépenses. Un mécanisme trimestriel d'allocation de crédits a été rétabli afin de contrôler et de limiter les dépenses publiques;

g) Stimulation de la production. A partir de juillet 1986, les prix à la production de toutes les principales cultures d'exportation ont été augmentés substantiellement, de même que le prix à la production de riz;

h) Réforme fiscale. Les politiques fiscales ont été examinées afin de déterminer les incidences de la réforme profonde du système de change sur les secteurs fiscal et monétaire;

i) Restructuration des entreprises publiques. Un service de contrôle des entreprises publiques a été créé en août 1986; un accord a été conclu avec la Banque mondiale au sujet de la privatisation, des réductions de personnel, de l'abolition du contrôle des prix sur certains services et produits, et de l'augmentation des tarifs des services publics de distribution.

177. Les mesures qui devaient être adoptées dans le cadre du programme de stabilisation n'ont pas toutes été pleinement appliquées. Par exemple, on s'est rendu compte qu'il était difficile de faire respecter les obligations de cession complète des devises étrangères. Par conséquent, l'afflux escompté de devises étrangères dans le système bancaire ne s'est pas produit. Les conséquences ont été durement ressenties dans le domaine social. La dépréciation de la monnaie nationale à la suite de la décision de laisser fluctuer le leone, la suppression des subventions et les fortes augmentations des prix des services et des services publics de distribution ainsi que de certains aliments de base ont entraîné de graves privations pour la population sierra-léonienne, en particulier parmi les groupes à faible et moyen revenus des zones urbaines.

178. En outre, la question de la dette reste problématique. Les versements mensuels au titre de la dette n'ont pas été effectués à temps. A la fin de 1985, le montant de la dette de la Sierra Leone s'élevait à quelque 670 millions de dollars. L'aide publique au développement et les prêts multilatéraux à des conditions de faveur représentaient ensemble un tiers du total, et les crédits consentis par le Fonds monétaire international représentaient 78 millions de dollars. Le Gouvernement sierra-léonien est en train d'examiner avec le FMI la possibilité de conclure un accord de confirmation. Des consultations ont également lieu entre le Gouvernement et la Banque mondiale au sujet de la possibilité d'obtenir un crédit à l'ajustement structurel afin d'appuyer le programme d'ajustement de la Sierra Leone.

3. Aide extérieure

Décaissements

179. Etant donné que la Sierra Leone n'a pas effectué à temps les paiements mensuels dus conformément à ses obligations au titre de la dette, un certain nombre de donateurs importants ont continué à suspendre les décaissements des prêts pour tous leurs projets de développement.

Tables rondes

180. Des préparatifs sont en cours en vue d'organiser une table ronde pour la Sierra Leone au début de 1988. Cette réunion permettra d'examiner les progrès réalisés au cours de la période d'environ 18 mois qui s'est écoulée depuis le lancement du programme de stabilisation économique. Le Gouvernement présentera son programme d'investissements publics (PIP) pour la période 1986-1989 qui, en même temps que les réformes des politiques et de la gestion économique et budgétaire, viendra compléter le programme national de réorganisation et de redressement. Un programme d'investissements publics de trois ans à horizon mobile sera établi chaque année. Afin d'éviter une dispersion excessive des ressources, on identifiera un ensemble de projets hautement prioritaires qui seront inclus dans un programme d'investissements essentiels.

181. Le total des investissements qui seront effectués au cours de la période de trois ans sur laquelle porte le PIP est évalué (aux prix et au taux de change en vigueur en septembre 1986) à 337 millions de dollars. La priorité absolue a été accordée à l'agriculture, et notamment à l'expansion de la production des cultures vivrières et commerciales. Près de 24 % du total des investissements du programme ont été alloués à ce secteur. En outre, 50 % du total ont été alloués aux infrastructures matérielles, en particulier l'électricité et les routes. Près de 10 % des investissements prévus seront alloués au secteur social, notamment aux projets concernant la santé et l'enseignement.

Coordination de l'aide

182. Le Gouvernement reconnaît qu'il est urgent de mettre en place des mécanismes efficaces de coordination de l'aide en Sierra Leone et, dans le cadre du Programme d'ajustement structurel, poursuit ses consultations avec la Banque mondiale au sujet de la rationalisation de la coordination de l'aide. Actuellement, la responsabilité de la coordination des apports d'aide extérieure au sein du Gouvernement sierra-léonien tend à être fragmentée et dispersée. Un secrétariat national de la coordination de l'aide a été créé à la présidence de la République, mais il s'occupe surtout actuellement des questions relatives à l'utilisation et à la distribution de l'aide alimentaire. Le fait qu'il n'existe pas d'organe centralisateur effectif pour la coordination de l'aide entraîne parfois des confusions au sujet des priorités du Gouvernement parmi les donateurs. De plus, l'absence de service chargé d'examiner et de transmettre les demandes peut se solder par des doubles emplois en ce sens que le même projet peut être présenté à plusieurs donateurs. Il n'existe pas non plus de service central chargé de regrouper toutes les informations sur l'aide et de stocker les données d'expérience concernant les pratiques, les règles et les procédures des donateurs.

183. Afin de donner suite à une demande du Gouvernement, le PNUD finance un projet visant à appuyer la planification des investissements publics; en outre, il met au point un projet visant à renforcer les capacités de contrôle et d'évaluation du Service central de planification, surtout en ce qui concerne l'assistance technique.

K. Ouganda

1. Généralités

184. Un nouveau gouvernement a assumé le pouvoir en Ouganda en janvier 1986, après que ce pays eut connu plus de 15 ans d'instabilité politique, économique et sociale. En application de la décision 40/453 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1985, le Secrétaire général a organisé une mission qui s'est rendue en Ouganda en juillet et août 1986. Le rapport de cette mission qui figure dans l'annexe du document A/41/593 indique les grandes lignes du programme de secours d'urgence et de relèvement et des mesures macro-économiques de transition adoptées par le nouveau gouvernement. Le 8 décembre 1986, l'Assemblée générale a adopté sa résolution 41/195 dans laquelle elle constatait que le Gouvernement ougandais se trouvait devant une lourde tâche de relèvement et de reconstruction après des années de conflits qui s'étaient soldées par des pertes tragiques en vies humaines, par la destruction de l'infrastructure socio-économique du pays et par le déracinement d'éléments importants de sa population. Elle invitait par la même occasion la communauté internationale à aider l'Ouganda dans ses efforts de reconstruction économique et priait le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés de poursuivre ses programmes d'assistance humanitaire en Ouganda, en particulier d'aider au rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées.

2. Situation économique

185. Lorsque le nouveau gouvernement est entré en fonction en janvier 1986, la situation économique de l'Ouganda était extrêmement précaire et, à l'exception d'une période de relance entre 1981/82 et 1983/84, n'avait cessé de s'aggraver depuis le début des années 70. La guerre civile avait causé d'énormes dommages matériels et entraîné la dislocation des services économiques et sociaux et des déplacements et un exode massifs de population. Le "triangle" de Luwera, jadis l'une des régions les plus riches du pays, était complètement dévasté. Des problèmes de transport entravaient tant la distribution de denrées alimentaires dans les zones urbaines que l'exportation du café, qui représentait 95 % des recettes d'exportation.

186. Les estimations fournies par le Gouvernement indiquent qu'entre 1970 et 1985, le PIB a régressé de 11 % en termes réels; la production agricole a chuté de 30 % et la production industrielle de 50 %. L'Ouganda, qui avait été exportateur de sucre, en était venu à importer la presque totalité du sucre qu'il consommait; en outre, il n'était plus en mesure d'exporter ni des huiles comestibles, ni des engrais, des textiles, de l'arachide ni des tourteaux de coton. En janvier 1986, lorsque le nouveau gouvernement a pris ses fonctions, les réserves en devises avaient fondu au point de ne représenter que moins de deux semaines des importations enregistrées en 1984/85. La pénurie de matières premières, de pièces détachées et de machines avait paralysé les usines.

3. Programme de secours d'urgence et de relèvement

187. Le programme de secours d'urgence et de relèvement lancé par le Gouvernement en 1986 a permis le relèvement des zones sinistrées; la plupart des personnes ayant

rejoint leurs foyers ont été en mesure de relancer les cultures vivrières pour leur propre consommation; l'importation de camions et la remise en état des routes a permis d'améliorer la situation des transports; la sécurité intérieure a été renforcée; enfin, les perspectives d'un accroissement de la production se sont améliorées.

188. Dans l'ensemble, toutefois, l'économie ougandaise a continué de traverser de graves difficultés en 1986. Des pénuries diverses et des problèmes de transport ont encore entravé l'accroissement de la production et des exportations de café. On s'attend en 1987 à une forte chute des recettes provenant de l'exportation de ce produit, en raison de la baisse des cours mondiaux. En effet, entre le dernier trimestre de 1986 et le mois d'avril 1987, les cours du café ougandais sur le marché de New York ont baissé de 28 %. Toutefois, on s'attendait, en 1986, à une production exceptionnelle de thé séché, dont les exportations devaient s'élever à 4 975 tonnes, soit plus du quadruple de celles de 1985. La production de coton ne représentait guère, en 1986, que 10 % du volume enregistré en 1972/73, cela est imputable aux problèmes auxquels doivent faire face les exploitants agricoles en raison notamment des politiques de prix, des insuffisances de la commercialisation, des retards de paiement et du mauvais état des routes.

189. Sur le plan monétaire, l'Ouganda s'est trouvé aux prises avec de graves difficultés. Le budget pour 1986/87 prévoyait un déficit équivalent à 6 % du PIB. Ce déficit étant financé principalement par le secteur bancaire, le doublement de la masse monétaire a porté à 300 % le taux d'inflation pour 1986. Les prix à la production étaient trop bas pour permettre la relance. Pendant une courte période, entre juin et août 1986, l'Ouganda a rétabli un taux de change double, fixé à 1 400 et à 5 000 shillings ougandais pour un dollar des Etats-Unis. A la fin du mois d'août 1986, ce taux a été unifié et ramené à 1 400 shillings pour un dollar, ce qui a entraîné la création d'un marché parallèle des devises.

4. Programme de redressement économique

190. C'est dans ces conditions que le Gouvernement ougandais a tenu des discussions avec la Banque mondiale et le FMI et formulé un programme de redressement économique. Le Gouvernement ougandais et le FMI sont convenus d'un programme concernant la première année de fonctionnement d'un mécanisme d'ajustement structurel, qui devait être présenté au Conseil des gouverneurs du FMI à la mi-juin 1987. En outre, la Banque mondiale a préparé un accord de crédit au titre du redressement économique destiné à appuyer l'exécution du programme de redressement.

191. Ce programme vise à relancer rapidement l'activité économique et à jeter les bases de la croissance; pour ce faire, il prévoit une réduction du déficit budgétaire et du déficit extérieur parallèlement à l'amélioration de l'utilisation et de l'affectation des ressources. Il devrait permettre en particulier de renforcer les mesures d'incitation à la production, de rétablir la stabilité des prix par une réduction des déficits budgétaires, de ramener la balance des paiements à un niveau normal et de restaurer la discipline, la responsabilité et l'efficacité dans le secteur public; il définit également une politique

d'investissement public conforme aux besoins de la relance et de la croissance économiques et au redressement des infrastructures économiques et sociales. Enfin, il encourage l'investissement privé.

192. L'élément le plus important de ces nouvelles mesures macro-économiques a été l'établissement d'un taux de change réaliste. Le 15 mai 1987, le Gouvernement a annoncé une réforme monétaire et créé le nouveau shilling ougandais, équivalant à 100 anciens shillings. Il a en outre décrété une dévaluation, le taux de change passant de 1 400 anciens shillings ougandais à 6 000 anciens shillings (60 nouveaux shillings) pour un dollar. Le Gouvernement a estimé que cela contribuerait à la commercialisation des biens marchands en relançant l'incitation par les prix et entraînerait un accroissement des recettes publiques. Par la même occasion, le Gouvernement a annoncé une augmentation des prix à la production (entre 300 et 500 %) et la création d'une taxe destinée à réduire le volume élevé des liquidités.

Mesures sectorielles

193. Au-delà de la phase de redressement, et en vue de parvenir à une croissance économique soutenue, le Gouvernement prendra des mesures en vue de résoudre les problèmes structurels profonds dans les secteurs agricole et industriel, ainsi que dans le domaine de la gestion des ressources publiques et des entreprises parapubliques, et procédera, chaque fois que cela se révélera utile, à une cession de ces dernières. Il a également identifié, afin d'y remédier, les problèmes qui se posent au niveau de la production agricole et industrielle, tant à court terme qu'à long terme. De même, pour améliorer l'efficacité de la fonction publique, renforcer les procédures budgétaires et accroître les recettes, le Gouvernement décidera de réformes concernant le nombre et la rémunération des fonctionnaires et la réorganisation de la fonction publique.

5. Aide extérieure

194. Il est indispensable que l'Ouganda bénéficie d'une aide extérieure adéquate afin que les mesures macro-économiques adoptées dans le cadre du programme de redressement puissent avoir l'effet recherché, instaurer les conditions indispensables à la reprise économique.

195. La relance de la production passe par un accroissement du volume des importations, qui avait fortement régressé depuis 1983. Le Gouvernement estime qu'au cours des trois premières années du programme de redressement, à compter de juillet 1987, les importations devront s'élever à 1,8 milliard de dollars. On estime qu'en sus des versements effectués au titre des engagements pris, l'Ouganda aura besoin d'une aide extérieure se montant à 268 millions de dollars pour 1987/88 et 196 millions de dollars pour 1988/89 et 1989/90, pour être en mesure de financer ces importations, faire face au service de la dette et commencer à rembourser les arriérés accumulés.

196. Une réunion des membres du Club de Paris devait se tenir en juin 1987 pour examiner les moyens d'alléger le service de la dette de l'Ouganda. Si l'on se base sur un allègement de 141 millions de dollars en 1987/88 (ce qui correspond aux

allègements accordés à des pays connaissant une situation économique semblable), l'Ouganda aura besoin d'un apport supplémentaire de 127 millions de dollars en 1987/88. En effet, on estime à 100 millions de dollars la somme nécessaire, en espèces, pour le service de la dette et le financement des importations des facteurs de production indispensables à la reconstruction de la capacité productive de l'Ouganda. Pour que l'Ouganda puisse effectuer le versement supplémentaire de 27 millions de dollars requis en 1977/88, on estime que les bailleurs de fonds devront s'engager à affecter à ce pays une assistance extérieure de l'ordre de 140 à 160 millions de dollars en 1987/88, selon les modalités antérieurement appliquées à ce pays.

197. Les conditions auxquelles cette assistance sera octroyée sont également importantes. En effet, des dons et des prêts à des conditions de faveur seront nécessaires pour alléger la charge de la dette dans l'avenir. Le financement d'une part substantielle des dépenses locales des projets de développement permettrait de réduire la pression budgétaire. Ces mesures doivent s'accompagner d'un allègement important de la dette pour que les difficultés financières de l'Ouganda puissent être résolues à moyen terme. L'appui concerté et soutenu des bailleurs de fonds sera indispensable à la relance de l'économie ougandaise et à la réalisation de son énorme potentiel de croissance.

Réunion du Groupe consultatif

198. Le Groupe consultatif pour l'Ouganda, présidé par la Banque mondiale, s'est réuni à Paris les 11 et 12 juin 1987 et a pris connaissance du programme de redressement économique présenté par le Gouvernement ougandais. Selon des indications fournies par les délégations présentes à cette réunion, les engagements pour 1987 dépasseraient l'objectif recommandé de 250 millions de dollars.

199. Pour ce qui est du programme de redressement, la délégation ougandaise a indiqué qu'après avoir pris, au mois de mai, un certain nombre de mesures visant à stabiliser la situation économique et financière, le Gouvernement ougandais s'efforcera de mettre fin aux graves pénuries qui entravaient l'accroissement de la production, d'améliorer la commercialisation et la distribution des marchandises et d'accroître les recettes d'exportation. Il s'appliquerait également à résoudre les problèmes auxquels devaient faire face les Ougandais rapatriés ou réinstallés dans leur région d'origine, dépourvus d'abris, de denrées alimentaires, d'écoles et de services de santé. Les besoins de secours en ce domaine étaient estimés à environ 15 millions de dollars pour 1987/88.

200. Il a été indiqué que le programme d'investissement public présenté par l'Ouganda ne comportait que très peu de projets nouveaux et que la majeure partie des fonds serait consacrée à la relance ou à l'achèvement des projets en cours. L'accent serait mis sur le redressement et la maintenance dans les secteurs industriel, agricole et routier, sur la production et la distribution d'électricité et sur les infrastructures sociales, particulièrement les services de santé.

201. Si les bailleurs de fonds se sont félicités de la portée des objectifs du programme de redressement économique, certains d'entre eux se sont déclarés préoccupés par un certain nombre d'éléments, notamment les délais dans lesquels

l'inflation serait jugulée et la capacité de production utilisée à plein. Certains se sont également inquiétés des répercussions sociales du programme de redressement. Ils ont fait valoir que, si l'on pouvait s'attendre à des avantages généralisés, particulièrement pour la population rurale et pour celle dont les revenus étaient directement liés à la relance de la production, les personnes touchant un salaire fixe, notamment les citadins, pourraient pâtir des ajustements de prix et de la dépréciation du taux de change.

202. Il a été indiqué qu'en cas de besoin, les bailleurs mettraient à la disposition du Gouvernement une assistance technique lui permettant de renforcer la coordination des divers éléments de la stratégie de redressement.

203. Les bailleurs de fonds ont insisté sur l'importance de la coordination de l'aide. Une interaction étroite entre les pourvoyeurs d'aide et le Gouvernement a été jugée indispensable pour l'affectation des ressources aux domaines prioritaires et le contrôle de la rapidité et de l'efficacité avec laquelle les fonds étaient utilisés.

Assistance fournie par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

204. Le rapatriement des Ougandais réfugiés au sud du Soudan et dans la région du Haut-Zaïre vers la province du Nil occidental s'est poursuivi. La phase actuelle a démarré au deuxième trimestre de 1986. L'appel spécial lancé par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en juin 1986 a été reconduit sur de nouvelles bases en novembre 1986. La durée de cette opération a été étendue à la fin de 1987 et sera prolongée si nécessaire. L'assistance au retour se fait dans le cadre des programmes de redressement pour cette région.

205. Quelque 130 000 rapatriés, en majorité volontaires, et provenant du Soudan (à l'exception de 6 000 d'entre eux) ont bénéficié de ce programme en 1986. Au cours du premier semestre de 1987, 54 000 autres réfugiés ont été rapatriés dont 38 000 en provenance du Soudan et 16 000 du Haut-Zaïre, menant ainsi quasiment à bon terme l'opération concernant le Haut-Zaïre. La moitié des 120 000 rapatriés a bénéficié d'une aide à la réinstallation dans des agglomérations rurales, les autres se réinstallant d'eux-mêmes. De nombreuses personnes ont exprimé le désir d'être rapatriées. Le rythme des rapatriements continuera d'être fonction des conditions de sécurité et du cycle agricole.

III. BUREAU REGIONAL POUR LES ETATS ARABES ET PROGRAMMES EUROPEENS

A. YEMEN DEMOCRATIQUE

206. Le 8 décembre 1986, l'Assemblée générale a adopté sa résolution 41/200 relative à l'assistance au Yémen démocratique et à un certain nombre d'autres pays en développement faisant face à des difficultés économiques et financières particulières. Dans cette résolution, l'Assemblée a notamment adressé un appel à la communauté internationale pour qu'elle accroisse autant que possible son assistance à ces pays. Elle a pris note des efforts faits par le Yémen démocratique dans ses programmes de relèvement et de reconstruction pour remédier aux conséquences désastreuses des inondations de 1982. Une série de rapports

établis par le Secrétaire général sur l'assistance au Yémen démocratique décrit les conséquences des inondations et l'ampleur des dégâts, ainsi que les programmes bilatéraux et multilatéraux de reconstruction et de redressement mis en oeuvre. Ces rapports sont publiés sous les cotes A/38/212, A/39/381, A/40/435 et A/41/395.

1. Généralités

207. Le Yémen démocratique est l'un des pays les moins avancés de la planète. Sa population, actuellement estimée à 2 millions d'habitants, s'accroît à un taux annuel de 2,6 %. Pauvre en ressources naturelles, le pays se caractérise par un climat extrêmement rude. La pluviosité moyenne étant inférieure à 76 millimètres par an, 75 % environ des 70 000 hectares de terres cultivées sont irriguées par les crues et le reste par des nappes d'eau souterraines.

208. Les 29 et 30 mars 1982, des pluies sans précédent se sont abattues sur l'ensemble du pays, provoquant les inondations les plus importantes depuis de nombreuses années. Ces inondations ont eu des conséquences bien plus graves que celles de mars et septembre 1981. L'appareil productif et l'infrastructure ont été endommagés et un très grand nombre de familles rurales ont été déplacées. Les dégâts ont été évalués à environ 950 millions de dollars des Etats-Unis, et le Comité chargé des secours aux sinistrés mis en place par le Gouvernement a estimé que 482 personnes étaient mortes à la suite des inondations, 12 000 familles (environ 50 000 personnes) étaient sans abri, 25 000 habitations avaient été détruites et 50 000 têtes de bétail (ovins, caprins, camélidés et bovins) avaient été tuées.

209. Cette catastrophe a obligé le Gouvernement à réaffecter une partie considérable de ses maigres ressources financières aux opérations de secours d'urgence et de reconstruction, compromettant ainsi sérieusement la réalisation des objectifs du deuxième plan quinquennal. L'Assemblée générale a invité la communauté internationale à fournir une assistance financière, technique et matérielle au Yémen démocratique afin de contribuer aux efforts de reconstruction et de développement du pays.

2. Programme de secours et de reconstruction

210. A la suite de la catastrophe, des secours - sous forme de dons en espèces, d'envoi d'équipes de spécialistes, de fourniture de tentes, couvertures, denrées alimentaires, vêtements et médicaments - ont été immédiatement fournis sur une base bilatérale par 11 pays, par de nombreuses sociétés de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge et par cinq organismes des Nations Unies.

3. Programmes de reconstruction et de redressement

211. Les précédents rapports du Secrétaire général ont fourni des informations détaillées sur l'importante assistance bilatérale et multilatérale fournie pour la reconstruction et le redressement du Yémen démocratique en réponse aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale. Comme il est noté dans le rapport, daté du 6 juin 1986 (A/42/395), de vastes programmes d'assistance ont été mis en place et la plupart de ces programmes à long terme ont été menés à bien ou sont en voie

d'achèvement. Deux projets financés par le PNUD devraient être achevés en 1987 : l'un exécuté par le Bureau de l'exécution des projets, concerne la reconstruction dans le delta d'Abyan, et l'autre, qui est exécuté par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, concerne la lutte contre les inondations dans les vallées du Ouadi Bana et du Ouadi Hassan.

B. Djibouti

1. Généralités

212. Le Programme spécial d'assistance économique à Djibouti a été lancé en 1978, en application de la résolution 32/93 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1977, en vue d'aider le pays à faire face à ses graves problèmes économiques et sociaux, exacerbés par une vive sécheresse. Le Secrétaire général a présenté régulièrement des rapports sur ce programme, dont le dernier en date (22 septembre 1986) a été publié sous la cote A/41/522 (sect. II). Dans sa résolution 41/200 en date du 8 décembre 1986, l'Assemblée générale a noté que les conditions climatiques défavorables qui entravent toute activité agricole d'envergure, les effets persistants de la sécheresse répétée et la présence d'un grand nombre de réfugiés avaient eu des conséquences dévastatrices pour le développement économique et social de Djibouti.

2. Situation économique

213. Avec une superficie de 23 000 kilomètres carrés et une population d'environ 400 000 habitants, Djibouti a un revenu par habitant très faible (si l'on ne tient pas compte de l'importante communauté d'expatriés qui y réside, ni du coût de la vie anormalement élevé dû au fait que presque tous les produits alimentaires et les biens de consommation sont importés); il est donc classé parmi les pays les moins avancés. En raison du climat extrêmement aride, les terres arables ne représentent qu'une infime fraction des terres (0,23 %), et l'agriculture (essentiellement l'élevage) ne contribue que pour 6 % au PIB. Les troupeaux ont d'ailleurs lourdement pâti de la sécheresse en 1983 et 1984. Le secteur manufacturier - boissons non alcoolisées et eau minérale essentiellement - et l'extraction de calcaire, de gypse et d'argile, ne représentent pas non plus plus de 6 % du PIB. L'essentiel de l'activité économique est constitué par les transports et les communications - notamment le port de Djibouti, l'aéroport et le système des télécommunications - et par divers autres services (dont les services fournis à la base militaire française et à son personnel). Le pays exporte très peu de produits locaux (bétail et cuir et peaux).

214. Le programme d'investissements entrepris depuis 1982 a contribué à développer l'activité économique et encouragé les pouvoirs publics à faire de Djibouti un important centre financier et économique. Il est prévu, par exemple, d'entreprendre en 1987 le forage de quatre puits dans la région de Hanle, afin d'évaluer leur capacité géothermique; on espère que celle-ci sera suffisante pour permettre le fonctionnement d'une centrale qui couvrirait la totalité des besoins en énergie de Djibouti (et d'économiser ainsi sur les importations de pétrole).

215. Les principales entraves au développement économique (et à l'investissement étranger) sont : la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée, une main-d'oeuvre non qualifiée coûteuse (quoique abondante), le coût très élevé de l'eau et de l'électricité, la dureté du climat et la cherté de la vie. Les avantages sont : la stabilité politique (le Président a été réélu pour sept ans en avril 1987), une économie libérale et une réglementation favorable aux investissements, et une infrastructure (port, aéroport et télécommunications) de premier ordre.

216. Les recettes budgétaires n'ont pas augmenté depuis trois ans, en raison notamment de la diminution des revenus des activités portuaires due à la crise du commerce international. Afin de soutenir la croissance engendrée par le programme d'investissements dans le secteur public, le Gouvernement a eu recours à des déficits budgétaires assez importants qu'il a financés en partie en puisant dans ses réserves de fonds étrangers. Devant l'épuisement rapide de ses réserves, le Gouvernement a décidé en 1986 de mettre en oeuvre un programme d'austérité budgétaire dont les effets commencent tout juste à se faire sentir. Le problème du déficit n'est pas encore résolu, mais le Ministère des finances en est conscient et devrait pouvoir, comme il se l'est fixé, parvenir à l'équilibre budgétaire d'ici deux ou trois ans. La France et l'Arabie saoudite ont fait de nouvelles contributions au budget fin 1986 (14 millions de dollars environ). (Le déficit budgétaire pour 1987 devrait représenter au total environ 3 % du PIB.)

217. Les engagements de dépenses des pays du Comité d'aide au développement (CAD) et de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et des institutions multilatérales au titre de l'aide publique au développement à Djibouti sont passés (selon l'OCDE) d'environ 124 millions de dollars en 1982 et en 1983 à 111 millions de dollars en 1984 et à 76 millions de dollars en 1985. Parallèlement, l'aide sous forme de dons en provenance des mêmes sources était de 55 millions de dollars en 1982, 53 millions de dollars en 1983, 72 millions de dollars en 1984 et 62 millions de dollars en 1985; (sur ces montants, environ 30 millions de dollars ont été consacrés chaque année à l'assistance technique).

218. Selon les données de l'OCDE, la dette extérieure de Djibouti a nettement augmenté en 1984 et 1985, en raison notamment de l'alourdissement de la dette commerciale, et les paiements dus au titre du service de la dette pour 1986 et les années suivantes sont devenus un fardeau considérable. (L'OCDE a estimé que, fin 1985, le total de la dette s'élevait à 244 millions de dollars, et que le service de la dette en 1986 se chiffrait à 33 millions de dollars.)

219. Le nombre de réfugiés était estimé en 1980 à environ 42 000 personnes, soit plus de 10 % de la population. Avec l'aide du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), un programme de rapatriement des réfugiés éthiopiens a été achevé en novembre 1984. Cependant, la sécheresse et la famine sévissant en Ethiopie ont provoqué en 1985 un nouvel afflux de réfugiés, et au milieu de l'année 1986, le nombre des réfugiés était estimé à quelque 23 000 personnes. La présence de cette multitude de réfugiés a réduit encore la capacité du Gouvernement à satisfaire les besoins élémentaires de ses citoyens. Les Gouvernements djiboutien et éthiopien ont décidé d'organiser le retour volontaire des réfugiés, la plupart devant être évacués avant la fin décembre 1986 (seuls 2 000 à 3 000

véritables réfugiés étaient autorisés à rester dans le pays). L'opération d'évacuation est cependant restée limitée et en mai 1987, 2 500 réfugiés seulement avaient quitté Djibouti.

3. Coordination de l'aide

220. Une conférence des donateurs, organisée avec l'aide du PNUD à Djibouti en novembre 1983 a marqué la première tentative officielle pour coordonner l'assistance financière et technique extérieure à ce pays. Le Gouvernement a présenté à la conférence un programme d'investissements dans le secteur public pour la période 1983-1988; ce programme comptait 72 projets, pour un coût total estimé à 570 millions de dollars. Entre 1982 et 1985, les engagements de dépenses au titre de ce programme ont totalisé 210 millions de dollars.

221. Le programme d'investissements a été formulé dans le cadre des objectifs de la loi de 1982 sur l'orientation économique et sociale, à savoir : renforcer le rôle international de Djibouti en tant que centre de transit, et accroître le revenu des citoyens et améliorer la répartition. Afin de réaliser ces objectifs, on a donné la priorité à la mise en valeur des ressources humaines, au renforcement du système de transports, notamment grâce au développement du port, à l'augmentation de la production agricole et industrielle et au développement des services sociaux.

222. Une réunion sur l'énergie devrait avoir lieu début 1988 afin d'examiner un projet de plan national pour l'énergie mis au point conjointement par le Gouvernement, l'USAID et le PNUD. Des discussions sont en cours en vue d'une réunion sur l'industrie prévue pour la fin 1988.

223. La coordination de l'aide extérieure relève du Ministère des affaires étrangères et de la coopération; si de vastes efforts ont été faits, avec des résultats appréciables, pour mobiliser les ressources et conclure des accords de coopération, l'ampleur de la tâche exige de nouvelles mesures de rationalisation. Un comité national de surveillance du programme d'investissements dans le secteur public a été établi en 1983 par la Conférence des donateurs et a bénéficié de l'appui d'un projet d'assistance technique du PNUD et de la Banque mondiale, mais cela n'a pas encore conduit à la mise en place d'un dispositif de coordination permanent et efficace. Le PNUD, avec l'aide du Département de la coopération technique pour le développement du Secrétariat de l'ONU, a organisé en 1986 une mission de consultation afin d'assister le Conseil chargé de la planification (qui dépend du Ministère des finances), notamment pour ce qui est de la coordination de l'aide.

224. Les organismes des Nations Unies et les donateurs bilatéraux ont eu des contacts réguliers au sujet de problèmes tels que les réfugiés, l'aide alimentaire et la santé. Les donateurs bilatéraux ont tenu plusieurs consultations officieuses en 1986 avec le Coordonnateur résident des Nations Unies pour procéder à un échange de vues et d'informations. Les fonctionnaires d'organismes des Nations Unies se sont entretenus tous les mois de leurs programmes respectifs avec le Coordonnateur.

225. Les ministres des pays faisant partie de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la lutte contre la sécheresse (Djibouti, Ethiopie, Kenya, Ouganda, Somalie et Soudan) se sont réunis à Djibouti en 1986 et ont présenté à la

communauté des donateurs un plan d'action régional et national consistant en 217 projets - dont 154 projets nationaux - concernant la sécurité alimentaire, les systèmes d'alerte rapide, la lutte contre la désertification, la mise en valeur des ressources hydrauliques, etc. Un grand nombre de donateurs assistaient à cette réunion et le montant des engagements a été appréciable.

226. En ce qui concerne le programme d'assistance à Djibouti prévu par le PNUD dans le cadre de son quatrième cycle de programmation (1987-1991), les ressources hors CIP représenteront 70 % de l'ensemble des ressources programmables (soit 9,3 millions de dollars). Elles devront permettre de réaliser les objectifs suivants : a) contrôler les ressources en eau et développer l'irrigation agricole; b) mobiliser les ressources humaines locales; c) renforcer la capacité de l'administration pour le développement; et d) améliorer les conditions de vie des groupes les plus défavorisés.

IV. BUREAU REGIONAL POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Vanuatu

227. Dans sa résolution 38/218 du 20 décembre 1983, l'Assemblée générale a décidé de lancer un programme spécial d'assistance économique à Vanuatu. Le rapport de la mission interinstitutions qui s'est rendue à Vanuatu en juin 1984 (voir A/39/388, annexe) indique les besoins urgents du pays en matière de développement et fournit des informations sur sa situation économique, financière et sociale. Dans sa résolution 40/233 du 17 décembre 1985, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire Vanuatu sur la liste des pays les moins avancés et prié le PNUD de fournir à Vanuatu toute l'assistance nécessaire pour préparer et organiser une table ronde des donateurs. Le rapport le plus récent du Secrétaire général a été publié le 22 septembre 1986 sous la cote A/41/522. Dans sa résolution 41/200, l'Assemblée a noté les problèmes spéciaux de développement de Vanuatu. Le 26 mai 1987, le Conseil économique et social a adopté la résolution 1987/15 dans laquelle il s'est déclaré profondément préoccupé par les ravages causés par le passage du cyclone Uma les 7 et 8 février 1987 et a prié instamment la communauté internationale de contribuer généreusement aux efforts de reconstruction de Vanuatu.

1. Généralités

228. Vanuatu, qui compte une population d'environ 141 000 habitants, est devenu indépendant en 1980. Le pays, archipel en forme d'Y constitué de quelque 80 îles largement dispersées, s'étend du nord au sud sur plus de 850 kilomètres dans le sud-ouest de l'océan Pacifique. Sa population est pour l'essentiel rurale. En effet, 87 % de la population active locale pratique une agriculture exclusivement ou partiellement de subsistance ainsi que d'autres activités agricoles connexes. Toutefois, ce secteur ne contribue que pour 20 % au PIB, les services des administrations publiques et autres comptant pour 50 % et les banques "off shore" et le tourisme pour environ 10 à 15 % du total. On compte un grand nombre d'expatriés dans le secteur moderne : commerce, transports maritimes, banques, tourisme, agriculture de plantation, élevage et production artisanale. Le dualisme économique de Vanuatu, l'éparpillement de sa population et son morcellement géographique contribuent à créer d'énormes problèmes de développement. C'est, de surcroît, un pays souvent frappé par des cyclones. Deux s'y sont abattus en 1985 et un autre y a occasionné des dégâts particulièrement importants en février 1987.

2. Situation économique

Balances intérieure et extérieure

229. Le régime fiscal de Vanuatu qui ne prélève pas d'impôt sur le revenu est fortement tributaire des taxes sur les échanges internationaux, c'est-à-dire sur les exportations de produits de base et les importations d'articles de luxe. Centre financier et destination touristique, Vanuatu bénéficie de sources de revenus nouvelles et sans cesse croissantes. Les recettes publiques ne suffisant pas à couvrir l'ensemble des besoins, le secteur public dépend pour beaucoup des apports financiers extérieurs, bien que cette tendance se modère; les dépenses de développement sont presque entièrement financées par les flux de ressources externes. Etant donné qu'une très large part de ces ressources correspond à une aide sous forme de dons, le service de la dette ne constitue pas pour le moment une charge pour Vanuatu.

230. Les événements survenus en 1985, 1986 et 1987 ont eu des répercussions néfastes sur le budget de Vanuatu et sa balance des paiements. En 1985, les dégâts causés par deux cyclones ont nécessité des dépenses imprévues pour les secours et la reconstruction. Au cours de la même année, la baisse des cours mondiaux a entraîné une réduction de 52 % des recettes d'exportation du coprah, principal produit d'exportation du pays. Dans le même temps, le tourisme, deuxième source de devises du pays, a considérablement diminué.

231. En 1986, les cours mondiaux de coprah ont continué à baisser, le nombre de touristes à diminuer, tandis que les industries d'exportation du boeuf et du poisson connaissaient des problèmes de commercialisation. En particulier, les recettes d'exportation du coprah ont chuté en 1986 par rapport à 1985 en dépit d'un accroissement du volume exporté. Elles ont diminué de 72 % au cours des neuf premiers mois de 1986 par rapport à la même période en 1985; pour l'ensemble des exportations de produits locaux, la baisse des recettes a été de près de 61 %. Le déficit commercial est passé de 1,9 milliard de vatu en 1984 à 4 milliards de vatu en 1986. Au cours de la même période, la situation de la balance des opérations courantes s'est détériorée en raison de la diminution des recettes provenant du tourisme.

Tableau 3

Exportations

	<u>Janvier-septembre</u>		<u>Variation en pourcentage</u>
	<u>1985</u>	<u>1986</u>	
Coprah			
Valeur (en millions de vatu)	1 188	328	-72,4
Volume (en tonnes)	28 089	29 293	4,3
Cacao			
Valeur (en millions de vatu)	63	127	101,6
Volume (en tonnes)	431	797	84,9
Valeur totale des exportations de produits locaux (en millions de vatu)	1 609	630	-60,8

232. La situation budgétaire s'est également détériorée en 1985 et en 1986 du fait de la forte dépendance du pays à l'égard du commerce extérieur pour ses recettes publiques. En 1985, le budget ordinaire de Vanuatu accusait pour la première fois un déficit d'environ 100 millions de vatu, soit approximativement 1 % du PIB, suivi en 1986 d'un déficit encore plus lourd, s'élevant à 608 millions de vatu, soit 8 % du PIB. Ces déficits ont été financés dans une large mesure en puisant dans les réserves de l'Etat et en prélevant sur les dépôts effectués auprès des établissements bancaires; de ce fait, les réserves de l'Etat sont tombées de 778 millions de vatu en 1984 à 62 millions de vatu à la fin de 1986.

233. Le 23 octobre 1986, la monnaie nationale, le vatu, a été dévaluée de 14,1 % par rapport aux Droits de tirages spéciaux dans un effort visant à lutter contre la baisse des recettes d'exportation et du tourisme, à décourager les importations et à encourager les investissements. Cette mesure a été prise à la suite de la dépréciation des monnaies de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et des Etats-Unis.

234. En raison des diverses difficultés économiques auxquelles était en proie le pays, le projet de budget pour 1987 prévoyait une compression des dépenses de 0,8 % en valeur nominale, ce qui représentait une réduction considérable en valeur réelle. Pour atteindre cet objectif, il fallait freiner l'expansion des administrations publiques, geler le recrutement et les salaires et supprimer certains postes superflus. Pour aider à combler le déficit budgétaire, les droits d'importation devaient être relevés en moyenne de 25 %. Alors qu'on prévoyait une augmentation des recettes de 8,5 % en valeur nominale, le budget devrait accuser en 1987, pour la troisième année consécutive, un déficit, lequel a été estimé à 235 millions de vatu.

235. Le cyclone Uma, qui s'est abattu sur Vanuatu du 5 au 8 février 1987, a gravement compromis les perspectives économiques de ce pays pour 1987 et pour les années suivantes, ainsi que l'exécution du deuxième plan national de développement.

C. Cyclone Uma, 5-8 février 1987

236. Le cyclone Uma, qui s'est abattu sur Vanuatu avec une violence inouïe du 5 au 8 février 1987, a fait 48 morts ou disparus présumés tels, affecté la vie de milliers d'individus, causé d'importants dégâts matériels, détruit des installations de production et ruiné des secteurs clefs. Cette catastrophe, la première qu'a connue la capitale Port Vila en 25 ans, a été pour Vanuatu la plus grave de son histoire et devrait avoir de lourdes conséquences sur la fragile économie de ce pays.

237. Après avoir dévasté les îles septentrionales de Vanuatu le 5 février 1987, le cyclone tropical s'est déplacé vers le sud, puis le sud-est, balayant sur son passage l'île d'Efate, où se trouve Port Vila, le 7 février avant d'atteindre le lendemain les îles méridionales. Les vents soufflaient à une vitesse moyenne de 165 kilomètres par heure, atteignant parfois 220 kilomètres par heure avec des pluies modérées ou fortes selon les endroits.

238. D'après le bilan dressé par les autorités, environ 48 000 personnes, soit 34 % de la population, ont été directement touchées, dont 28 000 très sérieusement. Les dégâts causés aux secteurs privé et public sont estimés à 4 milliards de vatu, soit

37,4 millions de dollars (conversions effectuées par le Gouvernement de Vanuatu au taux de 107 vatu pour un dollar des Etats-Unis).

239. Sur les 48 personnes qui ont péri, 35 étaient des membres d'équipage de navires. La flotte commerciale a perdu une capacité de plus de 500 tonnes, soit près de 25 % du total, quatre navires ayant sombré et trois autres ayant été endommagés. La digue et les quais ont été endommagés tout comme des routes et des ponts, des écoles et des installations sanitaires; l'eau et les communications ont été coupées.

240. Les édifices publics et privés, les cultures, le cheptel, l'équipement et l'infrastructure ont été pratiquement détruits. Plus de 30 édifices publics, la plupart des logements de fonction, nombre de bureaux et quantité de matériel de transport ont été endommagés à Port Vila, qui se trouvait directement sur le passage du cyclone. Dans le secteur privé, l'industrie du tourisme a été gravement touchée, des hôtels, des navires de plaisance et des zones coralliennes, principale attraction touristique, ayant été endommagés. Des magasins et de nombreuses habitations ont été détruits. Dans les îles méridionales, les maisons construites avec des matériaux locaux se sont littéralement effondrées.

241. Les dégâts dans le secteur de l'agriculture commerciale (cultures, bétail, bâtiments, machines et matériel) ont été estimés à 425 millions de vatu (4 millions de dollars). En outre, les installations et le matériel de pêche ont été endommagés et plus de 450 hectares de forêts ont été dévastés dans les îles méridionales. Les petites exploitations n'ont pas non plus été épargnées, les jardins potagers, les cocoteraies et quelques autres petites cultures de rapport ayant été dévastés, surtout dans les îles du sud du pays. Les pertes subies par les petits producteurs de coprah sont estimées par le Gouvernement à 45 millions de vatu (420 000 dollars) et seront de l'ordre de 22,5 millions de vatu (210 000 dollars) en 1988. La production de café sur l'île de Tanna devrait accusé une baisse de 25 % et 12 % en 1987 et 1988, respectivement.

Incidences sur les balances extérieure et intérieure

242. Evaluant les incidences du cyclone sur la balance des paiements, le Gouvernement estime que, malgré la diminution du volume des deux principaux produits d'exportation, le coprah et le boeuf, il est peu probable que la valeur des exportations baisse considérablement, compte tenu en particulier de la hausse récente des cours mondiaux du coprah. On prévoit par contre une augmentation sensible des importations pour faire face aux besoins en matière de reconstruction, ce qui creusera encore le déficit commercial.

243. C'est en 1987 et en 1988 que l'effet du cyclone Uma se fera le plus sentir sur la situation budgétaire du pays. Au lieu de réduire les dépenses comme prévu dans les projets de budget précédents, le Gouvernement a jugé nécessaire de dépenser ou d'engager plus de 170 millions de vatu durant les opérations de secours et la première partie de la phase de reconstruction.

Opérations de secours et de reconstruction

a) Secours

244. La responsabilité de la coordination des secours d'urgence a été confiée principalement au Comité national de coordination des secours, composé de représentants de ministères et d'organisations non gouvernementales. Les opérations de secours ont été gênées par les difficultés d'accès aux zones sinistrées, l'insuffisance des informations et la faiblesse des moyens disponibles sur place (vivres, abris et matériel de déblaiement). Néanmoins, grâce aux fournitures achetées localement, le Gouvernement a distribué des rations alimentaires ainsi que des tentes; environ 35 000 personnes étaient sans abri. Dans tout le pays, la population a fait preuve d'initiative pour faire face à la situation.

b) Reconstruction - Réunion conjointe avec les donateurs

245. L'une des premières mesures du Comité de reconstruction a été de convoquer une réunion conjointe avec les donateurs à Port Vila les 1er et 2 juin 1987. A cette occasion, le Gouvernement a indiqué qu'il n'avait pas, à court terme, les moyens de faire face aux dépenses de reconstruction indispensables et que, sans une assistance extérieure, la croissance économique du pays et le niveau de vie des populations seraient gravement compromis et la mise en oeuvre du deuxième plan national de développement devrait être retardée. Le Gouvernement a présenté un programme de reconstruction comprenant 52 projets dans 10 secteurs d'un coût total de 1,64 milliard de vatu (15,3 millions de dollars), qui serait exécuté sur une période de deux ans et demi allant du milieu de 1987 à la fin de 1989. Etant donné qu'il est plus rentable de mettre en place une nouvelle infrastructure, le programme de reconstruction ne devrait avoir aucune incidence sur le budget ordinaire. Toutefois, en l'absence de main-d'oeuvre locale qualifiée, une assistance technique sera nécessaire dans le cadre de plusieurs de ces projets. Le Bureau de statistique et de la planification nationale sera chargé de coordonner les efforts de reconstruction.

Tableau 4

Programme de reconstruction après le passage du cyclone Uma

<u>Secteur</u>	<u>Valeur</u>	<u>Pourcentage</u>
	(en milliers de vatu)	
Agriculture	345 605	21,1
Communications	22 371	1,4
Education	279 020	17,0
Administration publique	303 092	18,5
Santé	28 050	1,7
Marine	76 166	4,6
Routes et ponts	296 100	18,0
Logement	182 500	11,1
Services techniques nationaux	72 489	4,4
Approvisionnement en eau	35 500	2,2
Total (en milliers de vatu)	<u>1 640 893</u>	<u>100,0</u>
(en dollars)	<u>15 335 449</u>	

Assistance extérieure

a) Développement

246. En 1986, les organismes des Nations Unies ont fourni à Vanuatu une assistance de plus de 2,2 millions de dollars tandis que l'assistance bilatérale et multilatérale s'élevait à environ 18,1 millions de dollars.

b) Secours et reconstruction

247. Lors de la phase d'urgence, les donateurs (17 donateurs bilatéraux et nombre d'organismes multilatéraux et d'organisations non gouvernementales) ont répondu promptement à l'appel lancé par le Gouvernement en faveur d'une assistance internationale. A Port Vila, des organismes privés ont aidé le Gouvernement à faire face aux besoins d'urgence. Les réunions organisées tous les jours entre le Gouvernement et les donateurs lors de la phase d'urgence pour échanger des informations sur les besoins et les moyens d'y faire face ont grandement facilité la coordination de l'aide.

248. Sur les 15,3 millions de dollars sollicités par le Gouvernement de Vanuatu pour la reconstruction, des contributions de près de 10 millions de dollars (sous réserve, dans certains cas, de confirmation par les gouvernements ou sièges des organismes) ont été annoncées lors de la réunion conjointe avec les donateurs tenue à Port Vila en juin 1987, plus éventuellement des prêts à des conditions de faveur d'un montant de 4 millions de dollars de la Banque asiatique de développement et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. Ces fonds sont censés venir s'ajouter à ceux des programmes ordinaires d'assistance et de secours d'urgence.

V. BUREAU REGIONAL POUR L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAIBES

A. Equateur

1. Généralités

249. A sa première session ordinaire de 1987, le Conseil économique et social a adopté le 26 mai 1987 la résolution 1987/17 dans laquelle il priait la communauté internationale de participer activement à la reconstruction et au relèvement des zones de l'Equateur sinistrées par les séismes dévastateurs des 5 et 6 mars 1987.

2. Evaluation des dégâts

250. A la suite de ces séismes, le Gouvernement équatorien a lancé un appel à la communauté internationale. Le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe a répondu à cet appel en envoyant un de ses représentants en Equateur, du 11 au 18 mars 1987, afin d'évaluer les dégâts et de déterminer les besoins immédiats.

251. Par ailleurs, en réponse à une requête que le Gouvernement équatorien lui avait adressée, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a organisé une mission pluridisciplinaire d'évaluation en Equateur, du 21 au 31 mars 1987, afin d'évaluer les dégâts et de proposer des mesures de relèvement et de reconstruction. Le rapport de cette mission (document LC/G.1465) daté du 22 avril 1987 a été soumis au Conseil économique et social à sa première session ordinaire de 1987.

252. Il indique que des bâtiments ont été directement endommagés dans les zones urbaines et rurales des provinces de Pichincha, Imbaruru et Carchi, où sont situées les villes de Quito et Ibarra. De graves glissements de terrain et d'importantes inondations se sont produits dans des zones peu peuplées de la province de Napo.

253. Les auteurs du rapport chiffrent à un millier le nombre des morts. Plus de 5 000 personnes ont dû être évacuées de la zone sinistrée, quelque 3 000 habitations ont été complètement détruites et 12 500 autres avaient besoin de réparations. Plusieurs hôpitaux et centres sanitaires ont été sinistrés. Les réseaux d'adduction d'eau et d'assainissement ont été endommagés. L'oléoduc transéquatorien servant à transporter le pétrole de la région amazonienne aux raffineries et centres d'exportation situés sur la côte pacifique a été détruit sur plus de 40 kilomètres par les inondations, de même que l'autoroute reliant les

provinces orientales avec le reste du pays. La production agricole a été mise à mal par l'érosion des terres arables due aux glissements de terrain, tandis que les inondations ont emporté des milliers de têtes de bétail et recouvert de sédiments les zones de pâturage.

254. Les dommages directs causés à l'infrastructure sociale et économique du pays ont été estimés à 185 millions de dollars. Quant aux dommages indirects, notamment les pertes du secteur d'exportation pétrolière et les pertes de production dans le secteur agricole, ils ont été évalués à 815 millions de dollars.

255. Dans son rapport, la CEPALC signale que le séisme qui a dévasté l'Equateur en mars 1987 s'est produit à un moment où le pays traversait des difficultés économiques. En 1986, en raison essentiellement de la baisse des cours du pétrole, le produit intérieur brut (PIB) avait enregistré une croissance inférieure à 1,7 %, tandis que le déficit budgétaire s'était chiffré à 42 millions de dollars. Du fait de la catastrophe, le PIB devrait régresser de 3 % en 1987 et le déficit budgétaire atteindre 500 millions de dollars, tandis que celui du compte des transactions avec l'étranger devrait se creuser de 900 millions de dollars supplémentaires. Les auteurs du rapport concluent que, même s'il le souhaite, l'Equateur n'est pas actuellement en mesure de faire face aux problèmes résultant du séisme et de procéder à la reconstruction nécessaire tout en honorant ses engagements internationaux.

3. Relèvement et reconstruction

256. Dans son rapport, la CEPALC recense les questions, secteurs et zones géographiques qui devraient être considérés comme prioritaires pour ce qui est du relèvement et de la reconstruction. Le Gouvernement équatorien a établi des demandes de fonds pour des projets précis. A la fois un soutien financier et une coopération technique étaient nécessaires.

4. Assistance extérieure

a) Secours d'urgence

257. Les organismes des Nations Unies ont versé les contributions ci-après au titre des secours d'urgence en Equateur :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
PNUD	50 000
Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe	25 000
FISE	25 000
OMS/OPS	15 000 (en espèces)
CEPALC	30 000 (services d'experts et d'appui)

258. Les contributions bilatérales versées au titre des activités d'urgence par l'intermédiaire du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe ont été les suivantes :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Australie	35 260
Autriche	78 125
Pays-Bas	100 000
OPEP	100 000

259. Les contributions de l'Autriche et des Pays-Bas ont servi à acheter 50 moteurs hors-bord avec réservoir, d'un coût estimatif de 193 000 dollars. Celles de l'Australie et de l'OPEP ont permis d'acquérir du matériel de charpenterie/menuiserie.

260. Les 50 000 dollars versés par le PNUD au titre des secours d'urgence ont servi au lancement d'un projet de reconstruction d'environ 400 unités d'habitation dans des zones rurales de l'Equateur. Les éléments de ce projet prévoient, outre une assistance technique, la publication et la distribution de documents contenant des renseignements de base sur les techniques appropriées de reconstruction/remise en état des maisons à l'aide de matériaux disponibles dans les zones rurales.

b) Aide au relèvement et à la reconstruction

261. Le PNUD est prêt à verser une aide de 1,1 million de dollars prélevés sur les ressources spéciales du Programme pour le relèvement et la reconstruction. Le Gouvernement équatorien envisage actuellement l'affectation de ces ressources parmi les secteurs suivants : logements ruraux; construction de routes de desserte; développement des ateliers de charpenterie/menuiserie dans les zones sinistrées; travaux de remise en état à Quito, voire également à Ibarra.

262. En outre, la FAO a versé 250 000 dollars à titre de contribution aux activités de relèvement et de reconstruction en Equateur.

B. El Salvador

1. Généralités

263. Le 10 octobre 1986, un séisme a frappé la ville de San Salvador, capitale d'El Salvador, ainsi que des agglomérations avoisinantes. Dans sa résolution 41/2 du 14 octobre 1986, l'Assemblée générale, reconnaissant l'ampleur du séisme, a demandé à tous les Etats de contribuer généreusement aux efforts de secours et de reconstruction dans les zones sinistrées et elle a prié le Secrétaire général de mobiliser des ressources pour aider à cette oeuvre. Dans sa résolution 41/194 du 8 décembre 1986, elle a notamment lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle poursuive et accroisse son assistance en vue de répondre, par les mécanismes existants, aux exigences de la reconstruction et du développement d'El Salvador.

2. Evaluation des besoins et aide d'urgence

264. Les dommages consécutifs au séisme en El Salvador ont été évalués par le Gouvernement, avec le concours de la CEPALC et du PNUD. Ce séisme, d'une amplitude de 5,4 degrés sur l'échelle de Richter, a fait 1 200 morts, plus de 10 000 blessés et touché près d'un demi-million de personnes. Les dégâts causés, ainsi que les conséquences socio-économiques de cette catastrophe, ont atteint des proportions critiques du fait de la destruction d'immobilisations et de la perte de production pour un montant équivalant à 23 % du PIB en 1986. Il y avait tout lieu de penser que les indicateurs sociaux, pourtant déjà fort bas (notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation) se dégraderaient encore.

265. Le Gouvernement salvadorien a reçu l'équivalent de 13 468 824 dollars en espèces et en nature à titre d'aide d'urgence pendant la période allant du 10 octobre au 25 novembre 1986. Cette aide s'est ventilée comme suit, par catégorie de donateurs : donateurs bilatéraux, 7 491 260 dollars; sociétés de la Croix-Rouge, 1 542 250 dollars; organisations non gouvernementales, 4 435 314 dollars 3/.

3. Mesures prises

266. Une réunion spéciale s'est tenue au Siège de l'ONU, le 26 novembre 1986, pour mobiliser des ressources au titre des secours d'urgence à El Salvador et pour soutenir les efforts de reconstruction de ce pays. Lors de cette réunion, le Secrétaire général de l'ONU et le Président salvadorien ont lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle fournisse toute l'assistance possible à El Salvador. Le Secrétaire général a annoncé qu'il avait désigné un représentant spécial pour El Salvador pour l'aider à s'acquitter du mandat que lui avait confié l'Assemblée générale dans sa résolution 41/2 du 14 octobre 1986. A cette occasion, les dons annoncés par des gouvernements et par le PNUD ont atteint l'équivalent de 62,8 millions de dollars et les prêts annoncés se sont chiffrés à 168 millions de dollars, soit au total une aide de 230,8 millions de dollars.

267. Une réunion avec des représentants d'organisations non gouvernementales a également eu lieu au Siège de l'ONU le 18 décembre 1986; au cours de celle-ci, le Représentant spécial du Secrétaire général et le Chargé d'affaires de la Mission permanente d'El Salvador auprès de l'Organisation des Nations Unies ont engagé les organisations non gouvernementales à apporter leur soutien lors de la période d'urgence et de la phase de reconstruction.

268. Du 25 au 28 janvier 1987, le Représentant spécial du Secrétaire général s'est rendu, à la demande de celui-ci, en mission en El Salvador pour consulter le gouvernement de ce pays et des représentants de la communauté internationale au sujet de l'organisation concrète de l'aide internationale à la reconstruction du pays.

269. Le 4 mai 1987, le Représentant spécial du Secrétaire général a présenté au Conseil économique et social à sa première session ordinaire de 1987 un rapport oral sur les secours d'urgence et l'aide à la reconstruction fournis à El Salvador. Le Conseil a adopté la résolution 1987/16 dans laquelle il a prié instamment la communauté internationale de continuer à contribuer généreusement à

la reconstruction d'El Salvador, notamment sous forme de dons et de prêts à faible taux d'intérêt consentis à long terme, compte tenu des besoins du pays et des ressources limitées dont il dispose. Le Représentant spécial a lancé un appel aux grandes banques multilatérales pour qu'elles aident à mettre en œuvre la résolution 1987/16 du Conseil économique et social en ce qui concerne l'octroi de prêts à El Salvador aux conditions les plus favorables possibles.

4. Aide à la reconstruction d'El Salvador

270. Le volume d'investissements proposé pour la phase de reconstruction, qui s'élève à 1,063 milliard de dollars répartis sur 150 projets, créera des emplois productifs pour environ 38 000 personnes pendant cinq ans. Au total, ces investissements devraient provenir, à raison de 43 % (460,8 millions de dollars) de bailleurs de fonds locaux, et à raison de 56,7 % (602,5 millions de dollars) de sources extérieures.

271. Au 15 juin 1987, les ressources bilatérales et multilatérales affectées à des activités achevées, en cours et prévues dans le cadre de la reconstruction d'El Salvador ont atteint, au total, 524,12 millions de dollars, dont 282,22 millions sous forme de dons et 241,90 millions sous forme de prêts. Sur ce même total, 328,34 millions de dollars provenaient de donateurs bilatéraux et 195,78 millions de sources multilatérales.

Aide bilatérale et multilatérale à la reconstruction
 d'El Salvador du 10 octobre 1986 au 15 juin 1987,
 activités achevées, en cours et prévues

<u>Source</u>	<u>Montant (en millions de dollars E.-U.) et forme d'aide</u>	<u>Etat et description du projet</u>
Allemagne (République fédérale d')	26,60 (dons)	En cours; aménagement urbain; 2 centres de formation technique; hôpital pédiatrique Bloom; fonds autorenouvelable pour les petites entreprises; assainissement; création de petites et moyennes entreprises fabriquant des briques avec des matériaux locaux;
		En cours de négociation; fonds autorenouvelable pour les petites entreprises
Belgique	1,00 (don)	En cours de négociation; centre de santé et foyer pour personnes âgées
Chili	0,41 (don)	En cours; 2 centres de santé

<u>Source</u>	<u>Montant (en millions de dollars E.-U.) et forme d'aide</u>	<u>Etat et description du projet</u>
Espagne	0,40 (don)	En cours; reconstruction d'une église et de la Maison du Gouvernement
Etats-Unis d'Amérique (<u>Agency for International Development</u>)	150,00 (dons)	En cours; pratiquement achevé; génération de revenus (déblaiement); En cours de négociation; reconstruction de petites entreprises; logements; services publics; construction de logements; services destinés aux secteurs privé et public; assistance technique
France	31,30 (don et prêts)	En cours; matériel pour une centrale géothermique et pour l'hôpital Rosales
Guatemala	2,00 (don)	Achevé; 1 000 maisons préfabriquées
Italie	108,30 (dons et prêt)	En cours; construction de 2 500 maisons à bon marché, en coopération avec le PNUD; En cours de négociation; enveloppe destinée aux secteurs suivants : agriculture, aménagement rural, irrigation, énergie, transports et santé
Pays-Bas	0,33 (don)	En cours; 2 centres de santé
Venezuela	9,00 (prêt)	En cours; importation de matériaux de construction en provenance du Venezuela
Communauté économique européenne	24,80 (don)	En cours; reconstruction de l'hôpital de Zacamil et de l'Université nationale
Banque centraméricaine d'intégration économique	8,00 (prêt)	En cours de négociation; logements

<u>Source</u>	<u>Montant (en millions de dollars E.-U.) et forme d'aide</u>	<u>Etat et description du projet</u>
Banque interaméricaine de développement	55,20 (montant approximatif, prêt)	En cours de négociation; 5 centres de santé; eau potable et assainissement; réseaux téléphoniques; 13 ponts; 2 stations-relais électriques; matériaux pour la construction de logements
PNUD/Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe	0,08 (dons)	Achevé; réseaux de distribution d'eau et d'assainissement pour trois grands hôpitaux
PNUD	1,20 (dons)	Mise en oeuvre prochaine; construction de logements à bon marché avec le concours du Gouvernement italien; En cours de négociation; garderie d'enfants; études de microzonage pour la capacité opérationnelle en cas de catastrophe naturelle; techniques antisismiques pour l'autoconstruction
Banque mondiale	106,50 (prêts)	En cours; reconstruction d'écoles; En cours de négociation; reconstruction de 6 édifices publics; formation spécialisée; lignes téléphoniques; crédits aux petites entreprises; école; route; construction d'immeubles d'habitation à bon marché; réseaux d'adduction d'eau
TOTAL	<u>524,12</u>	

C. Haïti

272. Un programme spécial d'assistance économique à Haïti a été lancé en 1985 en application de la résolution 39/196 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1984. Les conclusions de la mission interorganisations qui s'est rendue en Haïti en juillet et en octobre 1985 sont contenues dans le rapport du Secrétaire général (A/40/432) qui présente des données, statistiques et autres,

concernant la situation économique de ce pays entre 1980 et 1985 et une analyse des problèmes qui se posent dans les secteurs économiques et sociaux clefs de ce pays. Le 8 décembre 1986, l'Assemblée générale a adopté sa résolution 41/200 dans laquelle elle demande qu'une assistance internationale soit accordée à Haïti et à d'autres pays en développement afin de les aider à surmonter leurs difficultés économiques et financières particulières.

1. Evolution de la situation politique depuis février 1986

273. En février 1986, un nouveau gouvernement est arrivé au pouvoir en Haïti. Une nouvelle constitution a été approuvée par référendum, qui réaffirme plusieurs principes démocratiques, place l'accent sur la décentralisation de l'administration publique, donne au corps législatif les moyens de contrôler l'exécutif et définit des mesures susceptibles d'empêcher la monopolisation du pouvoir politique. Le Conseil national de gouvernement a publié un calendrier fixant la date d'élections démocratiques et le transfert du pouvoir à un gouvernement élu en février 1988.

2. Situation économique

274. Le nouveau gouvernement a pris un certain nombre de mesures, au début de l'année 1986, pour faire face à la crise économique que traverse le pays et, en particulier, pour stimuler l'activité économique et encourager la libéralisation des échanges. C'est ainsi qu'ont été annulées les restrictions concernant l'importation d'un certain nombre de produits ainsi que les monopoles et licences d'importation (à l'exception du sucre) et qu'ont été réduites ou éliminées certaines taxes à l'exportation.

Agriculture

275. Il semble que la production agricole, après avoir augmenté entre 1984/85 et 1985/86, tant en ce qui concerne les denrées alimentaires destinées à la consommation locale que les cultures d'exportation, ait chuté en 1986/87. La production de café devrait être moins importante en 1987, à la suite d'une chute des coûts mondiaux, alors que la production agricole dans son ensemble pour 1986/87 devrait baisser en raison de la sécheresse inhabituelle qui a sévi entre décembre 1986 et mai 1987. Les données pour la période de six mois s'achevant en mars 1987 indiquent une régression des recettes provenant des exportations de café, d'essences végétales et de cacao par rapport à l'année précédente.

Industrie

276. Quoique la production des industries d'assemblage ait augmenté après le changement de régime politique, du fait d'une relance de la demande, les investisseurs privés ont réagi avec circonspection aux incertitudes, de sorte que l'investissement privé a fléchi et les besoins de la restructuration industrielle n'ont pas été satisfaits. Le Gouvernement espère cependant que les mesures de libéralisation qu'il a adoptées stimuleront l'investissement.

Fiscalité

277. Le nouveau gouvernement s'est efforcé, avec un certain succès, d'élargir la base d'imposition et d'en réduire les taux ce qui, conjugué à des mesures visant à

fermer ou à céder les entreprises publiques qui n'étaient pas rentables, a permis de remédier au déficit budgétaire qui était devenu chronique. Parallèlement, la forte augmentation de l'aide extérieure a permis d'accroître les dépenses publiques.

Tableau 6

Comptabilité de l'administration centrale

(En millions de gourdes)

	<u>Octobre 1985/ mars 1986</u>	<u>Octobre 1985/ mars 1986</u>	<u>Variation (en pourcentage)</u>
Recettes courantes	710,0	672,5	-5,3
Dons	176,3	414,7	135,2
Dépenses courantes	765,6	952,2 (p)	24,4
Ajustements	-277,0	-17,1 (p)	93,8
Déficit/excédent global	-156,3	117,9	174,2

(p) = estimation provisoire

Balance des paiements

278. La balance des paiements s'est affermie : les exportations ont augmenté; les importations déclarées ont décliné; les recettes provenant du tourisme et des transferts de fonds se sont accrues.

Tableau 7

Balance des paiements

(En millions de gourdes)

	<u>Octobre 1985/ mars 1986</u>	<u>Octobre 1985/ mars 1986</u>
Exportations	427,8	455,2
Importations	-830,5	-810,4
Tourisme	135,0	156,5
Autres services	-381,8	-372,6
Transferts de fonds	445,9	481,8
Solde courant	-203,6	-89,5

Inflation

279. La baisse des prix de certaines denrées alimentaires de base, liée à la contrebande, est en partie responsable du ralentissement du taux d'inflation qui est passé d'environ 15 % en 1985 à quelque 2 à 3 % au milieu de 1987.

3. Nouvelles stratégies de développement

280. Avec l'assistance de la Banque mondiale et d'autres organismes des Nations Unies, le nouveau gouvernement a mis au point un programme provisoire de développement qui définit sa stratégie globale et ses priorités et objectifs pour les années 1986-1988 et identifie 28 projets d'investissement à court terme. Ce programme définit également les problèmes socio-économiques que le Gouvernement s'efforce de résoudre. Avec un PIB par habitant d'environ 300 dollars, Haïti est le seul pays du continent américain à être classé parmi les pays les moins avancés. Il semble qu'environ 80 % des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition et l'on signale que la mortalité infantile est extrêmement élevée (120 pour 1 000 naissances vivantes). Les conditions d'hygiène sont insuffisantes tant dans les villes que dans les campagnes. Alors que l'enseignement est public, seuls 17 % des enfants fréquentent les écoles. On estime que 77 % de la population est analphabète, ce pourcentage s'élevant jusqu'à 90 % dans les campagnes, où vivent 75 % des 5,3 millions d'habitants d'Haïti. L'exode rural massif vers les principales agglomérations aggrave le chômage et exacerbe les problèmes sociaux qui y sont liés.

281. En ce qui concerne la production, l'un des problèmes les plus importants est la tendance à la baisse, depuis plusieurs années, de la production agricole. Aujourd'hui, l'agriculture n'entre que pour un tiers dans le PIB, contre 50 % en 1970. Le déficit alimentaire est élevé : selon les estimations, la production alimentaire ne permet de satisfaire que 50 % des besoins de consommation locaux. La production des cultures d'exportation a brutalement chuté au cours des dernières années. La production de café est si faible qu'elle ne permet pas d'exploiter les potentialités d'exportation de ce produit. Celle de sucre répond à peine aux besoins des marchés locaux et Haïti est depuis 10 ans un importateur net de ce produit. De même, en raison de la médiocrité de sa production de cacao, Haïti n'a pu profiter de la conjoncture commerciale favorable, particulièrement dans les années 60 et 70. Les mauvaises récoltes de coton ont forcé les industries textiles locales à importer du coton brut. En raison du déclin du secteur agricole, la valeur relative des exportations agricoles par rapport au total des exportations est passée de 60 % à la fin des années 60 à 40 % au début des années 80.

282. Le programme provisoire pour 1986-1988 se fonde sur deux séries de priorités. Tout d'abord, en ce qui concerne la production, le Gouvernement souhaite développer les potentialités du secteur agricole. Le programme vise à consolider les infrastructures en zone rurale (systèmes d'irrigation, routes de desserte, crédit agricole, coopératives polyvalentes, fourniture de facteurs de production et aspect technique de la production) et accroître la protection des droits des exploitants à la terre qu'ils occupent. En second lieu, pour ce qui est des services sociaux, le Gouvernement propose d'accorder une importance accrue aux ressources humaines. C'est ainsi que le programme prévoit l'affectation de sommes importantes à l'exécution de campagnes d'alphabétisation, de réformes de l'enseignement, de programmes de santé publique et de plans d'adduction d'eau potable.

283. Pour ce qui est de la fiscalité, le programme de redressement économique envisage une réforme des entreprises publiques, la réorganisation du secteur manufacturier grâce à une réforme des tarifs douaniers et l'amélioration de la gestion des finances publiques, tout particulièrement en ce qui concerne la réforme fiscale et le contrôle des dépenses.

284. Le programme provisoire prévoit l'exécution de 28 projets d'investissement à long terme, d'un coût total de 43 millions de dollars. Le chômage étant l'un des problèmes les plus graves auxquels doit faire face le Gouvernement dans ses efforts de promotion du bien-être et de la stabilité sociale, la plupart de ces projets sont conçus de façon à faire appel à une forte intensité de main-d'oeuvre.

Tableau 8

Projets d'investissement à court terme (par secteur)

<u>Secteur</u>	<u>Nombre de projets</u>	<u>Coût estimatif (Dollars E.-U.)</u>
Agriculture	9	10 722 000
Transports	2	3 400 000
Aménagement urbain	4	15 075 000
Enseignement	4	12 470 000
Fourniture d'eau potable	8	770 000
Santé	1	265 000
Total	28	42 702 000

Situation financière

285. L'exécution du programme provisoire se heurte à de sérieux obstacles d'ordre financier. La dette extérieure d'Haïti a plus que doublé en 1980 et 1984 pour atteindre 600 millions de dollars en septembre 1984. Le service de la dette (intérêts et principal) a triplé entre 1980 et 1986. Les versements effectués à ce titre, qui s'élèvent actuellement à 65,6 millions de dollars par an, représentent environ 20 % des recettes d'exportation. En outre, entre 1980 et 1984, les apports de capitaux ont été insuffisants pour compenser les déficits du compte courant, ce qui a entraîné une ponction sur les réserves. Le déficit du budget de l'Etat est devenu chronique.

4. Assistance extérieure

286. Etant donné l'urgence qu'il y a à mener à bien ces réformes, et compte tenu des difficultés dont le nouveau gouvernement a hérité et de la période relativement courte au cours de laquelle il sera au pouvoir (jusqu'en février 1988), l'assistance extérieure se révèle indispensable à l'exécution du programme provisoire.

Coordination de l'aide

287. Le Gouvernement haïtien a présenté son programme provisoire de développement aux représentants des bailleurs de fonds et institutions de financement lors d'une réunion convoquée par le Secrétaire général au Siège de l'ONU en octobre 1986.

288. Le sous-groupe pour Haïti du Groupe des Caraïbes pour la coopération en matière de développement économique s'est réuni à Paris, en novembre 1986, pour discuter de la coordination de l'aide. Les délégations ont exprimé leur appui résolu au programme de redressement économique présenté par ce pays et lui ont offert une aide financière sous la forme de soutien à la balance des paiements, d'appui aux projets et d'assistance technique. Un certain nombre de bailleurs de fonds ont annoncé une forte augmentation du volume de l'aide accordée à Haïti par rapport à la période antérieure à l'accession du nouveau gouvernement au pouvoir (février 1986). Les réactions aux besoins de financement des 26 projets d'investissement à court terme (portés ultérieurement à 28), tout comme à la nécessité d'améliorer l'accès d'Haïti aux marchés d'exportation, ont été positives. En juin 1987, les bailleurs de fonds avaient fait part de leur désir de financer environ 80 % des projets, pour une valeur totale de 35 millions de dollars.

289. Le sous-groupe pour Haïti s'est à nouveau réuni à Washington (Etats-Unis d'Amérique) en janvier 1987 pour examiner les progrès accomplis dans le financement des projets de développement de ce pays. Ce groupe devait à nouveau se réunir, toujours à Washington, le 24 juillet 1987.

Assistance prêtée par le système des Nations Unies

290. Pour renforcer la présence de l'ONU en Haïti et veiller à l'efficacité des programmes des Nations Unies dans ce pays, le Secrétaire général a nommé un représentant spécial en Haïti en juin 1986.

291. Entre février 1986 et juin 1987, les accords conclus entre le système des Nations Unies et le Gouvernement haïtien au titre de l'assistance aux projets portaient sur près de 11,4 millions de dollars, dont 6,6 millions pour les projets financés par le PNUD.

Assistance fournie par des organismes d'aide bilatérale et multilatérale

292. Répondant à une demande présentée par le Gouvernement haïtien en vue d'obtenir un crédit de relance économique pour aider à l'exécution de son programme de réforme des politiques de développement, y compris le Programme d'investissements publics, l'IDA a accordé à Haïti un crédit de 40 millions de dollars, qui sera déboursé en avril et octobre 1987. Par ailleurs, la Banque mondiale a accepté de réaffecter un prêt de 10 millions de dollars. La Banque interaméricaine de développement se chargera, quant à elle, de financer un projet d'irrigation. Le Gouvernement des Etats-Unis a accepté, en janvier 1987, d'accorder un crédit de 27 millions de dollars, financé par prélèvement sur son Economic Support Fund et qui sera déboursé en mai et en octobre 1987, pour soutenir la balance des paiements et contribuer à couvrir les importations de combustible. Enfin, la Communauté économique européenne a pris des mesures en vue de financer l'aide d'urgence et en particulier de mobiliser immédiatement à ce titre jusqu'à 5 millions de dollars.

Tableau 9

Assistance bilatérale pour 1986

(Acheminée par les principaux organismes d'assistance)

(Dollars E.-U.)

Etats-Unis d'Amérique (USAID)	83 000 000
France (FAC/CCCE)	26 700 000
République fédérale d'Allemagne	17 205 000
Japon	12 160 000
Canada (ACDI)	10 152 000

293. Les organisations non gouvernementales ont continué de jouer un rôle important et fort apprécié dans le développement d'Haïti, particulièrement en ce qui concerne l'agriculture, l'enseignement et la santé. Ces arrangements permettent au Gouvernement de faire des économies sur les dépenses renouvelables concernant l'exécution des projets ou les mesures d'appui. Toutefois, le nouveau gouvernement s'efforce d'exercer un plus grand contrôle sur la canalisation de l'assistance extérieure.

D. NICARAGUA

1. Contexte

294. Dans la résolution A/41/200, l'Assemblée générale, notant qu'au cours des dernières années, l'économie nicaraguayenne a été éprouvée par divers événements et par des catastrophes naturelles comme la sécheresse, les fortes précipitations et les inondations de 1982, la succession de catastrophes qui se sont répétées en juin, juillet, octobre et novembre 1985 et ainsi que par la sécheresse de mai, juin et juillet 1986, autant de conditions qui ont conduit à une aggravation plutôt qu'à la normalisation de la situation économique du pays, a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle réponde généreusement aux besoins de ce pays.

295. Le rapport du Secrétaire général sur l'aide au Nicaragua (A/41/538) a fourni des renseignements sur l'aide internationale fournie au Nicaragua ou annoncée jusqu'en mai 1986 inclus.

2. Aide extérieure

Renseignements communiqués par le Gouvernement nicaraguayen

296. Le Gouvernement nicaraguayen a communiqué les renseignements ci-après, contenus dans les tableaux 10 à 13 ci-après relatifs à l'aide extérieure.

Tableau 10

Récapitulatif de l'aide extérieure annoncée, par source de financement,
 de 1979 1984 et en 1985 et 1986

(En millions de dollars des Etats-Unis)

Source du financement	1979-1984	1985	1986
Organismes multilatéraux	630,8	-	-
Internationaux	159,7	-	-
Régionaux	471,1	-	-
Aide bilatérale	2 865,8	756,3	231,3
Europe occidentale	404,2	106,9	26,0
Amérique du Nord	95,9	7,6	-
Amérique latine	809,1	5,5	19,4
Afrique et Asie	139,8	-	10,0
Pays socialistes	1 416,8	636,3	175,9
TOTAL	3 496,8	756,3	231,3

Source : Ministère de la coopération extérieure.

Tableau 11

Aide bilatérale sous forme de dons, par source
 (de 1980 à juin 1987)

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

Donateurs	1980-1984	1985	1986	1987 a/	Total
1. Pays					
A. Amérique latine	42 582,0	1 710,0	2 000,0	0,0	46 292,0
Argentine	7 031,0	1 710,0	2 000,0	0,0	10 741,0
Costa Rica	4,0	0,0	0,0	0,0	4,0
Mexique	3 924,0	0,0	0,0	0,0	31 424,0
Panama	63,0	0,0	0,0	0,0	63,0
Pérou	1,0	0,0	0,0	0,0	1,0
Venezuela	4 059,0	0,0	0,0	0,0	4 059,0
B. Amérique du Nord	16 924,0	107,0	200,0	330,0	17 101,6
Canada	9 396,0	100,0	100,0	370,0	9 966,0
Etats-Unis d'Amérique	7 028,0	7,0	100,0	0,0	7 135,0
C. Europe occidentale	89 779,0	17 060,0	33 600,0	10 973,7	151 412,7
Allemagne, République fédérale d'	9 221,0	300,0	200,0	180,0	9 901,0
Autriche	10 681,0	100,0	500,0	0,0	11 281,0
Belgique	2 529,0	300,0	300,0	0,0	3 129,0
Danemark	2 012,0	10,0	500,0	557,0	3 079,9
Espagne	1 336,0	500,0	1 100,0	0,0	2 936,0
Finlande	919,0	400,0	100,0	1 171,0	2 590,8
France	9 844,0	1 600,0	2 000,0	400,0	13 894,0
Irlande	225,0	0,0	100,0	0,0	325,0
Italie	6 062,0	400,0	3 200,0	0,0	9 662,0
Luxembourg	16,0	20,0	0,0	0,0	36,0
Norvège	3 603,0	2 100,0	5 300,0	8 462,8	19 465,8
Pays-Bas	15 551,0	3 410,0	1 900,0	0,0	20 861,0
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1 589,0	20,0	0,0	0,0	1 608,0
Suède	22 620,0	6 400,0	18 400,0	201,2	47 621,2
Suisse	3 572,0	1 500,0	0,0	0,0	5 072,0
D. Afrique et Asie	0,0	0,0	0,0	0,0	5 500,0
Inde	0,0	0,0	5 500,0	0,0	5 500,0

Tableau 11 (suite)

Donateurs	1980-1984	1985	1986	1987 a/	Total
E. Pays socialistes	0,0	263 800,0	222 600,0	91 106,2	527 508,2
Bulgarie	0,0	10 500,0	9 500,0	6 968,7	26 968,7
Chine	0,0	1 000,0	700,0	0,0	1 700,0
Corée	0,0	300,0	0,0	800,0	1 100,0
Cuba	0,0	1 239,0	150 000,0	0,0	273 900,0
Hongrie	0,0	600,01	0,0	0,0	600,0
Pologne	0,0	2 500,0	600,0	600,0	3 700,0
République démocratique allemande	0,0	38 000,0	38 100,0	7 000,0	83 100,0
Roumanie	0,0	18 100,0	0,0	0,0	18 100,0
Tchécoslovaquie	0,0	16 600,0	0,0	2 330,5	18 930,0
Union des Républiques socialistes soviétiques	0,0	51 300,0	23 700,0	23 259,0	98 259,0
Yougoslavie	0,0	100,0	0,0	150,0	1 150,0
2. Organisations internationales	36 801,0	3 000,0	7 500,0	52 775,0	100 026,0
Communauté économique européenne	34 788,0	2 806,0	7 500,0	49 800,0	94 888,0
Organisation des Etats américains	2 013,0	200,0	0,0	2 975,0	5 188,0
3. Organisations non gouvernementales	5 780,0	0,0	0,0	0,0	5 780,0
Coopérative pour l'aide américaine au monde entier (CARE)	3 009,0	0,0	0,0	0,0	3 009,0
Conseil mondial des Eglises International	1 649,0	0,0	0,0	0,0	1 649,0
Universities Fund	5,0	0,0	0,0	0,0	5,0
Service de secours catholique	1 117,0	0,0	0,0	0,0	1 140,0

Tableau 11 (suite)

Donateurs	1980-1984	1985	1986	1987 a/	Total
4. <u>Divers</u>	1 140,0	0,0	0,0	0,0	1 140,0
Total	192 506,0	285 677,0	271 400,0	105 226,9	854 809,9

a/ Les montants indiqués pour l'Amérique et l'Europe occidentale concernent l'assistance accordée jusqu'en mai 1987; ceux indiqués pour les organisations internationales et les organisations non gouvernementales concernent l'assistance accordée jusqu'au 9 avril 1987.

Tableau 12

Récapitulatif de l'aide extérieure par secteur
 (mai 1986-avril 1987)

(En millions de dollars des Etats-Unis)

	Activités productives et commerce intérieur	Infrastructure économique	Infrastructure sociale	Divers
Aide multilatérale	42,17	8,10	7,44	1,09
dont : prêts	19,97	7,97	0,34	0,00
dons	22,20	0,13	7,10	1,09
Aide bilatérale	69,81	25,85	17,90	3,34
dont : prêts	37,45	23,96	9,42	0,06
dons	32,36	1,89	8,48	3,28
TOTAL	111,98	33,95	25,34	4,43
dont : prêts	57,42	31,93	9,76	0,06
dons	54,56	2,02	15,58	4,37

Source : Ministère de la coopération extérieure.

Tableau 13

Aide alimentaire reçue de juin 1986 à mai 1987,
 par produit et donateur a/

Produit	Donateur	Tonnes
Blé		<u>79 917,0</u>
	Bulgarie	0,0
	Espagne	2 000,0
	France	10 000,0
	Inde	21 600,0
	Italie	5 000,0
	Union des Républiques socialistes soviétiques	41 317,0
Blé (farine)		<u>334,0</u>
	République démocratique allemande	334,0
	Union des Républiques socialistes soviétiques	0,0
Maïs		<u>30 000,0</u>
	Argentine	0,0
	Communauté économique européenne	5 000,0
	Hongrie	0,0
	République démocratique allemande	25 000,0
	Yougoslavie	0,0
Riz		<u>45 054,0</u>
	Autriche	3 000,0
	Hongrie	0,0
	Italie	3 300,0
	République démocratique allemande	0,0
	Union des Républiques socialistes soviétiques	38 754,0
Lait en poudre		<u>1 810,0</u>
	Communauté économique européenne	1 800,0
	République démocratique allemande	0,0
	Tchécoslovaquie	10,0
Beurre		<u>300,0</u>
	Communauté économique européenne	300,0
Huile végétale		<u>511,4</u>
	Communauté économique européenne	500,0
	Tchécoslovaquie	11,4

Tableau 13 (suite)

Produit	Donateur	Tonnes
Sucre		0,0
	Union des Républiques socialistes soviétiques	0,0
	Viet Nam	0,0
Haricots		3 825,0
	Communauté économique européenne	3 825,0

Source : Ministère de la coopération extérieure.

a/ A l'exclusion des dons fournis par le Programme alimentaire mondial.

Aide procurée par le système des Nations Unies

297. Le Bureau du Coordonnateur résident pour les activités opérationnelles du système des Nations Unies en faveur du développement, à Managua, a fourni les renseignements suivants : le montant de l'aide approuvée par les organismes, organisations et institutions du système des Nations Unies, pour le Nicaragua, du 19 juillet 1979 au 1er mai 1987, s'est élevé à 308 575 499 dollars des Etats-Unis; le montant de l'aide au Nicaragua approuvée par les organisations et les institutions du système des Nations Unies de mai 1986 à mai 1987 s'est élevé à 23 336 300 dollars des Etats-Unis. On trouvera ci-après, aux tableaux 14 et 15, des précisions sur la coopération et l'assistance technique, fournies de mai 1986 à mai 1987, avec ventilation par secteur et par source de financement :

Tableau 14

Aide approuvée par les Nations Unies, de mai 1986 à mai 1987 :
 ventilation par secteur

Secteur	Valeur (En milliers de dollars E.-U.)	Pourcentage
Politique et planification en matière de développement	773,6	3,32
Ressources naturelles	251,6	1,12
Agriculture, sylviculture et pêche	7 593,6	32,54
Industrie	1 039,3	4,45
Transports et communications	163,0	0,70
Commerce international et développement	286,0	1,23
Population	236,0	1,01
Etablissements humains	2,6	0,01
Santé	10 804,6	46,30
Education	683,3	2,93
Emploi	310,2	1,33
Aide humanitaire	777,8	3,33
Sécurité et justice sociale	85,0	0,36
Science et technologie	319,7	1,37
Total	23 336,3	100,0

Tableau 15

Coopération et assistance technique approuvées, selon les sources
 de financement de mai 1986 à mai 1987

<u>Source</u>	<u>(En milliers de dollars E.-U.)</u>
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	118,4
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	2 885,0
Programme des Nations Unies pour le développement	1 414,6
Programme alimentaire mondial	9 443,0 <u>a/</u>
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	510,0
Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population	1 436,0 <u>b/</u>
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	1 304,6 <u>c/</u>
Organisation mondiale de la santé/Organisation panaméricaine de la santé	4 477,0
Union postale universelle	17,1
Organisation météorologique mondiale	65,0
Organisation maritime internationale	89,1
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	220,3 <u>d/</u>
Organisation internationale du Travail	286,0 <u>e/</u>
Organisation de l'aviation civile internationale	9,8
Fonds d'équipement des Nations Unies	1 000,0
Autres	10,2
Total	23 336,3

a/ En outre, le Programme alimentaire mondial a fait distribuer 3 131 tonnes de produits alimentaires, d'une valeur approximative de 2 millions de dollars des Etats-Unis, de janvier à avril 1987.

b/ Y compris les fonds d'affectation spéciale norvégien et finlandais.

(Suite des notes page suivante)

(Suite des notes du tableau 15)

c/ Y compris le fonds d'affectation spéciale norvégien.

d/ Y compris les fonds d'affectation spéciale financés, entre autres, par la Finlande et le Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies.

e/ Y compris les fonds d'affectation spéciale néerlandais et italien.

Notes

1/ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 1er-14 septembre 1981 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.I.8), première partie, sect. A.

2/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément No 49 (A/41/49).

3/ Contributions indiquées au Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe; valeur estimée par le Bureau du Coordonnateur.
